

La Presse

DE CHEZ NOUS

Vol. XVI — No 40

OTTAWA, LE 5 JUILLET 1944

ADMINISTRATION: 515, rue Vigor, Montréal.

Les élections provinciales fixées au 8 août

L'honorable Adélard Godbout fixe la date des élections provinciales dans un discours. — Programme à la radio. — 91 sièges sont contestés.

Le premier ministre, l'honorable Adélard Godbout, a annoncé la semaine dernière à la radio que les élections dans notre province auront lieu le 8 août. Le 21^e parlement a été dissout le 29 juin.

Le gouvernement provincial de M. Godbout a pris le pouvoir aux élections générales du 25 octobre 1939 succédant au régime de l'Union nationale de M. Maurice Duplessis.

L'Union nationale devint alors l'opposition officielle avec 15 sièges contre 69 pour les libéraux; 1 nationaliste et 1 indépendant complétaient ce chiffre de 86 représentants.

La 5^e session du 21^e parlement fut prorogée le 3 juin. Les élections générales de 1944 s'appliquent à 91 sièges par suite du bill de redistribution adopté à la dernière session. Ce bill créait deux nouvelles circonscriptions: Rouyn-Noranda et la séparation de l'Abitibi en deux et en rétablissait trois autres: Châteauguay, Richelieu et Rivière-du-Loup que l'Union nationale avait abolies dans sa redistribution.

Huit élections partielles eurent lieu pendant le 21^e parlement et toutes dans des circonscriptions qui étaient libérales. Les libéraux en gagnèrent six et l'Union nationale rapporta les deux autres; ce qui représente un gain net de deux sièges pour l'opposition. Huit sièges actuellement étaient occupés présentement par des libéraux.

M. Chaloult et M. Houde. Le nationaliste élu était M. René Chaloult, député de Lotbinière. Elu comme libéral indépendant, il se rallia plus tard au Bloc populaire quand ce parti fut fondé en 1942. Il abandonna ce parti il y a quelques mois à la suite d'un imbroglio.

Le seul indépendant élu en 1939 fut M. Camilien Houde qui remporta la victoire dans le comté de Montréal-Sainte-Marie alors qu'il était maire de Montréal. M. Houde entra dans un camp de concentration en 1940 après avoir conseillé (Suite à la page 16)



Retour à la grange

(cliché Candien National)

Congrès régionaux de Rimouski-Ouest

A Sainte-Rose-du-Dégelis, le 17 juillet et à l'Islet-Verte, le 18 juillet.

C'est la région de Rimouski-Ouest qui inaugurera la série des congrès régionaux. M. Gérard Filion, secrétaire de l'U.C.C. assistera à ces deux congrès.

Voici le programme de ces deux congrès:

- 9 h. Messe et sermon.
- 10 h. Ouverture du congrès par le président régional, M. Gérard Ouellet, de Saint-Mathieu.
- 10 h. 30 Rapport du secrétaire régional, M. Gérard Sirois, de Sainte-Rose. Discussion et adoption du rapport.
- 11 h. Discussion ouverte sur les moyens de propagande de l'U.C.C. M. l'abbé Léon Beaulieu, aumônier régional, agira comme rapporteur.
- 12 h. Dîner froid à la salle paroissiale.
- 2 h. Le problème forestier et l'aménagement des boisés de ferme. Le conférencier sera M. Armand Fafard, ingénieur forestier de Rimouski.

(Suite à la page 16)

Les agronomes recommandent l'électrification rurale

M. William Houde est élu président de la Corporation des agronomes

A l'issue du congrès le la Corporation des agronomes de la province de Québec, vendredi dernier, au Château Frontenac, à Québec, on a adopté plusieurs résolutions parmi lesquelles il faut citer en premier lieu celle, d'une si pressante actualité, qui a trait à l'électrification rurale: "Attendu que la question de l'électrification rurale est à l'ordre du jour; que son développement contribuerait largement à l'épanouissement de notre agriculture; qu'il existe des agronomes spécialisés dans ce domaine; que le gouvernement provincial a voté un million de dollars pour l'électrification rurale, la Corporation demande à l'Hydro-Québec de s'adjoindre des agronomes spécialisés pour mener sa tâche à bonne fin.

Cette résolution était accompagnée d'une autre demandant la création de nouvelles écoles agricoles populaires; d'une seconde au sujet de la spécialisation d'agronomes en matière de conservation des sols; et d'une troisième traitant de la transformation des produits laitiers sous la surveillance de techniciens spécialisés.

Au cours de ce congrès, les délégués ont élu de nouveaux officiers pour l'année 1944-1945. M. William Houde, gérant des ventes pour l'Est du Canada, de la division des engrais chimiques de la C.I.L., a été choisi unanimement président de la Corporation des Agronomes de la province de Québec. M. Houde a déjà été président de la section de Montréal et vice-président de la Corporation générale.

Comme premier vice-président, on a élu M. Emile-A. Lods, professeur agrégé d'agronomie au collège Macdonald; et comme deuxième vice-président, le Dr Georges Gauthier, bien connu à l'Université Laval et dans le monde de la recherche scientifique, particulièrement chez les entomologistes.

Les autres membres qui composent le conseil administratif sont MM. Hector Béliveau, P.-E. Bernier, T.-E. Boivin, P.-E. Boutet, E.

Brochu, J.-L. Langevin, R. Langlois, C. Michaud, J.-P. Pagé. M. René Monette a été maintenu au poste de secrétaire-trésorier de la Corporation.

Le comité d'appel se compose des mêmes personnes que l'an dernier: MM. E. Campagna, J.-A. Proulx et G. Toupin.

M. Henri Bois a été réélu syndic de la Corporation, et M. Roméo Martin demeure vérificateur.

L'industrie laitière. Plusieurs autorités en matière d'agronomie ont adressé la parole sur divers sujets, au cours de ce congrès. Il semble bien qu'on ait accordé une attention toute particulière à l'industrie laitière, car deux conférences ont été invitées à traiter deux aspects différents de cette question vitale dans la province de Québec.

M. Stanislas Chagnon, directeur de l'Ecole provinciale de Laiterie, à Saint-Hyacinthe, appelé à

(Suite à la page 16)

M. Ilsley présente le nouveau budget

Dépenses totales de \$6,000,000,000 — On fait disparaître l'épargne obligatoire

M. J. Ilsley, dans un discours sur le budget prononcé la semaine dernière aux Communes, prévoyait qu'il aura besoin de \$6,000,000,000 et peut-être davantage. M. Ilsley a annoncé que les impôts ne seront pas haussés et que l'impôt appelé "épargne obligatoire" disparaît à partir du 1^{er} juillet. C'est dire qu'il faudra emprunter, au bas mot, une somme de \$3,200,000,000, car le gouvernement se prive de certains revenus et fonds

qui étaient disponibles en 1943-1944.

Les recettes diminuent mais les dépenses augmentent. Les dépenses de guerre s'accroissent alors que pendant toute la session on n'a cessé de répéter qu'elles diminuaient. Le déficit de 1944-1945 devait être, d'après les chiffres connus, de \$2,235,000,000, soit \$100,000,000 de moins que celui de l'an dernier. Et voici qu'il s'élève en réalité à plus de \$3,200,000,000. Ce qui dépasse toutes les prévisions.

Notre dette s'élève maintenant à \$10,889,490,757, en plus des \$699,443,345, d'obligations et autres titres obligatoires garantis par le gouvernement fédéral, en plus aussi des autres obligations garanties qui s'élèvent certainement à plus de \$400,000,000. Nous n'avons plus qu'à ajouter à cela le déficit prévu de \$3,200,000,000 pour 1944-1945 et nous avons une idée assez vague des obligations financières assumées par le Canada depuis le début de la guerre.

L'impôt

Le ministre des Finances ne s'est pas rendu aux nombreuses demandes qu'on lui a faites en faveur des contribuables, pères de familles nombreuses, en allégeant le fardeau de l'impôt sur le revenu personnel. Il est probablement resté sous l'impression que l'enfant ne coûte pas plus cher à élever que le toutou de madame qui se balade sur les bords du canal Rideau. Par contre, il a tenu compte d'une foule de recommandations, en particulier en ce qui regarde l'épargne obligatoire qu'il fait disparaître, tous les enfants à charge d'un contribuable, l'impôt sur le revenu des corporations, l'impôt sur les surplus des bénéfices, la taxe de guerre sur le change et le tarif douanier sur les instruments agricoles. On trou-

(Suite à la page 16)

Plan d'après-guerre pour l'agriculture

Recommandations d'un comité de la Chambre des Communes

Le sous-comité du programme agricole qui fait partie du Comité spécial de la Chambre des Communes sur la reconstruction et le rétablissement déclare dans son dernier rapport déposé aux Communes qu'il y aurait lieu d'améliorer les moyens d'écoulement des produits agricoles et que le gouvernement devrait pour cela encourager les coopératives de producteurs.

Le Comité a fait plusieurs recommandations et nous en donnons quelques-uns pour le bénéfice de nos lecteurs. Le Comité recommande de développer les recherches sur l'utilisation de tous les produits agricoles. Nous avons déjà parlé de ce sujet dans ce journal et nous croyons que c'est là un excellent moyen d'ouvrir de nouveaux débouchés pour nos

(Suite à la page 16)



L'hon. OSCAR DROUIN a démissionné la semaine dernière comme ministre des Affaires municipales pour accepter la présidence de la Commission municipale de Québec.



L'hon. HENRI RAYNAULT, nommé la semaine dernière ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce, en remplacement de l'hon. Oscar Drouin. Le nouveau ministre est député de la Beauce.

La Terre

Hebdomadaire
Agricole

Fondé en 1929

Journal hebdomadaire organe officiel de l'Union Catholique des Cultivateurs de la Coopération Fédérée et des Cercles de Fermières.
GERARD FILION L.S.C., directeur.
Abonnement: Tous les membres de l'Union Catholique des Cultivateurs qui payent une cotisation annuelle de \$3.00 reçoivent le journal. Les personnes qui pour différentes raisons ne peuvent être membres de l'U.C.C. peuvent s'abonner au tarif suivant:
\$1.00 par année; \$2.50 pour trois ans; \$1.50 par année à l'étranger.
Publicité: Le tarif de la publicité est de 25 cents la ligne agate ou \$3.50 le pouce-colonne. Toute annonce ou tout avis d'annulation doit arriver huit jours avant la date de la publication. Le tirage de la "Terre de Chez Nous" est certifié par l'Audit Bureau of Circulations.
Correspondance: Pour toute question touchant la rédaction, l'administration ou la publicité, adressez vos lettres à:

La "TERRE DE CHEZ NOUS"

515, ave. Viger, Montréal — Tél. Lancaster 6273

Imprimé au "Syndicat d'Ouvres Sociales Limité" Ottawa

A propos d'élections

Nous voilà de nouveau en pleine période électorale. A cette occasion nous croyons qu'il est opportun de rappeler aux membres de l'U.C.C. quelques principes touchant la neutralité politique de leur association.

L'U.C.C., étant une association professionnelle, a pour but de grouper dans son sein tous les membres de la classe agricole, afin de leur aider à défendre et à promouvoir les intérêts de la profession. Une association professionnelle doit donc, de toute nécessité, être indépendante des partis politiques. Si elle était inféodée à un parti, elle exclurait par le fait même ceux qui n'appartiennent pas à ce parti et contribuerait, non à unir, mais à diviser les membres de la classe qu'elle a la prétention de grouper.

L'U.C.C., dans la présente élection, entend respecter, comme elle l'a toujours fait, la neutralité politique; elle n'appuie aucun des partis qui sollicitent le vote de l'électorat et elle ne patronise aucun candidat de quelque couleur qu'il soit.

Mais si l'U.C.C., comme organisation professionnelle, est tenue à la plus stricte neutralité politique, ses membres, à titre de citoyens privés, sont absolument libres d'adhérer au parti qu'ils préfèrent, pourvu que celui-ci ne contienne dans son programme rien qui soit contraire à notre conscience de catholiques. Un membre de l'U.C.C. ne peut donc adhérer à un parti qui prône la destruction de toute religion, la révolution sociale par la violence et l'abolition du droit de propriété privée comme le fait le parti communiste. Il conviendrait de se montrer prudent et même défiant à l'égard du parti socialiste de la C.C.F. Les déclarations ambiguës de ses chefs à propos du droit de propriété du sol et la tendance centralisatrice qu'ils professent ouvertement, au mépris de l'autonomie des provinces, devraient obliger les cultivateurs de la province de Québec à se montrer plutôt réservés à l'égard de ce parti.

A part ces deux cas, les membres de l'U.C.C. ont toute liberté d'accorder leur appui à n'importe quel des partis qui sollicitent actuellement les suffrages de l'électorat.

Tout membre de l'U.C.C., même s'il est un des dirigeants de l'association, peut donc faire de la propagande, même se présenter comme candidat pour n'importe quel parti. Le fait d'accepter la candidature pour un parti ne comporte pas nécessairement, pour un dirigeant de l'U.C.C., l'obligation de donner sa démission au poste qu'il occupe dans son cercle ou dans l'U.C.C. D'autres associations sont sur ce sujet très larges d'esprit: on a déjà vu le président d'un corps professionnel occuper la charge de ministre et même de premier ministre de l'Etat. Les cultivateurs sont plus chatouilleux. Dans le but d'éviter même toute apparence d'ingérence politique, la coutume s'est établie dans l'U.C.C. que tout dirigeant candidat d'un parti donne au préalable sa démission au poste de direction qu'il occupe dans l'U.C.C. Tant que l'Union n'en aura pas décidé autrement, il est sage de se conformer à cette coutume.

Remarquons en passant qu'il est regrettable que la classe agricole ne soit pas représentée au parlement de Québec comme elle mériterait de l'être. Alors que la majorité des comtés de la province sont des comtés ruraux, le nombre des cultivateurs députés se compte facilement sur les doigts d'une seule main. La situation est encore pire à Ottawa. La classe agricole qui a aujourd'hui partout des hommes capables de la bien représenter ne devrait pas s'en laisser imposer par les gens d'autres professions. Le jour où il y aura des cultivateurs candidats dans les districts ruraux, la classe agricole sera représentée comme elle le mérite et ses intérêts seront mieux défendus.

Enfin, nous demandons aux membres de nos cercles, au cours de cette période, de se montrer dignes de l'association professionnelle catholique dont ils sont membres. Il semble, depuis quelques décades, qu'un nombre toujours croissant de Canadiens sont persuadés qu'en temps d'élection la loi morale est suspendue et que tous les moyens sont bons pour assurer le triomphe de son parti. C'est ainsi que l'on voit des citoyens qui, en temps normal, sont de bons pères de famille et des catholiques exemplaires, ne pas craindre d'avoir recours au mensonge, à la médisance et à la calomnie, à l'achat et à la vente des votes, à l'abus dans l'usage de la bière et de l'alcool, sans que leur conscience en paraisse alarmée. Nous demandons avec insistance aux membres de nos cercles de contribuer par la modération dans leur langage et par la dignité de leur conduite au relèvement de nos moeurs électorales. Sachons respecter l'opinion des autres. Que le temps des élections ne soit pas l'occasion de brouilles et de

haines qui rendent difficiles dans la suite l'union et la coopération entre gens qui ont les mêmes intérêts d'ordre professionnel et social.

Comme tous les autres journaux, La Terre de Chez Nous offre ses colonnes aux annonces de tous les partis qui veulent faire connaître leur programme ainsi qu'aux candidats qui désirent solliciter les suffrages des électeurs. Nous sommes persuadés que les membres de l'U.C.C. sont assez intelligents pour comprendre qu'une telle publicité n'engage aucunement la responsabilité de leur association en matière politique, pas plus qu'elle ne l'engage dans le domaine des autres annonces.

L. LEBEL, S.J.

CRIBLURES

A propos du guide

A l'avenir, les secrétaires de cercles recevront plusieurs exemplaires du Guide dans un même paquet. Il est entendu que tous comprendront qu'ils doivent distribuer ces exemplaires aux officiers du cercle et qu'ils agiront en conséquence le plus tôt possible après la réception.

L. P. P.

Cela dépasse la mesure!

Qu'un citoyen de langue française de la province de Québec reçoive d'un organisme quelconque du gouvernement fédéral une formule rédigée en anglais seulement, il n'y a pas à s'en surprendre outre mesure. Nous sommes tellement habitués à cet ostracisme des parfaits unilingues qui nous représentent en grande majorité dans presque toutes les commissions créées par le Fédéral depuis la guerre. Mais qu'un cultivateur d'un comté le plus français de la province de Québec et qui, au surplus, porte un nom à consonnance authentiquement française, reçoive de l'Office du Crédit agricole de la province de Québec un document rédigé en anglais seulement, voilà qui dépasse la mesure!

C'est pourtant ce qui vient d'arriver à un cultivateur de la Pointe-au-Père, comté de Rimouski. Un fonctionnaire du département de l'assurance et des taxes de l'Office du Crédit agricole, qui signe un nom aussi authentiquement français que celui à qui il s'adresse, faisait tenir, en avril dernier, au cultivateur en question, un avis d'expiration de sa police d'assurance donnée en garantie d'un emprunt fait au Crédit agricole. La lettre, qui paraît être une circulaire préparée d'avance, est entièrement rédigée en anglais et porte la signature du fonctionnaire. De toute évidence, la formule toute faite a été remplie par un subalterne qui a pris la première qui lui tombait sous la main. Manquerait-on par hasard de formules françaises à l'Office du Crédit agricole? Ou bien à défaut d'emprunteurs de langue anglaise, voudrait-on utiliser les formules anglaises pour s'en débarrasser?

En tout cas, le fait est là qui saute aux yeux: un cultivateur reçoit un avis de renouveler sa police d'assurance dans une langue qu'il ne comprend pas. Et la chose peut avoir de graves conséquences, notamment celle de se voir imposer le paiement d'une autre police d'assurance, sans autre avis, à l'expiration de la police qu'il détient dans le moment et qui est destinée à couvrir les risques de l'emprunt fait à l'Office du Crédit agricole. Le cas est assez grave

pour qu'on y voie sans délai et surtout qu'on prenne les mesures nécessaires pour que la chose ne se répète pas.

B. B.

Les congrès de l'U.C.C. et les élections

La tourmente électorale débute en pleine période de préparation des congrès diocésains et régionaux de l'U.C.C. Quelques régions, notamment celles de Rimouski, tiendront leur congrès au plus fort de la campagne électorale.

Il n'est certes pas défendu et il est même louable de se renseigner sur les intentions politiques des divers partis en présence qui brigueront les suffrages de l'électorat le 8 août prochain. Mais les devoirs les plus légitimes du citoyen ne doivent en aucune façon faire oublier aux cultivateurs leurs propres problèmes. Quand la fumée de la bataille se sera dissipée, les problèmes les plus urgents qui confrontent la classe agricole resteront encore à résoudre.

C'est pourquoi avant de songer à servir les intérêts de tel ou tel parti politique, il vaut beaucoup mieux pour les cultivateurs travailler à développer dans la plus grande mesure possible leur association professionnelle. Une association forte tant par le nombre que par la conviction de ses membres exercera beaucoup plus d'influence sur le parti qui sera porté au pouvoir, quel qu'il soit, que toutes les belles promesses et courbettes savantes qu'on ne manquera pas de faire aux cultivateurs. Il faut que les intérêts professionnels passent avant les intérêts de partis. Trop souvent dans le passé, nous avons été victimes de divisions partisans transportées sur le terrain de la profession et qui nous ont fait un tort incalculable. Sur tout pas de ces chicanes entre cultivateurs de convictions politiques différentes. Elles seraient de nature à nuire sérieusement à l'organisation professionnelle sans profit pour personne. Les intérêts bien compris des cultivateurs exigent qu'on ne sacrifie pas le bien commun de toute une classe de la société aux passions politiques et aux considérations de partis.

C'est donc dans l'étude sérieuse des problèmes agricoles de portée générale ou régionale plutôt que dans des discussions politiques stériles que l'on préparera le mieux les prochains congrès de l'U.C.C. Et que les congrès eux-mêmes se déroulent dans la plus franche cordialité et la plus grande solidarité entre gens de la plus honorable des professions qui ont des intérêts supérieurs et une cause identique à défendre. Voilà le vœu que nous formulons au moment où les grosses batteries de la politique s'apprentent à entrer en action.

B. B.



Des élections le 8 août, oui! c'est bien chaud pour se présenter devant le peuple à pareille date. Peut-être l'a-t-on choisie pour pouvoir mouiller plus facilement le gosier des électeurs.

De toute façon, il vaut mieux mener la campagne électorale dans le temps des foins que dans celui des patates. Cela permet aux orateurs de "hustings" d'être moins souvent dans les patates.

Et puis, les jours sont plus longs en août qu'en octobre. La dépense d'électricité sera moins considérable, les comptes seront moins élevés et le tour sera joué. Quel argument pour les adversaires du trust de l'électricité!

Mais il y a un tout petit inconvénient: c'est au grand jour et non pas à la lumière artificielle que l'on découvre le mieux les artifices et les pièges électoraux.

Le Sénat canadien continue à faire parler de lui et à prendre plus d'importance que la Chambre des Communes elle-même. Voudrait-on prouver par là que cette vieille institution est encore de la génération des vivants?

On parle encore tant et tant du petit discours qu'il finira par passer à l'histoire. Pour ne pas créer d'animosité, il faudra se garder de le juger comme il convient, mais laisser aux élèves le soin d'apprécier eux-mêmes le fait brutal.

Les allocations familiales que l'on projette d'instituer pour le 1er juillet 1945 ont ceci de remarquable qu'elles ressemblent bien plus à des primes sur le bétail qu'une aide à la famille nombreuse.

Jugez-en vous-mêmes: si vous avez quatre enfants et un chien vous recevez tout autant de l'Etat que si vous aviez cinq enfants et pas de chien. On a sans doute voulu aider à payer la licence du chien.

Le FAUCILLEUR



Et déjà voilà dix ans...

Du numéro publié par la "Terre de Chez Nous" le 4 juillet 1934, — il y a dix ans, — nous tirons les quelques notes qui suivent.

Commentant une remarquable conférence de M. Charles Gagné sur les Caisses populaires au congrès général des agronomes canadiens, M. Albert Rioux écrit: "Hâtons-nous de fonder une caisse populaire dans chacune de nos paroisses rurales pour apprendre la technique et la pratique de la vraie coopération! Si nous appliquons la formule coopérative dans l'épargne et le crédit, pourquoi pas dans l'achat et la vente, la production et la transformation".

Les entraves à la colonisation que constituent les grandes compagnies forestières ne sont pas encore disparues. Dans un article sur la "Nécessité de la colonisation", le rédacteur de la "Terre de Chez Nous" écrit: "Les réserves forestières appartiennent à la Province, pourquoi ne pas reprendre celles susceptibles de colonisation avant qu'elles ne soient exploitées à blanc".

Parlant des machines agricoles, au cours de la journée sociale tenue à Sainte-Cécile de Frontenac, M. Albert Rioux démontre chiffres en mains que les prix des machines agricoles n'ont pas baissé en proportion de ceux des produits agricoles. Et cela, parce que le cultivateur n'est pas organisé, il n'y a pas une association professionnelle assez puissante pour im-

(Suite à la page 16)

Par le trou de la serrure

Accoudé sur la clôture de pieux, Baptiste Latrémouille s'essuyait le front où perlait de grosses sueurs par cette température torride de juillet. Il était dix heures de l'avant-midi.



Dès le lever du soleil, il s'était rendu sarcler son champ de patates qui menaçait d'être envahi par le chiendent. A présent, il commençait à être éreinté. Que diable! à son âge (67 ans), il n'était plus une jeunesse, le père Baptiste!

Dans le champ voisin, Arthur Bellefeuille, nettoyait ses navets. Sans être aussi cassé que Latrémouille, Bellefeuille commençait à avoir de l'âge lui aussi. Il avait vu Baptiste s'approcher de la clôture de ligne, s'asseoir sur un pieu et commencer de bourrer sa pipe. L'occasion était belle pour lui d'aller faire un brin de causerie tout en se reposant. Sans être tous deux de la même couleur politique, nos deux cultivateurs n'étaient pas hommes à se chicaner pour une pagée de clôture, même en temps d'élections.

—C'est pas fret aujourd'hui, hein, Arthur, dit Latrémouille en frottant une allumette sur un caillou ramassé à ses pieds.

—Non, ça s'adonne. A matin, il y avait une petite brise rafraîchissante, mais là, le temps est mort, mort. Ça me surprendrait pas qu'on aurait de l'orage avant à soir. Regarde le noroît qui se bouche.

—Ça serait pas à dédaigner qu'on aurait une bonne grosse pluie, fit Latrémouille avec un soupir. Mes pacages commencent à pâlir et le grain jaunit par plaques. Mes patates aussi commencent à avoir la feuille molle. On dirait qu'elles vont échauder. Et le gouvernement qui veut qu'on produise en masse! Mais c'est pas lui qui mène ça, le bon Dieu a son mot à dire Lui aussi...

—A propos du gouvernement, interrompit Arthur Bellefeuille, as-tu vu dans la gazette, hier, qu'on va avoir des élections au mois d'août, le 8?

—Pas possible! J'lis pas les gazettes depuis longtemps, j'vois quasiment plus clair et ma femme m'a pas parlé de ça.

—T'es pas en peine comment voter cette année, demanda Bellefeuille d'un ton narquois. Il y a tant de partis qui veulent arriver au pouvoir de ce temps-ci qu'on va finir par avoir de la misère à choisir.

—Oh! pour moi, y a pas de lam-binage, il y a longtemps que je sais comment voter; je crois que mon parti est le meilleur, ça sert à rien de changer. A part de ça, changer de parti, j'peux pas faire c'coup-là à mon père...

—Ça serait pas faire un coup à ton père que de changer de parti, répondit Bellefeuille, surtout si t'es pas satisfait du tien, s'il sert ses propres intérêts au lieu de servir ceux des cultivateurs. Vois-tu, mon vieux, moi j'attends pas grand-chose des partis politiques. J'aime mieux m'occuper moi-même de mes affaires plutôt que laisser les politiciens s'en mêler. Nous avons une association professionnelle qui vaut mieux que tous les partis mis dans le même sac. Aidons-la à grossir en devenant membres et on aura ce qu'on va vouloir de n'importe quel parti politique qui arrivera au pouvoir. Qu'est-ce que t'en pense, Baptiste?

—Ça peut-être du bon sens, dit Latrémouille, un peu ébranlé par ce raisonnement, mais non encore convaincu. En attendant, on va aller diner!

BARNADE

Les personnes qui font un séjour de deux semaines ou plus dans un hôtel ou une pension de campagne devraient apporter avec elles leurs carnets de rationnement.

Les allocations familiales: prime aux familles restreintes ?

Le "Devoir" du 28 juin publiait sous ce titre, un article portant la signature de M. Jacques Rousseau sur le projet d'allocations familiales proposé par le premier ministre King au nom du gouvernement fédéral. Nous le reproduisons presque en entier pour le bénéfice de nos lecteurs qui s'intéressent aux allocations familiales.

Si le principe des allocations familiales est une mesure des plus louables, l'application que veut en faire le gouvernement fédéral s'avère nettement antisociale. Et l'objection qu'un tel système pourrait exister ailleurs ne vaut guère. La cause doit se juger au mérite.

La résolution dit que les allocations seront payées à tous les enfants de moins de 16 ans et suivant l'échelle suivante:

\$5 par mois pour tout enfant de moins de 6 ans;
\$6 par mois pour tout enfant de 6 ans ou plus mais de moins de 10 ans;
\$7 par mois pour tout enfant de 10 ans ou plus mais de moins de 13 ans;
\$8 par mois pour tout enfant de 13 ans ou plus mais de moins de 16 ans.

La résolution dit aussi que le tarif sera réduit de \$1.00 par mois au cinquième enfant, de \$2.00 par mois au sixième, de \$3.00 par mois au huitième et aux autres enfants.

On dit que la réduction de l'impôt sur le revenu tenant lieu d'allocation pour les enfants sera basée sur l'allocation payable suivant le plan ci-dessus.

Arrêtons-nous au troisième paragraphe, que nous avons nous-

mêmes souligné. Aucune équivoque: plus la famille compte d'enfants, plus l'allocation per capita est faible. Si vous commandez une poche de patates au marchand, il vous consentira un meilleur prix que pour un sac de dix livres. Voilà un principe d'affaires indiscutable.

Malheureusement, la famille n'obéit pas à la loi de l'offre et de la demande ni aux taux des grossistes. On ne doit pas considérer l'allocation familiale comme une prime électorale ou un jeton de directeur d'entreprise donné sous de fallacieux prétextes, mais comme une aide efficace aux parents qui contribuent à l'avenir du pays et de l'humanité.

La question à poser est celle-ci: Est-il juste de verser une moindre allocation per capita aux familles de plus de quatre enfants? Evidemment non. Le problème ne me touche pas directement. Je n'ai à date que deux enfants; mais je pense avoir plus que des notions théoriques sur les familles nombreuses, puisque la nôtre comptait douze fils et deux filles. Je le sais, c'est une entreprise presque sur-humaine.

1. Le cinquième enfant et les suivants ne coûtent pas moins chers aux parents qu'un quatrième. Il y a sans doute des dépenses initiales qu'il n'est pas nécessaire de répéter après le premier bébé. Les cadets usent les guenilles des premiers. Toutefois, parvenus au cinquième, les chaussures de l'aîné sont un peu écornées. L'enfant unique coûte plus cher parce qu'on le gâte plus; ou bien on lui procure des facilités d'éducation que les parents de cinq enfants se

voient obligés de refuser à leur progéniture. Avez-vous pensé aussi au problème du logement et au coût d'une demeure adaptée à une grosse famille? Il est encore difficile de caser les enfants sur des tablettes.

2. Le père de cinq enfants ne reçoit pas pour cela un traitement supérieur à celui de quatre enfants. Et c'est dommage... On le verra plus loin, ce sont eux qui font l'avenir. Une société équilibrée devrait, non seulement gratifier le cinquième enfant et ses cadets d'une allocation plus forte, mais même effectuer les frais de leur éducation en grande partie.

3. Réduire l'allocation de \$1.00 pour un cinquième enfant, de \$2.00 pour un sixième, de \$3.00 pour un huitième et les suivants, signifie qu'en pratique, dans les familles nombreuses, l'allocation tendra vers le minimum. Supposons une famille de huit enfants susceptibles d'allocation.

	âge	allocation normale	allocation accordée
1er enfant	15 ans	\$8.00	\$8.00
2e enfant	13 ans	7.00	7.00
3e enfant	11 ans	7.00	7.00
4e enfant	9 ans	6.00	6.00
5e enfant	7 ans	6.00	5.00
6e enfant	5 ans	5.00	3.00
7e enfant	3 ans	5.00	5.00
8e enfant	1 an	5.00	3.00
Total		\$49.00	\$41.00

Moyenne par enfant 6.12 5.12

La moyenne mensuelle par enfant est donc de \$5.12 au lieu de \$6.12 qu'elle serait si la loi n'assimilait le problème des grandes familles à celui des "ventes en gros". Si, par contre, la famille ne comptait que quatre enfants d'un an à sept ans, (les quatre derniers du tableau), la moyenne

(Suite à la page 16)

L'habitation rurale

(suite)

L'électricité et la réfrigération

Depuis la formation d'une hydro provinciale l'électrification rurale fait de plus en plus parler d'elle dans les milieux agricoles. Il n'y a pas de doute que les cultivateurs ont droit à l'énergie électrique aussi bien que les autres classes de la société. Après la guerre, il faudra se mettre à la besogne et nos gouvernants devront lancer une vaste campagne d'électrification des rangs de nos paroisses. Il faudra abaisser le coût de l'énergie et les prix des appareils électriques. Les cultivateurs ne doivent pas seulement avoir le courant à leur portée, ils doivent pouvoir aussi se procurer à prix raisonnables tous les appareils ou instruments qui facilitent leur tâche et qui donnent à l'électricité toute sa valeur et sa commodité.

Les sociologues et les gens de progrès parlent beaucoup d'électrification rurale au pays depuis quelques années. L'Ontario et la Colombie canadienne ont ouvert la voie; plusieurs provinces, dont la nôtre, étudient des projets pour l'après-guerre. Voyons un peu où nous en sommes rendus dans ce domaine. Les chiffres que nous donnons comprennent aussi les sources privées d'énergie. Il faut dire, toutefois, qu'un très petit pourcentage de cultivateurs ont leur propre installation; la grande majorité sont reliés aux grands réseaux... Voici le pourcentage des maisons de ferme éclairées à l'électricité en 1941 au Canada et dans les provinces:

CANADA	20%
Ile-du-Prince-Edouard	6%
Nouvelle-Ecosse	26%
Nouveau-Brunswick	19%
Québec	24%
Ontario	37%
Manitoba	7%
Saskatchewan	5%
Alberta	6%
Colombie canadienne	36%

A remarquer la faible proportion que l'on trouve dans les trois provinces des Prairies. Ajoutons que ces provinces préparent des projets considérables devant être réalisés le lendemain des hostilités. Le Manitoba entre autres, est très avancé dans ce domaine.

Passons maintenant à la réfrigération. La réfrigération est un problème moins important pour les cultivateurs que pour les citadins, surtout ceux vivant dans des appartements. Pour ces derniers, l'absence d'une glacière ou d'un réfrigérateur veut souvent dire une diète réduite et une alimentation inadéquate. Au Canada, 77 pour cent des fermes n'ont pas d'installation frigorifique, mais la plupart disposent d'un sous-sol ou d'un autre endroit suffisamment froid pour bien conserver le lait pendant une journée.

Dans plusieurs régions agricoles, en Saskatchewan par exemple, il est difficile de trouver de la glace pour entreposer et aussi longtemps que l'énergie électrique ne sera pas à la portée des fermiers, la réfrigération est généralement impossible.

Un bon nombre de fermes ont des glacières en bois ou en tôle dans lesquelles la nourriture peut se garder fraîche. Le pourcentage de ces fermes varie de 4 pour cent en Ontario à 14 pour cent en Nouvelle-Ecosse. Pour le pays, cette proportion est de 10 pour cent. Quatre pour cent seulement des fermes ont un réfrigérateur mécanique quoique 20 pour cent des fermes canadiennes jouissent de l'électricité.

La proportion des fermes qui n'ont aucune facilité de réfrigération est donc assez élevée. Elle varie de 73 pour cent pour la Nouvelle-Ecosse et le Québec à 82 pour cent au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et en Alberta. Voici le pourcentage des fermes dans les différentes provinces qui ont un réfrigérateur mécanique ou une glacière: Ontario: 18; Québec: 14; Colombie canadienne, 14; Nouvelle-Ecosse: 13; Ile-du-Prince-Edouard: 12; Manitoba: 11; Nouveau-Brunswick: 9; Alberta: 8; et Saskatchewan: 6.

(à suivre)

AGRONOMIQUEMENT PARLANT

AVEC Armand Létourneau

L'avenir de notre industrie laitière

Nous venions de lire le discours du ministre Ilsley, ce monsieur qui fait visiter si soigneusement chacune de nos poches pour les nettoyer à fond, quand nos yeux sont tombés sur le texte d'une conférence faite par M. Stanislas Chagnon, aux agronomes réunis en congrès à Québec. Sujet: "L'Avenir de notre industrie laitière". M. Chagnon était-il confiant sur ce point? Oui. Avouons même qu'à l'instar des lecteurs de roman, nous avons vite sauté à la fin de cette conférence "pour voir si ça finissait bien". Dans la négative, nous aurions jeté ce papier au panier, car autant vous dire tout de suite que l'avenir de cette industrie ne nous inquiète pas, au contraire.

(Ce qui est curieux, c'est qu'une autre conférence faite au même congrès par un agronome anglais, M. Lattimer, du Collège MacDonald, arrive pas loin des conclusions).

Votre correspondant aime bien Stanislas Chagnon, communément par lui appelé "Stanistre, mon fistre". Celui-ci a souvent en tête des idées nouvelles et constructives, ce qui le fait passer invariablement pour toqué ou pour "grande flûte". Quand on a comme lui six pieds et trois pouces, on provoque généralement l'envie. Quant à ses idées, pour n'en citer qu'une, tournée à l'origine en ridicule, elle fut adoptée par M. Gardiner et proposée à tout l'Est du Canada. La même chose se produira dans ses projets relatifs au lait. En tout cas, M. Chagnon étudie et travaille. C'est un militant.

Notre industrie laitière, c'est indiscutable, est présentement dans une prospérité industrielle. Deux gouvernements lui tiennent les bras et la demande est quasi illimitée. Mais en dépit de cette atmosphère de forçerie, elle pourra se passer de tuteurs après la guerre si elle veut s'adapter aux besoins nouveaux, aux techniques modernes et même ultra-modernes s'il le faut.

Il y a peu d'occupation agricole qui soit plus nôtre que l'industrie du lait.

Premièrement, nous avons déjà dans ce domaine l'air d'aller, si l'on peut s'exprimer ainsi. Nous voulons dire par là que nous y sommes engagés depuis au delà de deux cents ans. C'est donc partie intégrante de notre expérience acquise. Le fruit accumulé d'une sagesse plus que séculaire compte pour beaucoup. Les économistes savent cela.

Deuxièmement, nos terres se prêtent bien à cette exploitation. Nous ne sommes pas prêts à dire qu'elles sont très fertiles. Il faut laisser ce cliché aux flatteurs, aux "saintjeanbaptistards", mais elles sont bonnes et, de vastes superficies, adaptées à l'élevage laitier.

Troisièmement, cette industrie restaure la fertilité physique et chimique des sols — deux choses différentes. Il est assez curieux de noter qu'un sous-produit, apparemment ultra-négligeable, joue ici un rôle important. La technique des fertilisants chimiques va faire après la guerre des progrès prodigieux, mais, excusez la trivialité du propos, la bouse de vache est loin d'être vaincue. Pas de va-

ches, pas de fumier; pas de fumier, pas de sucs dans le sol. C'est comme ça.

Quatrièmement, nous devons produire du lait. C'est un besoin alimentaire de capitale importance parce que le lait est le roi des aliments. Or, nous nourrissons-nous comme il faut? Non. Des centaines et des milliers d'enfants sont quotidiennement privés de ce breuvage vital entre tous. Les examinateurs de l'armée ont fait des découvertes stupéfiantes sur l'état de santé de notre jeunesse. Le nombre des recrues impropres est formidable, et croyez bien que pour être rejeté de l'armée il faut être réellement impropre. Les chiffres de l'armée sont déconcertants, mais ce sont les commentaires des médecins qui sont instructifs. Tous proclament que la nourriture est insuffisante et déficiente. Là-dessus, ne vous choquez pas. Il ne s'agit pas d'insinuer que les cultivateurs ménagent sur la nourriture. Ce n'est pas une question d'économie. C'est une question de balancement rationnel, en d'autres termes de choix et de proportions des aliments. Et il arrive cette chose paradoxale que des fils de cultivateurs, qui sont journellement à même le pot au lait, n'en boivent pas suffisamment faute d'en connaître la souveraine nécessité. Une diète appropriée est incomplète sans le lait, et tant que chaque enfant ne consommera pas une chopine ou une pinte de lait par jour, et chaque adulte une chopine par jour, nous serons dans l'ensemble un peuple sous-alimenté.

Telles sont là quelques-unes des considérations préliminaires à l'étude de l'avenir de l'industrie laitière. Elles sont accessoires, admettons-le, mais il faut les poser en jalons dès le point de départ. Comme l'étude de ce problème est très vaste, nous nous voyons obligés d'en renvoyer la conclusion à un prochain et même à de prochains articles. Avant de dire vers quelles nouvelles techniques nous devons nous diriger, il fallait poser quelques prémisses.

Sans être aussi optimistes que M. Chagnon, nous entrevoyons pour l'industrie laitière de l'après-guerre des jours plutôt prospères, même dans la respiration artificielle que respirent en ce moment les gouvernements. Pour cela, il ne faudra pas s'en tenir exclusivement au beurre et au fromage, il ne faudra pas travailler isolément, comme nous le faisons encore trop, il faudra surtout ne pas nous contenter de la pitoyable moyenne annuelle de 4,500 livres de lait par vache. Cela, c'est le rôle du particulier. Il faudra aussi que l'Etat vienne à la rescousse.

P.S. — M. Chagnon parlera le 10 juillet, à Radio-Canada, pour le compte de la Section agricole des Finances de Guerre. Il est l'agronome qui, au cours du Troisième Emprunt, a fait souscrire la plus grande somme totale dans une localité rurale donnée. Non seulement on a prêté, mais on est resté content puisque deux personnes seulement ont revendu leurs obligations, encore y étaient-elles forcées, et c'est là que cette sorte de prêt, entre autres choses, témoigne de sa commodité.

La Coopérative Fédérée de Québec

Les coopératives agricoles vont de l'avant

La semaine dernière sous ce titre, nous avons donné quelques notes au sujet de la tenue des journées coopératives de Rivière-du-Loup et de Mont-Joli, où il a été longuement question du marché des pommes de terre.

Nous disions aussi que, depuis le début du printemps, l'occasion nous avait été fournie de visiter quelques régions et de rencontrer des groupes de dirigeants de coopératives. C'est ainsi que nous sommes allés au Lac St-Jean-Saguenay et que nous avons également passé toute une journée avec les coopératives affiliées des Cantons de l'Est.

Au Lac St-Jean, il a surtout été question de fromage. Nous avons ici-même donné un compte rendu succinct des journées d'étude tenues à St-Joseph-d'Alma et à St-Félicien. Nous n'y reviendrons pas plus longuement, sauf pour dire que de part et d'autre des efforts considérables ont été faits pour trouver le joint au problème difficile qui se posait dans cette région. Et nous croyons jusqu'ici que ces efforts n'ont pas été vains.

Dans les Cantons de l'Est, trois problèmes surtout ont retenu l'attention: celui des engrais alimentaires, celui du transport des produits laitiers et celui des relations des coopératives avec les industries de lait concentré du district.

La question du transport des produits laitiers aux fabriques n'a pas été sans causer énormément d'ennuis aux coopératives en particulier. On nous dit que présentement les autorités compétentes sont en train de revoir les cas les plus douloureux. Nous espérons qu'un règlement équitable sera fait. Comme il est toujours malsain de tourner le fer dans la plaie, nous n'en dirons pas davantage.

Les relations des coopératives avec la Carnation en particulier sont assez simples, puisque la "Carnation", que nous ne voulons ni calomnier ni juger de façon téméraire, ne tient pas plus qu'il ne faut à transiger avec des groupes. On peut dire le contraire, mais c'est perdre son temps puisque les faits sont là pour prouver notre avancé.

Pour certaines coopératives des Cantons de l'Est, la question des engrais alimentaires est d'une importance particulière à cause du volume des transactions auxquelles elle donne lieu. Il est apparu clairement à tous que les coopératives opérant un département d'engrais alimentaires ne sont pas uniquement des "vendeuses de poches". La préparation et la vente de "rations balancées" sont, pour les coopératives, un moyen direct d'attaquer tout le problème de l'alimentation des animaux de la ferme. Si l'on tient compte de la valeur du cheptel gardé sur chacune des exploitations agricoles et de la proportion

des revenus qui viennent de cette source, on arrive vite à la conclusion qu'il y a là matière à étude. De la bonne alimentation dépendent, dans une large mesure, les bénéfices de l'exploitant, et la bonne alimentation suppose, dans le cas présent, une meilleure utilisation des grains récoltés sur la ferme de même qu'un meilleur choix des ingrédients nécessaires pour compléter ce que la ferme donne.

Pour que les coopératives aient quelque chance de remplir parfaitement leur rôle dans ce domaine, il apparaît clairement qu'elles doivent être en mesure de fournir aux acheteurs des informations techniques sur l'alimentation de toutes les catégories animales gardées sur les fermes et, pour que cela se fasse, il faut que le personnel ait la compétence voulue.

Ce sont là quelques-uns des problèmes particuliers que les dirigeants de coopératives ont voulu étudier pour le bénéfice de tous les sociétaires.

Dans chacune des régions dont nous avons parlé, il existe aussi des problèmes d'ordre général, c'est-à-dire des problèmes qui se retrouvent un peu partout à l'heure actuelle. Nous les classons sous deux titres: l'organisation et l'administration.

Nous avons souligné déjà le développement considérable des coopératives et indiqué qu'un grand nombre entreprennent des activités nouvelles. Les conditions présentes ont créé de nouveaux besoins et chacun s'applique à satisfaire ces besoins dans toute la mesure désirable.

Au nombre des activités nouvelles les plus populaires à l'heure actuelle, on trouve la mouture des grains et la préparation des moulées. En faisant une tournée dans la région des Bois-Francs, nous avons fait, la semaine dernière, de nouvelles constatations. Dans tous les centres de quelque importance, s'établissent des "graineries coopératives", comme on les désigne généralement. Tout cela est fort bien, et la Coopérative Fédérée, en dépit de ce qu'on a pu en dire, n'est pas contre l'établissement de pareilles entreprises. Nous nous demandons cependant si les projets à l'étude ou en voie de réalisation ne sont pas, dans nombre de cas, un peu exagérés. Quand un homme chausse des six points. On peut acheter à un enfant qui grandit une chaussure un peu plus grande et ce n'est pas nécessairement une erreur. Quand on bâtit une coopérative, le problème n'est pas le même. D'abord, c'est évidemment plus dispendieux et ensuite les développements anticipés trop longtemps à l'avance peuvent bien ne pas se produire ou ne pas atteindre le niveau prévu. On voit tout de suite les difficultés considérables qu'un manque de prévision ou l'inaptitude à

juger les faits peuvent faire surgir.

La production agricole s'est accrue sur une échelle très élevée. Cet accroissement s'est fait à la faveur de meilleurs prix. Les prix actuels se maintiendront-ils? S'ils se maintiennent, c'est parce qu'on aura réussi à trouver des débouchés et, dans ce cas, il ne fait pas de doute que les besoins demeureront, avec évidemment des variantes d'une année à l'autre, à peu près les mêmes. Si le niveau des prix des produits de la ferme se rétablit non loin de ce qu'il était avant la guerre, les besoins diminueront dans une mesure qu'il est difficile de prévoir, mais suffisante en tout cas pour que certaines entreprises à peine capables de répondre présentement à la demande deviennent beaucoup trop grosses. Il y a là un danger que nous voulons signaler aux intéressés. Nous le faisons d'une façon absolument désintéressée et dans le seul but d'être utile aux coopérateurs, parce qu'en définitive ce sont les coopérateurs qui devront payer pour les erreurs commises. La position que nous prenons sur ce point ne doit pas nous faire passer pour des extrémistes, c'est-à-dire des partisans de l'inaction. Entre les deux, se situe le juste milieu ou la position qui offre le plus de sécurité.

Les développements nouveaux qui se font dans les coopératives posent de nouveaux problèmes de finance. Nous n'insisterons pas davantage. Nous croyons, toutefois, dur comme fer, que les coopérateurs doivent et peuvent financer eux-mêmes leurs entreprises. Le temps est passé, croyons-nous, où il fallait presque se mettre à genoux pour solliciter une souscription de \$50.00 destinée à mettre sur pied un service coopératif. S'il n'est pas passé, nous ne comprenons plus rien, parce que les coopérateurs ont depuis longtemps appris que leurs coopératives restent l'endroit par excellence pour faire de bons placements.

Et que dire des problèmes d'administration? Les coopératives qui, à leur début, s'intéressaient à une seule activité ou à deux activités et dont le volume d'affaires étaient encore assez restreint, pouvaient tant bien que mal s'en tirer convenablement sans utiliser ce qu'on pourrait appeler la technique de l'administration. Il nous apparaît aujourd'hui que ce temps est révolu, surtout dans le cas d'organisations ayant un chiffre d'affaires qui varie entre \$100,000 et \$600,000 annuellement. Ces coopératives ont aujourd'hui des immobilisations considérables et, avec la multiplicité des opérations, il ne serait pas sain de continuer à marcher de l'avant en procédant comme autrefois, c'est-à-dire un peu au hasard ou au petit bonheur. Nous croyons que les problèmes d'administration devraient faire l'objet

Qu'est-ce que l'agriculture?

Beaucoup de gens qui n'appartiennent pas au milieu agricole ont une idée assez vague, quand elle n'est pas fautive, de ce qu'est réellement l'agriculture.

L'agriculture comporte deux objets: produire — ou cultiver —, et distribuer les produits récoltés. On pourrait dire aussi que l'agriculture comprend la culture proprement dite et la vente des produits.

Nous empruntons à "Better Crops with Plant Foods", d'avril 1944, les idées d'un technicien américain, M. P.-O. Davis, directeur du Service de la propagande agricole à l'Institut Polytechnique d'Alabama.

La culture, c'est par essence l'exploitation du sol. Si on améliore les méthodes d'exploitation, on améliore aussi la culture. Les succès d'un cultivateur à produire sont en fonction de son habileté à bien exploiter, ce qui comprend la conservation pratique du sol. Si le sol n'est pas conservé d'une manière convenable, le cultivateur ne l'exploite pas sagement. L'exploitation rationnelle du sol exige l'exploitation rationnelle de la main-d'œuvre, de l'outillage, du capital et du cheptel. Exploiter rationnellement, c'est en somme travailler intelligemment.

L'idéal dans la production, c'est que tout le long de l'année (chez nous, nous avons une saison morte, l'hiver), tous les hommes, toute la terre et tout l'outillage travaillent, parce que le travail crée la richesse. Le cheptel qui trouve sa nourriture au pâturage fait un travail qu'autre-

d'études spéciales dans chaque organisation, quels que soient les résultats obtenus. Si les résultats sont bons, ils peuvent être meilleurs et l'on peut sûrement éviter le pire. Quelques mille dollars par année sont vite perdus si l'administration n'est pas à la hauteur de la tâche. Si les résultats sont mauvais, il y a sûrement une raison toute trouvée pour ne pas tarder à entreprendre la revue de l'administration.

Somme toute, les coopératives progressent, mais les progrès n'auront de caractère permanent que s'ils s'appuient sur les mêmes données qui ont assuré le succès d'autres entreprises.

Roméo MARTIN,
agronome,
Chef du Service
Éducationnel.

ment l'homme devrait exécuter. Les instruments qui ne font rien, qu'ils soient dans la remise ou à l'extérieur, ne produisent pas.

L'écoulement des produits de la ferme est un autre aspect de l'agriculture sur lequel M. Davis exprime des idées qui, sans être nouvelles, sont également vraies chez nous.

Depuis quelques années, dit-il, nous observons des hausses dans le coût de distribution des produits de la ferme, comparativement au coût de production, ce qui est un changement pour le pire. Si nous analysons les items qui forment le prix total que doit payer le consommateur, nous trouvons que la distribution occupe une place de plus en plus importante en rapport avec la production. Il s'ensuit des prix plus élevés pour les consommateurs sans que les producteurs reçoivent pour leurs produits des remises correspondantes. On pénalise ainsi et le producteur et le consommateur.

Cette situation ennuie les cultivateurs de deux manières. Ils sont d'abord l'objet de critiques acerbes de la part des consommateurs, qui ignorent les faits réels et qui leur attribuent la hausse des prix. Ensuite, la consommation des produits de la ferme diminue et les cultivateurs doivent payer plus cher ce qu'il leur faut acheter.

Ces faits établissent le besoin d'avoir à notre portée des renseignements intelligents sur le commerce et la distribution, renseignements semblables à ceux qui s'adressent à la production. Il faut donc envisager toute l'exploitation de la ferme à compter du tout début de la production pour se rendre jusqu'au consommateur, tout en tenant compte de toute l'économie rurale. La ferme et la famille sont considérées comme une entité, partie d'autres entités plus larges comme la localité et l'Etat (nous disons la province et le pays). De l'action individuelle doit résulter l'action collective à laquelle prennent part tous les intéressés.

Nous reconnaissons, poursuit M. Davis, que le problème de chaque localité est un problème national et qu'il n'existe pas un seul problème national dont on ne puisse retrouver l'essence dans chaque localité.

R. M.

"L'Aube" en province

aux Cèdres (Soulanges)	le 10 juillet
à St-Polycarpe (Soulanges)	le 11 juillet
à St-Télesphore (Vaudreuil)	le 12 juillet
à St-Lazare (Vaudreuil)	le 14 juillet
à Dorion (Vaudreuil)	le 17 juillet



Québec jugera ses gouvernants provinciaux le 8 août prochain

(par ROGER DUHAMEL)

L'heure de la reddition des comptes. — Mon confrère, M. Bouchard ! — Tim Buck est affectueux pour les libéraux. — "L'Allocation pour les couches". — Empruntons pour payer des intérêts sur des emprunts précédents ! La répartition des dépouilles.

Verdict populaire

le 8 août

Quand M. Adélard Godbout a annoncé à la radio la dissolution des Chambres et la tenue des prochaines élections provinciales le 8 août, personne n'a été vraiment surpris, car l'on s'attendait depuis déjà longtemps à ce que le gouvernement élu en octobre 1939 sollicite bientôt un renouvellement de mandat. Deux événements avaient toutefois refroidi le zèle des cercles libéraux : les résultats des élections en Saskatchewan, entièrement favorable à la C.C.F., et les éruptions du sénateur mascoutain, difficiles à accepter à notre population. Néanmoins, les stratèges du parti ont cru qu'il était temps de se lancer à l'action et de remporter la victoire, grâce aux tactiques de la guerre-éclair. La campagne électorale ne durera en effet que cinq semaines. On verra le 8 août si le calcul était sage.

Trois partis se feront la lutte dans la plupart des comtés. Les libéraux, les membres de l'Union nationale et du Bloc populaire chercheront à convaincre la population du bien-fondé de leur cause. Ces luttes tripartites compliquent singulièrement les pronostics, car on ignore toujours à quel parti surtout le troisième candidat enlève le plus de suffrages. Il se mêle aussi alors des considérations locales qui faussent le mécanisme de l'élection et l'élu n'obtient souvent qu'une majorité relative.

Il y aura aussi dans la mêlée quelques candidats de la C.C.F. (on dit au nombre de 25, mais il serait étonnant que ce nombre soit atteint), des créditistes, d'anciens communistes déguisés en travailleurs-progressistes, sans oublier une dizaine d'indépendants qui font bande à part et essaient de se faire élire à leurs mérites personnels. Il y aura donc au moins 300 concurrents pour les 91 sièges de la nouvelle Assemblée législative. Les amateurs de discours électoraux passeront un bel été, fertile en grands mouvements oratoires. C'est un divertissement comme un autre et qui est tout à fait inoffensif !

M. Bouchard, journaliste

Rejeté du fonctionnarisme pour avoir prononcé des paroles susceptibles de nuire grandement aux libéraux lors des prochaines élections, Téléphore-Damien Bouchard décide de revenir au journalisme, dont il est beaucoup sorti depuis les derniers trente ans. Il veut poursuivre par la plume son apostolat anticlérical et antinational et il vient d'annoncer à cette fin qu'il publiera sous peu un hebdomadaire à Montréal. Si M. Bouchard veut bien consentir à écrire lui-même régulièrement dans ce journal, on peut s'attendre chaque semaine à une rigolade en règle. Car il est peu de personnages dans notre vie publique aussi désopilants que le rondouillard sénateur qui a fait ses humanités à l'arrière de la pharmacie de M. Homais.

Sa déclaration à la presse en réponse à sa destitution est un bel échantillon. Regrettant que M. Godbout, par pusillanimité, l'ait rejeté par-dessus bord, Téléphore-Damien, nourri de culture classique, écrit aussitôt : "Jadis la masse des fanatiques demandait de jeter les chrétiens aux lions ; aujourd'hui dans la province de Québec, les rôles sont changés, mais de forme seulement : on ne nourrit plus les lions de la chair des réformateurs en religion, mais on fait périr de faim ceux qui

demandent seulement qu'on leur laisse leur liberté d'opinions en simple matière politique." Le m'as-tu-vu de Saint-Hyacinthe s'assimile modestement à un "réformateur en religion" et il laisse entendre, avec discrétion et dignité, qu'il est menacé de périr de faim, parce qu'il a perdu, pour avoir ouvert le bec, son fromage de \$18,000 par année. Espérons que son retour au journalisme militant lui permette de boucler son budget.

On notera que dans cette déclaration, M. Bouchard recommande fortement à l'électorat, malgré la rebuffade qu'il en a reçue, d'appuyer de toutes ses forces le parti libéral. C'est une indication précieuse pour la population de la province qui saura sans peine tirer les conclusions qui s'imposent de ce conseil. M. Bouchard n'est pas si loin des libéraux que d'autres feignent de le croire...

Tim Buck

à la rescousse

Le chef communiste Tim Buck n'a pas été heureux dans la ville de Québec. La population a accueilli comme il le méritait un révolutionnaire voué avant tout à semer la discorde au pays et à essayer par tous les moyens d'instaurer sa dictature néfaste. Nous sommes les ennemis de la violence, mais il y a des cas de légitime défense. Quand un parti prêche le recours à la violence, comme l'ont toujours fait les communistes, ils n'ont pas à s'étonner de rencontrer sur leur chemin des hommes qui leur rendent la monnaie de leur pièce.

Evidemment, le bon Tim Buck n'est pas content du tout. En arrivant à Ottawa, il a sauté avidement sur le discours de M. Bouchard dont il a su se servir sans retard. Il a daubé à son tour sur les Jeunes Laurentiens et sur l'Ordre Jacques-Cartier qu'il a accusés de vouloir créer une république française dans le Québec et le nord de l'Ontario. On comprend très bien qu'une telle ambition, si elle est fondée, n'est pas de nature à plaire à ce monsieur qui vise avant tout à établir un Etat collectiviste, anglo-saxon, enjivé et antireligieux. Ce que peut dire un Tim Buck n'a pas une importance excessive, mais de tels propos servent d'indices et l'on peut ainsi se faire une idée de l'orientation des esprits subversifs au Canada.

Il est beaucoup plus intéressant de constater que Tim Buck a déclaré expressément que "de toutes les philosophies politiques courantes, celle du parti libéral du premier ministre King est celle qui approche le plus de ce qu'on appelle le communisme." Cette opinion est savoureuse et l'on ne peut s'empêcher de sourire à la pensée que les libéraux en sont rendus à appeler un Tim Buck à la rescousse. Il est vrai que celui-ci a envers eux une dette de reconnaissance à acquitter : il est sorti du camp de concentration bien avant M. Camillien Houde, n'est-ce pas ? Chacun a les amis qu'il mérite...

Allocations familiales

Le gouvernement King devra d'ici quelques mois affronter l'électorat et en conséquence chaque mesure de la session actuelle vise à plaire à la population. On veut faire preuve d'une générosité sans précédent. Et le célibataire M. King en est rendu à préconiser des allocations familiales. On aura tout vu !

Le principe des allocations familiales est sain et peut rendre

des services, dans certaines circonstances déterminées. Le projet mis de l'avant par Ottawa est condamnable à trois points de vue. D'abord, il marque un nouvel empiètement du fédéral dans un domaine de sécurité sociale strictement réservé à la juridiction des provinces et il constitue donc une nouvelle atteinte à notre autonomie. En second lieu, il accorde à l'Etat un pouvoir exclusif et ne recherche pas la collaboration des employeurs et des employés ainsi que des syndicats ouvriers, ce qui a pour résultat évident de transformer l'allocation familiale en une simple gratuite et de ne pas habituer le père de famille bénéficiaire au sens de ses responsabilités sociales. Enfin, l'échelle prévue est d'inspiration nettement anglo-protestante et ne s'accommode nullement de notre philosophie de la vie.

Le projet King est en somme une prime aux familles restreintes, puisque l'allocation diminue graduellement après le quatrième enfant, alors que c'est précisément à ce stage qu'elle devrait augmenter. On admet donc en principe que la famille la plus nombreuse doit se limiter à quatre enfants, que si elle dépasse ce nombre, le père de famille devra en subir les conséquences. Conçue dans cet esprit malthusien, cette mesure s'avère donc antisociale. Le gouvernement semble prendre à son compte l'expression méprisante du Calgary Herald qui parlait insolemment du "diaper dole" — l'allocation pour les couches". Comment des législateurs catholiques pourront-ils ne pas élever la voix ?

De saines finances !

Le ministre des Finances, M. Ilsley, a prononcé la semaine dernière le discours du budget. Comme le gouvernement doit aller au peuple d'ici quelques mois, il n'y a donc pas augmentation des impôts. De plus, pour appâter la population, M. Ilsley abandonne l'épargne obligatoire, qui était une espèce d'emprunt forcé et qui rognait considérablement les enveloppes de paie des salariés qui n'avaient pas suffisamment de polices d'assurances. C'est un dégrèvement appréciable et dont chacun a lieu de se réjouir.

Ce qui ne veut pas dire que le gouvernement a l'intention de moins dépenser cette année. C'est le contraire qui est vrai. Pour remplacer les revenus dont il se prive, il devra au total emprunter une somme d'environ \$3,200,000,000, ce qui est proprement fantastique. Or, pour assurer le service des intérêts à ces emprunts successifs et biennuels, il faut prévoir des sommes toujours plus élevées. C'est dire que nous approchons du temps où il faudra lancer des emprunts exclusivement pour payer les intérêts sur les emprunts antérieurs, sans être en mesure de rien amortir sur la dette. C'est ce qui s'appelle, paraît-il, des finances saines.

M. Ilsley ne s'est pas privé de son petit couplet sentimental habituel, qui détonne assez dans un exposé de chiffres. Il estime que nous ne dépensons jamais suffisamment pour la cause qui lui est chère. "Aussi longtemps que durera ce conflit, dit-il, aussi longtemps que des Canadiens exposent leur vie, nous, qui sommes restés au pays, ne devons en rien ralentir notre effort de guerre. Un lourd fardeau de responsabilité nous incombe certes, mais pourvu que nous soyons animés d'une ferme résolution, nous au-

(Suite à la page 16)

SUR TOUS LES FRONTS

Bilan et commentaires sur la campagne de Normandie

Un mois d'opérations militaires n'a guère produit de résultats tangibles dans le secteur de Caen. — Les Américains ont plus de succès à l'ouest où toute la péninsule de Cherbourg a été libérée. — Prochaine poussée en Bretagne ? — Les Russes annoncent une débâcle sans précédent en Russie blanche. — Course vers les Alpes en Italie.

Il y aura un mois demain, l'invasion du continent européen par l'ouest était déclenchée en Normandie avec un déploiement sans précédent de l'aviation, de la marine et des armées alliées. On peut dire que le débarquement a réussi, en ce sens que les Allemands, en dépit de leurs efforts frénétiques, seront incapables de les rejeter à la mer. Les pertes des Alliés à date, seraient assez considérables, mais beaucoup moins qu'on s'attendait de subir. En fait, on affirme qu'elles le sont beaucoup moins que celles des Allemands.

Combats acharnés autour de Caen

De là à dire que la campagne de France se fera rapidement, il y a une marge. On se rappelle que la ville de Caen avait été mentionnée comme le premier objectif probable dès le premier jour du débarquement. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les Allemands tiennent toujours dans la capitale de la Normandie à demi-encerclée et il semble que ses défenseurs s'enveloppent sous les décombres accumulés par les bombardements de l'aviation et des grosses pièces d'artillerie des Alliés. Rommel a pris personnellement le commandement des troupes allemandes sur le front de Normandie et tout indique qu'il a galvanisé ses troupes au point qu'il faudra les écraser complètement pour les déloger de la place. De formidables batailles de chars d'assaut ont fait rage toute la semaine qui vient de s'écouler dans ce secteur où Canadiens et Anglais luttent d'opiniâtreté avec des réserves allemandes aguerries qui multiplient les contre-attaques dans l'espoir de briser l'étau le fer qui se referme lentement sur elles. Pour donner une idée de l'importance que les Allemands attachent à la campagne de France, on dit que des troupes ont été diverties des fronts de Russie et d'Italie dont la situation est pourtant loin d'être brillante, pour être dirigées en toute hâte vers le front de Normandie.

Cherbourg complètement libéré

La péninsule de Cherbourg et le port du même nom sont maintenant complètement libérés. Les

Allemands y ont subi des pertes cuisantes aux mains des Américains qui ont eu la partie plus facile que les troupes canadiennes et anglaises débarquées à l'est. En moins d'un mois, toute la péninsule a été nettoyée et les Allemands auraient perdu plus de 40,000 hommes, dont un général et un amiral, et un énorme matériel de guerre. C'est un succès retentissant qui ne manquera pas d'influer sur toute la campagne de France, étant donné qu'il donne aux Alliés un pied à terre dont les Allemands seront impuissants à les déloger et un port à eau profonde qui, aussitôt réparé, permettra d'expédier, en un flot ininterrompu, de grands renforts de troupes et de matériel. Mais la péninsule du Cotentin ou de Cherbourg n'est qu'une infime portion de la France, mesurant au plus une soixantaine de milles de long par une trentaine de milles de large. La fin de la lutte dans ce secteur, après un mois de rudes batailles, est encore loin d'annoncer la fin prochaine de la guerre. Il suffit de consulter une carte de France pour s'en rendre compte.

Vers la Bretagne

Il n'y aurait pas à se surprendre si les troupes américaines maintenant débarrassées des Allemands à Cherbourg entreprennent bientôt une poussée vers le sud de la Bretagne pour sectionner la péninsule de Bretagne comme ils l'ont fait pour celle de Cherbourg. La prise de toute la péninsule bretonne leur donnerait un avantage incontestable puisque plusieurs ports importants de l'Atlantique tomberaient entre leurs mains. En plus du grand port de Cherbourg, ils pourraient disposer des bases navales extrêmement importantes de Brest, Lorient, St-Nazaire et peut-être même La Rochelle. La guerre sous-marine allemande ne manquerait pas de s'en ressentir, puisque la plus grande partie de leurs sous-marins y sont stationnés. Quoi qu'il en soit, ces victoires ne s'achèteront pas sans les plus durs sacrifices. Ce n'est plus en misant sur les semaines qu'il faut escompter la fin victorieuse de la guerre en Europe, mais bien sur les mois. Un mois s'est déjà écoulé depuis le début de la grande aventure. Il en faudra sûrement plusieurs autres avant que les Allemands soient contraints à se retirer sur le Rhin, à moins d'une débâcle subite, ce qui n'est guère probable dans un avenir immédiat.

Débâcle en Russie

Sur le front russe, les trois armées soviétiques qui se sont lancées à l'assaut des positions fortifiées que les Allemands détenaient encore en Russie blanche convergent rapidement vers Minsk, la capitale, qui paraît investie de toutes parts. Les Russes parlent d'une déroute complète des Allemands qui s'enfuiraient éperdus vers la Pologne. Les villes et villages tombés aux mains des Soviétiques ne se comptent plus, tant ils seraient nombreux. Plus de 180,000 Allemands auraient été tués, blessés ou faits prisonniers depuis le début de cette offensive qui ne date que d'une semaine. Plusieurs endroits d'une semaine. En plusieurs endroits, les troupes rouges auraient déjà pénétré en Pologne et menaceraient de foncer sur la Prusse orientale dont la conquête isolerait complètement les Etats baltes. Tout le territoire national d'avant-guerre de la Russie sera bientôt libéré de l'occupation nazie ni l'avance se poursuit à l'al-

(Suite à la page 19)

Radio-épargne



M. Raymond TANGHE, professeur à l'Université de Montréal, qui sera l'invité de la section agricole du Comité des Finances de Guerre, à Radio-Canada, samedi, le 18 juillet, à 6 heures p.m.



À TRAVERS LE CANADA AGRICOLE

par
J.-R. PELLETIER, rédacteur
Ferme Expérimentale,
Ste-Anne-de-la-Pocatière

XVIII. — L'industrie forestière en Colombie canadienne.

L'étendue des régions forestières du Canada dépasse celle de tout autre pays, l'U.R.S.S. et le Brésil exceptés. Dans un pays vaste comme le nôtre, qui va de l'Océan Atlantique au Pacifique et des îles Arctiques jusqu'à la frontière des États-Unis, il y a naturellement plusieurs formations géologiques et de nombreuses régions climatiques qui sont à l'origine de nos huit principales zones forestières. Parmi ces huit zones quatre se trouvent dans la province de la Colombie canadienne. La première celle de la côte du Pacifique, couvre une superficie de 50,000 carrés. Elle fournit à elle seule 50% du bois de construction coupé au Canada. Elle est remarquable par la densité et la grandeur de ses arbres. Le sapin Douglas domine; on y trouve en proportion moindre le Thuya géant, la pruche de l'Ouest, le cèdre rouge, l'épinette de Sitka et quelques



Deux énormes billots flottants attendant leur tour d'être débités par la grande scie au moulin à scie "Alaska Pine Mill" de New-Westminster, en Colombie canadienne.

autres variétés. Cette région alimente en produits forestiers les plus gros moulins de la Colombie canadienne. Les arbres taillés en grandes dimensions sont expédiés sur tous les grands marchés du monde.

Seconde zone forestière

La seconde zone forestière s'appelle Montane. Elle couvre une superficie de 55,000 milles carrés et occupe le plateau inférieur de la Colombie canadienne où la précipitation est limitée. La principale essence que l'on trouve dans cette région, c'est le pin Ponderosa. On y rencontre aussi le sapin Douglas, le pin Murray, le peuplier de l'Ouest, le tremble et diverses autres essences. Dans cette zone, la forêt est clairsemée, les arbres sont de grandeur moyenne et les herbes recherchées par les bestiaux et les moutons vivant sur les "ranchs" poussent dans les espaces libres. Il y a une certaine analogie entre la qualité des arbres de la Colombie canadienne et celle du Québec. Cependant la densité est moindre à cause du climat moins humide. C'est là que se trouvent les plus petits moulins à scie qui fournissent principalement du bois pour la petite construction et pour la fabrication des boîtes à fruits.

Troisième zone forestière

La troisième zone connue sous le nom de Colombie n'a une superficie que de 20,000 milles carrés. Elle est située dans le sud de la province et couvre tout le territoire de cette partie des Montagnes Rocheuses et du district semi-aride des environs de la ligne du 45e degré. Dans ces vallées et dans les parties basses des montagnes, la forêt ressemble à celle de la région côtière en ce qui concerne les essences dominantes: le sapin Douglas, l'épinette Engelmann, le cèdre et le mélèze; par contre, les arbres sont beaucoup plus petits et la densité est légèrement moindre. Les

moulins à scie que l'on rencontre dans cette région sont de dimensions moyennes. Les principaux produits forestiers sont les dormants de chemin de fer, les poteaux de téléphone, les pièces pour la construction moyenne et les gros piliers.

Quatrième zone forestière

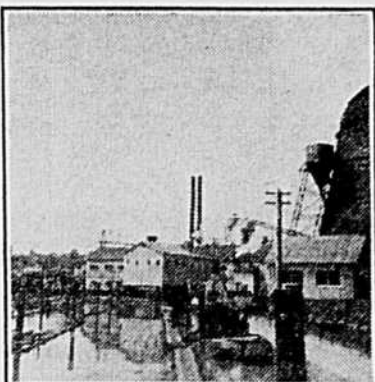
La quatrième zone ou région que l'on nomme Subalpine couvre un immense territoire de 90,000 milles carrés. Elle comprend la partie centrale de cette province anglaise dans les Montagnes Rocheuses jusqu'à la côte, dans une direction, et jusqu'à la frontière américaine, dans l'autre. Dans les diverses parties de cette région, il y a encore des divergences plus prononcées chez les essences dominantes. Vers le sud, par exemple, on trouve surtout le pin blanc de l'Ouest, le pin argenté et le mélèze, tandis que vers le nord, ce sont plutôt l'épinette des montagnes et l'épinette blanche. Jusqu'à date, il n'y a que les essences de la partie nord de cette région qui aient été utilisées à des fins d'exploitation commerciale.

L'influence de la forêt en Colombie

Les données officielles et complètes pour l'année 1939, alors que la guerre n'avait pas encore créé une demande accrue pour certaines productions spéciales comme le "plywood", nous permettent de comprendre assez bien l'influence normale de la forêt dans la position financière et industrielle de cette province. Ainsi, les revenus bruts totaux obtenus des ressources naturelles renouvelables étaient alors de \$194,000,000. De ce montant, 10% proviennent de l'agriculture, 23.6% de la forêt, 5.6% des pêcheries, 0.5% de la chasse et 3.2% des pouvoirs hydrauliques. Par contre, les revenus de la province provenant des autres branches de l'industrie formaient un montant global de \$451,500,000, dont 19.4% pour les mines, 6% pour la construction, 27.8% pour les entreprises manufacturières et 3.9% pour les diverses autres sources. En d'autres termes, 42.9% des revenus de la province provenaient des ressources naturelles qui peuvent être conservées en permanence. De plus, 32% du revenu total de l'industrie manufacturière sont tirés de la transformation des produits forestiers et 18% des produits du sol et de l'industrie de la pêche.

Les terres cultivables

Sur une superficie totale de près de 235 millions d'acres, qui couvrent toute la province de la Colombie canadienne, 66% sont occupées par des montagnes complètement stériles, 30% sont en forêts productives, 1.5% en pâturage naturel et 2.0% seulement de la superficie totale sont propres à la culture, dont 0.5% déjà en culture. Ce qui veut dire que 34% des ressources en terrains cultivables et en forêt sont productifs. Bien que la superficie du sol arable ne soit pas très considérable, il y a tout



La photo ci-dessus représente l'un des plus petits moulins à scie de New-Westminster, en Colombie canadienne.

de même encore de grandes possibilités d'expansion. En 1939, par exemple, toute la production agricole de cette province était estimée à \$49,000,000. Les produits agricoles importés se chiffraient à plus de \$17,200,000 et ses exportations à un peu moins de \$10,000,000. La Colombie canadienne importe donc deux fois plus qu'elle n'exporte et les seuls produits agricoles exportés sont les fruits et les légumes. C'est principalement des Prairies et surtout de l'Alberta que lui viennent ses importations: 45% de son bœuf, 50% de son beurre, 20% de ses viandes de porcs et 40% de ses viandes de moutons. De plus, la Colombie canadienne a des ressources hydrauliques évaluées à 728,000 chevaux-vapeur présentement en exploitation. Elle a la possibilité d'en développer au moins de sept à huit millions. Dans ses transactions commerciales avec les autres provinces canadiennes, elle avait, en 1939, une balance défavorable de \$31,850,000. Par contre, pour la même période, elle avait une balance favorable de \$65,250,000 avec les pays étrangers. C'est ce qui explique un peu l'esprit d'indépendance ou même de séparatisme économique qui nous surprend chez les Colombiens.

Valeur des produits forestiers

La valeur brute des produits forestiers ouvrés sortant des moulins à scie canadiens, en 1940, était de près de \$134,000,000. La part de la Colombie canadienne se chiffrait par \$69,000,000, Québec venant au second rang avec 23,000,000. Il y a cependant le bois à pulpe et à papier où le Québec est



L'homme de taille ordinaire que l'on voit sur cette photo nous donne une idée de la dimension des souches des arbres que l'on rencontre en Colombie canadienne.

bien en avant des autres provinces, tandis que pour le bois de construction, la Colombie canadienne détient le premier rang. Si on examine la distribution des moulins à scie au Canada, on constate qu'en 1940 il y en avait 2166 dans la province de Québec; sur ce nombre 2025 ne produisaient pas plus d'un million de pieds de bois par année et 3 seulement avaient une capacité de 20 millions de pieds de bois et plus. En Colombie canadienne, sur 590 moulins, 431 produisent plus d'un million et 29 plus de vingt millions de pieds de bois annuellement sur un total de 36 moulins de cette capacité dans tout le Canada.

La ville de New-Westminster

Toutes ces considérations nous ont amenés un peu loin. Revenons à New-Westminster. Cette ville est intéressante à trois points de vue: elle fut la première capitale de la Colombie canadienne; elle détient le plus haut rang pour l'activité industrielle par tête dans tout le Canada, et enfin, ses 35,000 habitants sont intéressés directement ou indirectement dans la production de ses vingt gros moulins à scie. Il y en a plusieurs à Vancouver, cependant, où l'on trouve de 35 à 40 gros moulins. Pour sa part, l'île de Vancouver n'en a que 15 et les trois plus gros moulins sont situés à Port Albani. Tous les moulins sont à proximité des grandes villes parce que le transport par eau ne coûte que \$1.00 du mille pieds sur une distance de 150 milles. Alors que la perte dans le transport dépasse rarement 2%. Les moulins à scie de la Colombie canadienne diffèrent considérablement des nôtres; la machinerie est très grosse et généralement on ne les déménage que tous les 25 ans. Il en coûte environ un demi-million de dollars pour l'installation des plus petits de ces moulins. La compagnie doit aussi construire ses lignes de chemin de fer. Il en coûte parfois jusqu'à \$1,000 du mille. Les billots de la Colombie cana-

dienne sont, dans bien des cas, dix fois plus gros que les nôtres. De fait, j'ai moi-même calculé qu'un de ces billots que l'on dirigeait vers la grande scie pouvait contenir 1677 pieds de bois. Mais le service forestier de la Colombie canadienne ne permet pas d'abattre le sapin Douglas avant qu'il ait atteint 100 ans et, généralement, l'on coupe des arbres de 400 ans parce qu'alors les pertes sont beaucoup moins considérables.

La scierie "Alaska Pine"

Le 10 août dans l'après-midi, en compagnie de l'ingénieur forestier du district, je visitai le moulin Koerner exploité par l'"Alaska Pine Co." Ce sont trois frères tchèques arrivés en 1937 qui en ont la direction. Ils y introduisirent certaines de leurs méthodes de l'Europe centrale en ce qui concerne l'utilisation et la transformation du bois. Ils ont déjà connu de grands succès et les autorités provinciales considèrent ce moulin comme l'un des mieux dirigés au point de vue efficacité. On se spécialise dans certaines productions, par exemple, les modes de préparation et d'utilisation de la pruche de l'Ouest. Cette essence était autrefois considérée comme la mauvaise herbe des forêts. Lors de mon passage à cet endroit, l'on employait 450 hommes dans ce moulin dont 40 Canadiens français. Ces derniers forment un groupe homogène assez important établi à Maillardville, à quelques milles seulement de New-Westminster. Plus de 125 hommes sont employés à l'année dans les chantiers des frères tchèques. Au cours de ma visite, l'on était à charger un bateau pour l'Afrique du Sud. On fabriquait aussi du bois à plancher et des boîtes d'emballage pour les fruits.

Bran de scie pour le chauffage

Dans les environs de New-Westminster, on se sert beaucoup de bran de scie pour le chauffage. On préfère le bran de scie du sapin Douglas à celui des autres essences parce qu'il a plus de fibres et possède une plus haute valeur calorifique. Ce bran de scie se vend \$4.00 par unité de 200 pieds cubes et il en faut généralement 10 unités pour chauffer une maison ordinaire. Une fourniture à bran de scie se vend là-bas \$30.00, y compris le régulateur pour le feu. L'inconvénient que comporte ce système, c'est de trouver l'espace suffisant pour remiser le bran de scie. L'épinette donne un bran de scie peu recommandable. Aussi ne l'emploie-t-on qu'en mélange dans une préparation de 20%. En plusieurs endroits de l'Est on a déjà répandu ce mode de chauffage et les résultats obtenus semblent encourageants. Il est possible également que le bran de scie mélangé, tel qu'on le trouve dans nos petits moulins locaux, possède une plus haute valeur calorifique ou produise plus de chaleur que le bran de scie d'épinette de Sitka qui est le type dominant en Colombie canadienne.

La Pépinière forestière

Notre journée se termina par une visite à la Pépinière forestière située dans la banlieue de Vancouver et la principale des trois du genre en opération dans cette province. Sur cette ferme de 640 acres, l'on produit chaque année six des dix millions de jeunes plants d'arbres transplantés dans la province. Tous ces plants serviront à reboiser plus de 10,000 acres de terre, principalement sur l'île de Vancouver, car on ne fait pas encore de tels travaux sur la côte du Pacifique ni à l'intérieur de

COLONISATION

Réflexions en marge du congrès de colonisation

Le compte rendu du récent congrès de la colonisation organisé par les Semaines Sociales du Canada ne manquera pas d'intéresser tous ceux qui croient à l'agrandissement de notre domaine agricole, par le maintien au sol des familles qui y vivent encore et le retour à la terre de celles qui l'ont un jour quittée.

Il est, en somme, un nombre restreint de personnes qui ont pu assister à ce Congrès car, de nos jours, ils ne sont pas nombreux ceux qui peuvent à volonté s'absenter pour assister à des réunions de ce genre. Cependant, plusieurs ne voudront pas se priver des renseignements précis, des données au point sur cet important problème. Ils voudront se procurer ce volume pour étudier les textes des conférences présentées.

À la veille que nous sommes d'entrer dans une ère économique et sociale nouvelle, nos associations nationales, sociales et économiques sérieuses ne pourraient rendre à leurs membres de meilleurs services que de les familiariser avec notre problème de population, celui aussi de l'établissement sur la terre des excédents de nos campagnes et des villes par l'utilisation de toutes nos ressources naturelles.

Le Congrès tenu à Montréal n'atteindra réellement son but que s'il soulève de l'enthousiasme, s'il déclenche un courant d'opinions à travers toute la province. Les adeptes de la colonisation sont nombreux, cependant que leurs voix n'ont que peu d'échos parce qu'elles s'élèvent isolément. Elles auraient plus de chance de se faire entendre si elles étaient toutes harmonisées, si, au lieu de parler chacune à son tour, tous les fervents de la colonisation pouvaient ensemble s'exprimer, faire connaître à la population leurs idées, répandre en somme la bonne doctrine à travers la province.

Pour en arriver là, il faudra que chacune de nos associations, celles surtout qui s'occupent de notre classe agricole, entre définitivement et résolument dans le mouvement, fasse sa pleine part pour renseigner la population des besoins réels d'établissement.

C'est le temps plus que jamais de nous occuper de nos affaires. Notre premier souci doit aller à la jeunesse. Il nous faut lui préparer un avenir, lui assurer pour demain du travail. Il n'est pas de meilleur moyen que d'agrandir notre domaine agricole.

Notre province peut facilement assurer à tous le pain quotidien, pourvu que l'on s'emploie à tirer parti de toutes les richesses de son sol et son sous-sol.

C.-E. COUTURE.

la province. Une chose me frappa au cours de cette visite: la pépinière possède des couches froides qui s'étendent sur une longueur de six milles et demi. On tient ainsi en couches froides les plants durant deux ans, après quoi, ils sont transplantés et ils atteignent ha-

(Suite à la page 17)

EPARGNEZ sur vos

CLOTURES

en employant le système de clôture électrique "SHUR-SHOCK". Clôturez avec une seule broche piquante ordinaire. L'appareil "SHUR-SHOCK" est reconnu pour le plus pratique et le plus économique sur le marché. GARANTI pour 2 ans en plus de la garantie de satisfaction de trente jours ou argent remis. Écrivez pour circulars et détails:

Distributeur **G.-E. SAINT-PIERRE** Agents demandés
ST-GERMAIN DE GRANTHAM — CTE DE DRUMMOND, P.Q.

B. TRUDEL & CIE

Fournitures et machineries pour laiteries, beurrieres et fromageries.

364, Place d'Youville

MONTREAL

Coupez le foin tôt pour lui conserver toute sa protéine

Aucun fermier n'ignore que l'herbe broutée au printemps possède des qualités particulières. En vue de conserver la protéine au fourrage — qu'il soit brouté aux pâturages ou conservé sous forme de foin ou d'ensilage — on a éprouvé diverses méthodes qui ont plus ou moins réussi. L'un de ces systèmes consiste à fertiliser libéralement l'étendue en pâturage et à la subdiviser en parcelles qu'on fait brouter alternativement. Cette méthode est très en vogue aujourd'hui et a amplement démontré que de cette façon on pouvait doubler la capacité de paissance des pâturages. Le ministère d'Agriculture de Québec l'a grandement favorisée et, cette année, l'Association pour l'amélioration des récoltes d'Ontario a lancé un vaste programme comprenant l'ensemencement de mélanges à pâturages approuvés et l'emploi de l'engrais chimique 4-12-6.

L'herbe jeune est riche en protéine à haute teneur de carotène, source de vitamine A, qui donne au lait, au beurre et au fromage leur couleur crémeuse, la qualité et la saveur typiques aux produits laitiers printaniers, lorsque les animaux sont au pâturage. Lorsque l'herbe approche de la maturité, sa teneur en protéine et en autres ingrédients digestibles décroît au fur et à mesure que les tiges deviennent fibreuses. Le foin ordinaire — qu'on laisse généralement trop mûrir — a déjà perdu une grande partie de sa valeur nutritive de sorte que les animaux doivent consommer plus de matières sèches sous cette forme pour obtenir la quantité de matières nutritives contenues dans l'herbe verte du printemps.

Les savants ont laborieusement cherché le moyen de conserver aux fourrages d'hiver les qualités de l'herbe verte. Ils ont partiellement réussi. Le procédé A.I.V., lancé par le finlandais A. I. Virtanen, suggère l'emploi d'acides dans l'ensilage de l'herbe, de la luzerne, du trèfle, etc. La mélasse employée avec soin donne aussi d'excellents résultats.

En faisant sécher l'herbe dans un four chauffé à 140° C, on peut conserver ses qualités premières. On coupe l'herbe lorsqu'elle atteint une hauteur de quatre pouces. On active sa croissance par l'usage d'engrais chimiques et, si les conditions sont favorables à la production, on peut obtenir plusieurs moissons par année. En Angleterre, par la méthode de séchage à haute température, on a réussi à obtenir un produit contenant 17% de protéine. La station expérimentale de l'Ohio prétend avoir pu conserver au foin sa fraîcheur et sa couleur; il s'agit de couper et de moissonner le même jour et de faire sécher dans une grange au moyen de puissants tubes à courant d'air forcé.

Cependant, sans dépense additionnelle d'argent et d'énergie, le fermier peut préserver la protéine et les autres substances nutritives de son foin en le fauchant tôt dans la saison, avant que les tiges ne durcissent, ce qui ne tarde pas à se produire lorsque l'herbe est montée à la graine. N'oubliez pas que le retard à couper l'herbe produit encore plus de ravages que la pluie qui vient mouiller le foin coupé.

Lorsque nous faisons l'éloge de nos amis nous faisons ingénieusement le nôtre.

Cte. DE BELVEZE

A vendre ou échanger pour commerce

Ferme située dans un village, proximité C.N.R., 50 milles de Québec, route Trans-Canada; grandeur 200 acres de terre, bons bâtiments avec ou sans roulant, chevaux et bétail enregistrés. Ecrivez:

Casier 14,
LA TERRE DE CHEZ NOUS
515, ave Viger, Montréal.

L'histoire agricole de la paroisse de Sainte-Marie de Beauce

Deuxième centenaire de la fondation de la paroisse — Les débuts de l'agriculture. — Le marché des produits agricoles. — Les cultures spécialisées de la région.

La paroisse de Sainte-Marie de Beauce fête, cette année, le deuxième centenaire de sa fondation. A cette occasion, M. Joseph Ferland, agronome, a donné une causerie au poste C.H.R.C. sur l'histoire agricole de cette paroisse. Nous en donnons ici un résumé substantiel. Ces fêtes se dérouleront du 5 au 9 juillet prochain.

La fondation et le développement de la paroisse de Sainte-Marie de Beauce sont essentiellement une oeuvre de colonisation et d'agriculture. On constate uniquement l'action d'un seigneur qui veut coloniser son domaine et le travail de colons décidés de "faire de la terre" pour s'établir et faire vivre leur famille.

Dans des documents de 1817, on constate l'existence de la "Société d'Agriculture de Québec" dont l'objet était d'améliorer l'agriculture du pays. Cet organisme subventionné en vertu d'un acte de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, organise des concours et distribue des prix pour les meilleurs chevaux et bovins de race canadienne, pour les meilleurs moutons et les meilleurs porcs, pour les expériences d'agriculture et les plus grosses productions, à l'arpent, de blé, d'avoine, d'orge, etc. Des concours de ce genre ont lieu dans la Nouvelle-Beauce et dans le rapport d'une assemblée tenue à Sainte-Marie, le 3 août 1820, on trouve une liste d'experts nommés pour juger ces concours.

Le marché des produits agricoles de Sainte-Marie, durant plus d'un siècle, fut celui de Lévis et de Québec où les habitants se rendaient, aux jours déterminés, avec leur beurre en tinettes, leur lard, leur foin et autres produits de leur industrie. Les gens de Sainte-Marie partaient généralement au petit jour pour se rendre à la pointe Lévis dans la journée. Les trois ou quatre milles de savane du bois de "Sartigan", entre St-Isidore et St-Henri, étaient particulièrement mauvais durant la saison d'été. Selon toute vraisemblance, le conducteur descendait de voiture sur une bonne partie de ce parcours afin de soulager le

cheval tout en se reposant du siège de bois et des ressorts de frêne de la charette, se moquant bien de la boue qui pouvait le souiller. Comme il n'était pas facile de se nettoyer en route, cheval et conducteur arrivaient en ville les jambes invariablement couvertes de la terre noire de la savane. C'est ainsi que les Beaucerons ont pris le nom de "Jarrets Noirs", véritable titre de noblesse symbolisant la valeur des ancêtres qui eurent le courage de surmonter ces obstacles naturels et ouvrir un vaste pays à la colonisation.

L'augmentation de la population et le développement de l'agriculture, qui marchaient de pair, forçaient le progrès dans la transformation des produits. En 1882, la première écrémeuse-centrifuge, importée du Danemark au Canada et dans l'Amérique du Nord, fut installée dans l'école de beurrerie de Sainte-Marie, le seul établissement du genre dans le continent américain à cette date. Sainte-Marie peut donc revendiquer l'honneur d'avoir introduit en Amérique l'écraimage du lait par la machine centrifuge. Cette méthode a transformé l'industrie laitière dans tout le pays.

La paroisse de Sainte-Marie compte actuellement 185 cultivateurs dont l'évaluation municipale s'élève à \$594,000. L'étendue en terre cultivée est de 21,600 arpents, soit les 3/4 de la superficie totale de la paroisse.

Depuis l'arrivée des agronomes dans la paroisse vers 1920, l'agriculture a subi des transformations sensibles à Sainte-Marie. L'égouttement des terres se fait progressivement et plusieurs cultivateurs font partie d'un concours de fermes de comté. Un certain nombre des nôtres ont occupé une place enviable dans le dernier concours du "Mérite agricole".

Les plantes sarclées se cultivent un peu partout, mais sur une échelle encore restreinte. Au cours de la dernière saison, les cultivateurs de Sainte-Marie ont acheté 375 tonnes d'engrais chimique pour les pâturages et les céréales et 400 tonnes de pierre

à chaux pour l'amendement des terres.

Les érablières sont une source de revenus importants pour les cultivateurs de Sainte-Marie. La grande majorité de nos "sucreries" font partie de la Coopérative des producteurs de sucre du Québec.

L'élevage du bétail s'est grandement amélioré depuis 25 ans sur la plupart des fermes. Il y a peu de races pures mais on rencontre quelques éleveurs de races Ayrshire et Canadienne et plusieurs cultivateurs font du croisement continu. L'aviculture est aussi très développée à Sainte-Marie.

En 1926, il se fondait un cercle de l'Union Catholique des Cultivateurs à Sainte-Marie. C'était le début d'initiatives personnelles et fructueuses. Ce cercle adoptait les "Cours à domicile" en 1934 et, en introduisant l'étude, il a provoqué une organisation agricole plus parfaite.

Cette même année, 1934, voyait la fondation d'une caisse populaire qui compte aujourd'hui 665 sociétaires.

En 1939, les cultivateurs fondaient une Société Coopérative Agricole qui compte 90 membres et termine une année d'opérations avec un chiffre d'affaires de \$150,000. Cette société possède la beurrerie centrale de la paroisse qui remplace les trois ou quatre fabriques d'autrefois. Elle a aussi un vaste entrepôt près de la gare où se fait la classification officielle des oeufs, la réception et la distribution des engrais, des graines de semence et autres produits nécessaires à l'agriculture.

Les cultivateurs de Sainte-Marie sont donc dans la voie du progrès. De l'unique rôle de producteurs de denrées qu'ils assumaient autrefois, ils sont passés maintenant, à la sphère de la préparation et de la vente de leurs produits. Souhaitons que ce progrès se continue car une population agricole nombreuse et prospère demeure la principale sauvegarde de notre avenir. Comme le disait Lucien Romier: "La valeur nationale, sociale et humaine de l'agriculture surpasse sa valeur économique". es-h'U cm-

Le Syndicat agricole de Ste-Hénédine

Le Syndicat agricole de Ste-Hénédine est composé de 29 membres. Il s'occupe surtout de la classification et de l'expédition des oeufs. Le bilan de fin d'année a donné les résultats suivants:

Recettes	\$23,632.60
Déboursés	22,932.98

Surplus 699.62

Au cours de l'année, 65,000 douzaines d'oeufs produits par les membres et les non-membres sont passées entre les mains de la société. La coopération de tous a permis de distribuer aux membres, en ristournes, la jolie somme de quelque \$500, soit en moyenne 1 1/2 cent de surplus pour chaque douzaine apportée par les sociétaires. Et cela s'est produit tout en payant les oeufs au prix courant. C'est le cas de dire ici que pour le cultivateur comme pour les autres "l'Union fait la force".

Quand nous voyons qu'on nous vole nos idées, recherchons, avant de crier, si elles sont bien à nous.

ANATOLE FRANCE

Détruisez les VERS du CHOU avec cet insecticide sûr. Inoffensif pour les êtres humains et les animaux domestiques.

**C-I-L
DERRIS
DUST**

Achelez de
votre fournisseur

Canadian Industries Limited

Division

den

C-I-L

Engrais

Chimiques

La Coopérative agricole de Langevin

Si l'on en juge par les chiffres, les coopérateurs sont actifs à Langevin, Dorchester.

Cette société fut incorporée le 11 octobre 1941. Le président est M. Arthur Carrier. M. Arthur Fauchon occupe le poste de vice-président. Les directeurs sont MM. Elias Fortier, Joseph Bédard et Joseph Ménard. Le secrétaire est M. S. Fournier, tandis que le gérant est M. Arthur Carrier.

La coopérative compte 65 actionnaires et 192 patrons. La coopérative fabrique le beurre, achète les engrais chimiques et les engrais alimentaires et vend du beurre, des oeufs et des animaux. Elle est affiliée à la Coopérative Fédérée.

L'année a été exceptionnellement bonne si l'on considère la quantité totale du beurre fabriqué (157,958 livres) et les dépenses totales de l'année. Le coût de fabrication du beurre a été d'environ 2.6c la livre. Le département des engrais alimentaires semble avoir rendu de grands services aux membres.

Sur 157,958 livres de beurre fabriquées, 121,692 livres ont été classées No. 1.

L'actif de la Société est de \$10,130.24 et le passif s'élève à \$7,835.85. Les ventes de l'entrepôt et les consignations ont rapporté \$18,744.95. Le profit net de l'exercice est de \$2,124.90 avec un profit sur les opérations de \$1,723.51.

Journée avicole des cultivateurs du district No 10

Le 4 juillet prochain

Les cultivateurs du district agronomique No 10 sont conviés à une importante journée avicole qui sera tenue le 4 juillet prochain, de 9 h. 30 du matin à 5 h. de l'après-midi, au profit des aviculteurs du district agronomique No 10. Tous les cultivateurs des comtés de Brome, Rouville et Shefford sont cordialement invités à cette grande journée qui se tiendra à la ferme de M. Marius Maynard, rang St-Charles de l'Ang Gardien de Rouville. En voici le programme:

9 h. 30 — Inscription.
10 h. — Ouverture. Allocution de M. L. Sévigny, instructeur avicole de district.

10 h. 15 — Conférence de M. C.E. Benoit, chef de la division de l'aviculture de Québec: "Exposé du programme avicole pour les cultivateurs du district No 10". Questions et discussion.

Midi — Dîner.
1 h. — Démonstration.
1 h. 30 — Conférence du Dr Gérard Lemire: "Maladies de la volaille". Questions et discussion.

2 h. 30 — Démonstration.
3 h. — Conférence de M. N. Hénault: "Classification des oeufs". Questions et discussion.

4 h. — Tirage des prix de présence.

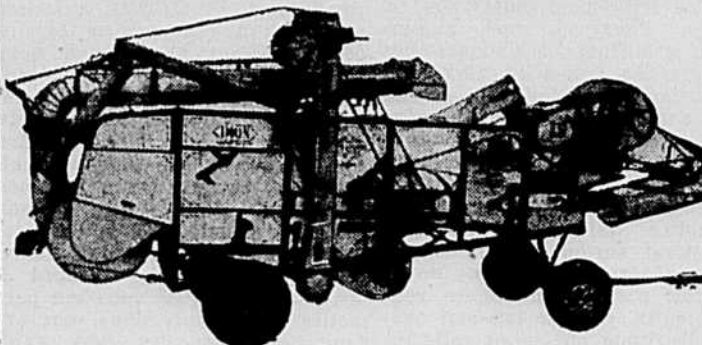
4 h. 15 — Allocution de M. J.-M.-A. St-Denis, agronome régional.

O Canada!

P.S.—Pour le dîner, chacun est prié d'apporter son panier.

LA BATTEUSE DION

Travaille mieux . . . à meilleur compte



La nouvelle BATTEUSE DION tout en acier accomplit plus de besogne en moins de temps. Elle fonctionne aisément et sans vibration sur ses coussinets baignant dans l'huile et protégés contre la poussière. Du soigneur au souffleur, toutes les pièces sont parfaitement usinées et très bien ajustées.

La BATTEUSE DION BAT TOUT à la perfection — elle est spécialement construite pour battre la graine de trèfle et de mil aussi parfaitement que les autres graines. Elle est plus économique parce qu'elle nettoie mieux et ne perd pas de grain — elle exige moins d'énergie — moins d'attention. Demandez notre catalogue gratuit.

DION & FRÈRE

Ste-Thérèse

Comté Terrebonne, Qué.

Fabricants du coupe-ensilage Dion

EN TERRE ONTARIENNE

ORGANE DE L'U.C.C.F.O. — CASE POSTALE 63, OTTAWA, ONT.

Causerie donnée à Saint-Isidore-de-Prescott par M. Antonin Lalonde, président général de l'U.C.C.F.O.

A l'occasion de la fête de saint Isidore, le 21 mai

Mesdames, messieurs,

Nous avons manifesté notre reconnaissance aux autorités religieuses pour avoir fait reconnaître officiellement saint Isidore le Laboureur, comme patron des agriculteurs canadiens. Nous nous faisons un devoir de leur remercier nos remerciements les plus sincères pour cette marque de paternelle sollicitude.

Aujourd'hui, nous rendant à un vœu émis par les cultivateurs du diocèse d'Ottawa, lors du Congrès de l'U.C.C. du Québec et celui de l'U.C.C. de l'Ontario français, nous avons organisé cette journée de prière et d'étude pour vénérer d'abord la mémoire de notre auguste patron et surtout nous inspirer des leçons qui se dégagent des exemples étonnants qu'il nous a laissés.

On nous a déjà dit combien la vie de notre saint Patron a été une application continuelle à remplir le plus chrétiennement possible ses devoirs d'état. Je n'y reviendrai pas. Je veux me borner à parler d'une coïncidence providentielle, qui nous permet de célébrer, en même temps que la fête de saint Isidore, l'anniversaire des encycliques "Rerum Novarum" et "Quadragesimo Anno", la première datée du 15 mai 1891 et la deuxième du même quantième de l'année 1931.

Ces encycliques sont les documents les plus impartiaux, les plus complets et les plus orthodoxes de tout ce qui s'est écrit sur la question sociale. Elles dénoncent d'abord la cause des maux qui minent la société, puis dans ses enseignements clairs et précis, elles définissent la doctrine chrétienne qui apporte une solution toute de justice au rétablissement de l'ordre social. Léon XIII et Pie XI, soucieux seulement de prêcher la vérité, n'ont pas cherché à ménager le riche ni à flatter le pauvre, mais conscients d'être les émissaires de Dieu, ils ont rappelé au capitaliste les principes de justice chrétienne qui doivent le guider, et à l'ouvrier, les devoirs qu'il n'a pas le droit de négliger.

L'U.C.C.F.O. a fait de ces encycliques le moteur de son action sociale et économique. Il convient donc de les étudier sérieusement et d'en imprégner toutes nos activités. Pour ma part, aujourd'hui, je toucherai à quelques-unes des grandes lignes du plan d'organisation professionnelle, sociale et économique, que notre union s'est tracé en visant toujours à atteindre l'idéal chrétien préconisé dans ces encycliques. J'attirerai aussi votre attention sur les difficultés qui nous attendent, j'insisterai surtout sur la coopération généreuse que vous devez apporter pour aplanir notre route, et enfin, je vous laisserai évoquer l'attitude qui serait celle de notre patron saint Isidore, en face des sacrifices qu'il nous faudra consentir, pour assurer le plein épanouissement de l'action coopérative dans notre milieu agricole.

L'organisme le plus important dans le plan d'ensemble de la restauration sociale, c'est l'associa-

tion professionnelle, qui doit être essentiellement catholique partout où cela est possible. Nous avons la nôtre; c'est l'Union catholique des Cultivateurs franco-ontariens. Déjà nous avons des projets définis concernant son expansion et sa stabilité; nous voulons enrégimenter tous les cultivateurs français de l'Ontario et nous commencerons dès cet été à ouvrir nos ailes pour aller porter un message d'union à nos frères du diocèse de Hearst; nous visiterons les autres régions, aussitôt après, à mesure que notre vigueur nous le permettra.

L'un des plus importants devoirs de l'association professionnelle, c'est d'améliorer la condition sociale de ses membres en rendant plus avantageuse leur situation économique; nous devons donc ouvrir la porte à l'action coopérative, mais n'oublions jamais que si cette dernière peut se greffer sur l'association professionnelle, elle ne doit par contre jamais la supplanter. Sachons bien alors que le rôle de votre union n'est pas de présider à la fondation de coopératives puis de disparaître. Au contraire, nos coopératives devraient s'ingénier à assurer la survivance de l'union professionnelle à laquelle elles doivent presque toutes leur existence et qui sera toujours la garantie de leurs succès.

Puisque la coopération économique est l'un des meilleurs moyens d'améliorer notre condition sociale, l'U.C.C.F.O. ne peut faire autrement que de chercher par tous les moyens à la promouvoir; mais elle doit le faire avec discernement, respectant les lois de la justice et édifiant ses œuvres sur les vrais principes coopératifs.

Nous n'avons pas oublié que, dans un passé assez récent encore, nombre d'organisations dites coopératives, ont connu un succès marquant, mais éphémère, pour disparaître tôt et ne laisser chez nous que d'amers souvenirs. Nous savons maintenant qu'elles n'ont pas survécu au premier choc, parce qu'on avait oublié de les asseoir solidement sur une base vraiment coopérative. Comme nous ne voulons pas qu'à l'avenir, les organisations qui affichent le noble étendard de la coopération, soient fatalement destinées à un pareil sort, l'U.C.C.F.O. a formé, au début de l'année, un service coopératif qui s'est donné pour mission de fonder des coopératives de tous genres, de leur garantir une surveillance adéquate et surtout de leur faire atteindre tout le succès que peuvent légitimement espérer les organismes sagement administrés, suivant les vrais principes de la coopération. Pour être logique, notre travail doit consister d'abord à "coopérativiser" (si vous me permettez cette expression), nos organisations agricoles déjà existantes. Trop de gens s'imaginent qu'il suffit de grouper quelques cultivateurs et de leur faire exploiter conjointement une entreprise pour qu'il s'agisse là d'une coopérative. Dangereuse illusion que celle-là.

Une vraie coopérative doit être formée et administrée selon les

principes mêmes de la coopération. Vous êtes des coopérateurs, me direz-vous. Y est-il défendu de voter par procuration? Est-ce que le capital investi n'y a droit qu'à une juste rémunération, c'est-à-dire entre les membres et proportionnellement au chiffre d'affaire fait par chacun avec son organisation? Enfin, est-ce que vous avez laissé la porte ouverte pour mieux nous comprendre, tous les intéressés peuvent-ils, en tout temps, devenir membres de votre groupe en se soumettant aux conditions d'admission qui ont été les vôtres? sinon, comment votre organisation restera-t-elle toujours au service des producteurs, sans être contrôlée par un petit groupe? — Mes amis, si vos sociétés coopératives n'appliquent pas l'un ou plusieurs de ces principes, hâtez-vous de perdre vos illusions. Vous n'êtes pas plus coopérateurs qu'Abraham Kanich, votre acheteur de peaux... et c'est pour cela que vous devez nous aider à "coopérativiser" vos chères coopératives.

Des problèmes fort épineux nous attendent dans les organisations qu'il nous faut faire entrer dans le giron de la vraie coopération. Quels nids de guêpes que nos clubs d'achat et de vente, nos stations de mirage d'œufs, nos centres de criblages, nos fromageries de patrons et autres compagnies du même poil qui s'affichent comme "coopératives" et ne sont au fond que de véritables industries capitalistes où l'on ne drolote que la piastre investie en se fichant bien du produit manipulé ou encore plus du producteur. Ces entreprises, organisées, disaient-on au début, pour servir le public, sont bientôt devenues des exploitations usuraires, où les actionnaires se payent des profits démesurément disproportionnés à leur mise de fonds. On en voit même qui tirent des dividendes de ces supposés coopératives et ne les patronisent même pas.

On se permet de critiquer le mouillage des stocks, les dividendes exagérés et les autres excès de la haute finance, mais on s'applique à faire la même chose dans son milieu. On réclame que justice soit faite ailleurs, qu'on fasse rendre gorge aux trusts de la grande industrie, et naïvement, on joue dans sa paroisse le rôle de trustard en miniature.

Dernièrement, je remarquais dans un journal, une caricature au sujet de l'inflation; on y représentait un cercle composé d'une dizaine d'individus de toutes les conditions; chacun montrait du doigt celui qui le précédait en disant: "Les mesures contre l'inflation sont bonnes pour lui, mais elles sont injustes à mon endroit". Le consommateur désignait le cultivateur, le cultivateur dénonçait le manufacturier, le manufacturier pointait l'ouvrier et ainsi de suite tout le tour du rond pour revenir au consommateur qui était accusé par le banquier.

(à suivre)

Fondation de deux cercles dans le nord de l'Ontario

A Hearst et à Jokes, le 25 juin

C'est à Hearst que fut fondé le premier cercle de l'U.C.C.F.O. Dimanche, le 25 juin, M. l'abbé Ernest Préseault, aumônier de l'Union catholique des Femmes rurales fit le sermon de circonstance à la cathédrale de Mgr Albini Leblanc. Dans l'après-midi, les paroissiens affluèrent de tous les coins de la paroisse pour venir entendre parler de l'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS FRANCO-ONTARIENS.

Le matin, M. l'abbé Préseault fit le sermon aux deux messes et parla de la doctrine sociale de l'Eglise telle qu'énoncée dans les encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*. Le thème de son sermon porta précisément sur les paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même: "Aimons-nous les uns, les autres". Il fit voir comment, dans l'exercice de ses fonctions professionnelles, le cultivateur et la classe agricole en général peuvent apporter, par la justice et la charité, le règne du Christ ici-bas. C'est dans l'union dit-il, que l'Eglise nous propose d'agir constamment, afin de faire disparaître les abus du siècle. L'individualisme est un mal général dans la société actuelle. Non seulement l'union fera disparaître ce mal désastreux, mais elle apportera dans la vie de chacun des hommes un esprit de solidarité de confiance et d'amour dont l'Eglise nous demande d'imprégner toute notre vie, nos actions et nos œuvres.

Dans une comparaison bien appropriée, puisque notre visite coïncide avec la fête nationale des Canadiens français, la Saint-Jean-Baptiste, il parla du Canadien français du nord comme d'un précurseur. "Comme Saint-Jean-Baptiste a été le précurseur du Messie promis par Dieu lui-même et qu'il a été envoyé pour préparer les voies, ainsi le colon défricheur du Nord d'Ontario a agi d'une façon semblable. Vous êtes venus, il y a vingt-cinq ans, pour préparer l'établissement d'un grand nombre de nos compatriotes vous avez défriché, reculé la lisière de la forêt, aplani le sol de vos mains et de vos sueurs, renversé les obstacles de toutes sortes pour qu'un jour ceux-là qui viendront puissent vivre de la terre qui fait vivre celui qui lui prête ses bras, son intelligence et son cœur".

Environ soixante personnes assistaient à la réunion de l'après-midi au cours de laquelle M. l'abbé Préseault parla encore de l'association professionnelle de la classe agricole. Le Secrétaire général, M. Roger de Bellefeuille, parla surtout de l'organisation de l'union proprement dite, de la nature du cercle local, de son fonctionnement et de son but. L'union touche plutôt le point de vue social, dit-il, soit la famille agricole; mais il faut organiser la classe agricole au point de vue économique. Il s'arrêta en particulier sur la coopération qui est la seule manière d'y parvenir par l'organisme tout désigné, la coopérative.

Il parla de la nécessité de la coopération surtout dans ces temps de difficultés de tous genres causées par une guerre livrée sans merci où les populations civiles souffrent au suprême. Il parla aussi des bienfaits que peut apporter la coopération au point de vue économique, social et moral.

Après la réunion, les hommes et les femmes furent invités à fonder leur cercle respectif de l'U.C.C.F.O. Douze hommes et six dames donnèrent leurs noms quitte à élire leur comité exécutif dans les prochains jours.

A JOGUES

Le soir du même jour eut lieu à Joggles une grande assemblée qui remplit le sous-sol de l'église à capacité. Des hommes, des femmes, des enfants parcoururent des distances relativement longues pour venir assister à cette réunion, sur l'invitation de M. le curé Pelchat, en faveur de l'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS FRANCO-ONTARIENS.

A Joggles comme à Hearst, M. l'abbé Préseault et Roger de Bellefeuille parlèrent de l'association professionnelle de la classe agricole de l'organisation du cercle local, de l'organisation diocésaine et centrale de l'Union. Pour l'organisation des cultivateurs au point de vue économique, on proposa le travail en coopération par l'étude des problèmes agricoles de chaque localité. Pour y arriver, l'enquête sociale de chaque paroisse est nécessaire.

Après l'assemblée, un cercle d'hommes fut fondé. Treize cultivateurs donnèrent leurs noms et on procéda à la formation d'un exécutif. Les noms des membres paraîtront dans la *Terre de Chez Nous* un peu plus tard. Il fut décidé immédiatement que les membres se réunissent une fois le mois après la messe du dimanche pour l'assemblée mensuelle.

Les bases furent jetées pour l'organisation d'une bibliothèque agricole du cercle et d'une bibliothèque agricole familiale.

PIECES de RECHANGE pour
ENGINS A GAZOLINE

**BRIGGS &
STRATTON**
MAGNETOS
FAIRBANK-MORSE

pour tracteurs et engins de
fermes

Toute demande de renseignements en français recevra une
réponse en français.

Distributeurs pour l'est du
Canada
**AUTO ELECTRIC SERVICE
CO. LIMITED**
Ontario
1009-1027 Bay St. Toronto 5

Union versus Individualisme

- 1) L'union tend à rendre les hommes solidaires.
- 2) L'union place le bien commun au-dessus du bien particulier.
- 3) Dans l'Union, tous les individus travaillent pour chacun des individus et chacun des individus travaille pour tous les individus.
- 4) L'union fait pratiquer la charité chrétienne.
- 5) L'union veut la coopération.
- 6) L'union fait la force.
- 7) L'union détruit les abus.

- 1) L'individualisme tend à diviser les hommes.
- 2) L'individualisme place le bien particulier avant le bien général.
- 3) Ici chaque individu travaille pour soi-même et ignore le reste de la société.
- 4) L'individualisme fait des esprits égoïstes.
- 5) L'individualisme veut la détruire.
- 6) L'individualisme crée la faiblesse.
- 7) L'individualisme les engendre.

LEQUEL DES DEUX PREFEREZ-VOUS?

R. D. R.

LE TABAC À CIGARETTES

British Consols
DOUCEUR · QUALITÉ · VALEUR

100 F

La canonisation du Pape Pie X

Le corps du pape Pie X, décédé le 20 août 1914, a été transporté la semaine dernière à la chapelle des Reliques dans la basilique de Saint-Pierre. Il y a 50 jours on a sorti la dépouille de la crypte de la cathédrale afin de l'identifier. Le dévoilement public qui a eu lieu le 28 juin constitue le premier pas vers les rites élaborés de la canonisation.

Des milliers de soldats alliés, en visite à Rome, ont passé devant la chapelle entourée de grilles, à l'intérieur de la basilique, sans réaliser que le corps exposé était celui d'un des personnages les plus éminents de l'Eglise catholique.

Pie X était vêtu richement, de rouge, de blanc et d'or. La béatification de Pie X requiert au moins deux miracles. La Congrégation des Rites, constituant le jury, rendra jugement sur les écrits et sur les actes de Pie X; le pape actuel Pie XII émettra la décision finale.

L'augmentation de la population dans le Québec

Le bureau provincial des statistiques vient de publier son "Annuaire statistique" pour les années 1942 et 1943.

On y trouve les chiffres définitifs du recensement fédéral de juin 1941. Dans un résumé analytique, le directeur de la Statistique provinciale, M. Samuel Gascon, écrit en préface du volume: "Le dénombrement décennal montre que la population globale de la province s'élevait au 1er juin 1941 à 3,331,832 habitants contre 2,874,662 en 1931; celle du Canada à 11,506,685. D'un recensement à l'autre, la population du Dominion s'est accrue de 1,129,869 âmes. De ce nombre, le Québec a fourni une augmentation de 457,220, soit 40 p. 100. L'accroissement de la population de la province de Québec a été de 15.90 p. 100 à comparer à 10.89 p. 100 pour tout le Canada. La population du Québec est maintenant passée à 28.96 p. 100 de celle du Dominion, de 27.70 p. 100 qu'elle était en 1931.

"La population d'origine française était de 2,695,032, contre 2,270,059 en 1931. C'est donc dire que l'apport de l'élément français dans l'augmentation de 457,220 de la population du Québec, d'un recensement à l'autre, a été de 424,973. La population des races des îles britanniques (anglaise, irlandaise, écossaise et autres) était de 452,887, contre 432,726 en 1931, soit une augmentation de 20,161 âmes. C'est un accroissement de 4.6 p. 100 pour l'élément britannique tandis qu'il a été de 18.7 p. 100 pour le groupe français, à rapprocher de 15.90 p. 100 pour l'ensemble de la province. La proportion de la population française de la province est de 80.9 p. 100, contre 13.6 p. 100 pour l'élément britannique".

"Au recensement de 1941, il y avait 2,717,287 personnes qui ont

(Suite à la page 16)

À nos abonnés du Nouveau-Brunswick

Nous recevons depuis quelques semaines des plaintes de la part de nos abonnés du Nouveau-Brunswick à l'effet que certains agents sollicitent d'abonnements pour une autre publication prétendant que LA TERRE DE CHEZ NOUS va bientôt cesser de paraître, qu'elle est maintenant remplacée par la revue qu'ils représentent, que les cultivateurs du Nouveau-Brunswick sont délaissés par ceux du Québec, et une foule d'autres arguments aussi stupides dans le but d'aider à leur sollicitation.

Nous tenons à mettre nos abonnés du Nouveau-Brunswick en garde contre ces manœuvres déloyales et leur suggérons tout simplement de mettre ces solliciteurs à la porte sans perdre de temps à écouter leurs balivernes. Avec ses 60,000 abonnés, LA TERRE DE CHEZ NOUS n'est pas près de disparaître de la circulation. Elle n'a cessé de croître depuis sa fondation il y a plus de 15 ans et le nombre de ses abonnés augmentera tant que les cultivateurs sauront juger un journal agricole à sa valeur réelle. Ils s'y abonnent comme ils l'ont toujours fait avant de souscrire à toute autre publication si épaisse soit-elle.

Des primes sur l'achat des abeilles

La coopération dans les régions de colonisation

Un subside de 50 sous par livre d'abeilles vivantes est accordé par la Corporation de la Stabilisation des prix des denrées Ltée, Ottawa, aux apiculteurs qui ont importé des abeilles des Etats-Unis. Cette réclamation doit se faire dans le plus bref délai; elle ne sera pas accordée après 90 jours de la réception des abeilles. Que les apiculteurs intéressés s'empressent donc de faire venir des formules spéciales à cet effet du Service de l'Horticulture à Québec. Tous ceux qui ont importé des abeilles par l'entremise d'autres personnes, de sociétés ou compagnies s'occupant de ce commerce doivent fournir à ces personnes, sociétés ou compagnies les reçus d'express et de douanes prouvant qu'ils ont bien reçu tant de paquets d'abeilles vivantes, le subside offert n'étant accordé que pour celles-ci.

Le ministère provincial de l'Agriculture désirant encourager l'élevage de reines afin d'améliorer les lignées d'abeilles, accorde encore cette année une prime aux éleveurs afin de les encourager à développer cet élevage.

Tous les apiculteurs intéressés voudront bien adresser leur commande avec leur remise directement à l'éleveur de leur choix.

Juillet et août est l'époque idéale pour le renouvellement des reines.

Les allocations familiales

Un projet d'allocations familiales a été déposé à la Chambre des communes par le gouvernement. S'il faut se réjouir de voir enfin reconnu par les autorités canadiennes le principe de l'aide aux familles, exprimé dans les encycloques et appliqué déjà dans un bon nombre de pays, nous devons cependant remarquer que le projet pêche sur deux points importants.

1) Il ne tient pas compte des provinces. Elles ont dans ce domaine un droit qui ne peut être ignoré. Québec, entre autres, l'a constamment réclamé. C'est pourquoi l'application, au moins, de la loi devrait être laissée à chaque province.

2) Le projet suit dans le paiement des allocations le taux "décroissant" à partir du cinquième enfant. Cette mesure est souverainement injuste. Aucun pays ne l'a adoptée. Les uns ont le taux uniforme, la plupart suivant plutôt le taux "croissant". Dans un article que vient de publier la Terre de Chez-Nous, le P. Lebel établit solidement la justice de ce dernier taux.

L'article est à lire. Il aidera nos représentants à Ottawa et nos corps professionnels et publics à réclamer vigoureusement le redressement des deux points que nous venons de signaler. Nous comptons sur leur intervention prompte et énergique. Il y va de l'avenir des familles canadiennes-françaises qui seront particulièrement affectées par le taux "décroissant". Il y va aussi du bien

L'hon. Adélard Godbout, a rappelé qu'un montant de \$25,825 a été dépensé depuis 1940 pour l'installation de 10 fromageries et de 8 beurrieres coopératives dans les centres de colonisation. Ces fabriques ont produit, l'an dernier, 369,876 livres de fromage et 248,340 livres de beurre.

Après avoir dit que les colons devront compter sur la coopération pour résoudre la plupart de leurs problèmes, M. Godbout ajouta que le progrès du mouvement coopératif dans les pays neufs s'intensifiera, grâce au travail que poursuivent en ce domaine les agronomes et les personnes versées dans les questions sociales.

Le premier ministre, annonça, en outre, qu'en prenant charge du ministère de la Colonisation, en 1939, il a constaté que bien des colons n'avaient pas suffisamment d'animaux pour se créer des revenus. Pour obvier à cela, le ministère de la colonisation a introduit dans les colonies un grand nombre de vaches laitières, de génisses, d'agnelles ainsi que des reproducteurs de bonne lignée qui ont engendré des sujets de choix.

Depuis 1940, le gouvernement a payé la plus grande partie des dépenses pour l'achat et l'envoi, dans les paroisses de colonisation, de 53 étalons, 348 taureaux, 273 verrats et 1,023 béliers. Tous ces animaux proviennent des meilleurs éleveurs de la province.

L'Eglise et le socialisme

Un catholique peut-il être socialiste? Peut-il appuyer un programme socialiste? Peut-il voter pour des socialistes? La question, tout le monde l'admettra, est d'un vif intérêt et surtout d'une grande actualité.

Les réponses peuvent varier suivant les milieux d'où elles viennent. Des faits récents le prouvent. Il en est un cependant qui surpasse toutes les autres en autorité, la seule qui pour les catholiques, vaille vraiment. C'est la réponse du Pape. Pie XI s'est prononcé sur ce sujet dans l'encyclique Quadragesimo Anno et il l'a fait, à son habitude, de façon nette et précise. Pourquoi aller consulter Monsieur Y quand nous avons, pour notre plus grand bien, de telles déclarations. Malheureusement ces directives pontificales ne sont pas assez connues. Il faut les lire et les répandre. C'est dans ce but que l'Ecole Sociale Populaire vient de les publier en un feuillet de huit pages (no 36 de l'Actualité en Tracts) à des prix minimes: 3 sous l'exemplaire, 30 sous la douzaine, \$2.00 le cent.

E. S. P.

général du pays. "Cette mesure d'exception odieuse, conclut le P. Lebel, si elle était votée dans sa teneur présente, ne ferait qu'élargir le fossé qui existe déjà entre les deux races de notre pays."

E. S. P.



POUR AUTO OU CAMION

Encore la plus fameuse
SEMELLE
jamais conçue!

Cette semelle à prise ferme et à roulement frais, la All-Weather, est encore la préférée des cultivateurs dans tous le pays... elle l'est depuis 36 ans. Quand vous avez besoin de pneus neufs, servez-vous de votre permis pour acheter les meilleurs en caoutchouc synthétique ou naturel... les pneus Goodyear All-Weather! ET... voyez régulièrement votre marchand Goodyear... pour un service de pneus complet!



FP30F

"Les plantes industrielles"

Le lin — La betterave à sucre — Le tabac

Un fort volume de 160 pages contenant toutes les leçons du dix-septième cours à domicile de l'U.C.C. Chacun de ces trois sujets d'actualité est traité par des experts. Cette brochure est un outil incomparable qui rendra de grands services à tous ceux qui se livrent à ces cultures dans la province de Québec. Elle est à portée de toutes les bourses puisqu'elle ne coûte que 25 cents l'unité, \$2.00 la douzaine; ajoutez dix pour cent pour frais de port et faites remise avec la commande au

SERVICE DE LIBRAIRIE DE L'U.C.C.

515, AVENUE VIGER

MONTREAL

**Enrayez
L'INFLAMMATION**
sans délai pour éviter des
troubles permanents

Très souvent, si vous avez recours à l'Absorbine au premier signe d'enflure, vous pouvez garder votre cheval au travail. Remède éprouvé par l'expérience, l'Absorbine soulage promptement. Elle active la circulation dans les parties enflées et aide à enlever la congestion. Boiterie et inflammation disparaissent souvent en quelques heures.

L'Absorbine ne guérit pas tout, mais elle aide efficacement à soulager jachons, molettes, écorchures au cou et autres troubles congestifs. Ne cause pas d'ampoules ni ne fait tomber le poil. Réputée depuis 50 ans, elle est employée par nombre de vétérinaires en vue: \$2.50 la bouteille durable, aux pharmacies.

W. F. Young, Inc., Lyman House, Montréal.

Gardez le cheval en parfaite santé
ABSORBINE

LA Ferrière

Notre jeunesse s'amuse...

Monique se complait dans la compagnie de cette jeunesse en fleur qui l'entoure et la considère comme une grande amie. Elle ouvre bien large les portes de sa maison aux compagnons et compagnes de ses enfants, ses grands enfants! Comme cela sonne étrangement à son cœur: ses grands! Cette mère si habituée à dire toujours: mes petits! Mais il faut bien qu'elle change son vocabulaire maternel, puisque maintenant, à son foyer, il y a des petits... et des grands. Monique ne s'habitue pas facilement et, à cette appellation, elle sentit quelque chose d'indéfinissable l'envahir.

Par moment, elle trouve cette tâche fastidieuse, regarder s'amuser ces jeunes et prendre part discrètement à leurs réunions, se montrer en gaité, quand les tracasseries lui fatiguent la tête, Monique ne voudrait pas cependant se dérober à cette mission de soutenir, par sa joie mûrie, l'entrain des jeunes, la bonne harmonie sociale, surveiller, sans avoir l'air d'un chaperon, les amours naissantes... La jeune femme remplit son rôle avec sa bonne grâce d'ailleurs, qu'on ne craint pas d'y aller, devant elle, avec sincérité, sans redouter ses railleries, ses comérages...

Monique se souvient de ses dix-sept ans; elle sait que cela se passe ainsi de génération en génération, et que Dieu le veut, à condition... Les conditions d'honnêteté, de délicatesse, de pudeur, ah! pour cela, elle y tient et le papa aussi! Jamais, dans leur foyer, ils n'endureront une parole, un geste déplacés; de la joie, du plaisir tout plein! Mais cela, en pleine lumière, de la lumière coulant de source pure. Les jeunes qui fréquentent cette maison le savent; on ne leur a pas dit, mais ils sentent que ce doit être ainsi chez de tels hôtes.

Monique ne rira jamais d'un adolescent lui racontant ses premières émotions amoureuses et rien ne lui répugne autant que d'entendre les réflexions de certaines personnes, ayant tout oublié de leur vingt ans, c'est sûr, prendre des airs de pitié et jeter les haut-cris du scandale parce que jeunes gens et jeunes filles, encore étudiants, se réunissent et s'amuse ensemble. Tant que ces rencontres se font en présence des parents

ou d'amis responsables, qu'y a-t-il franchement à reprendre? Monique et son mari savent à quoi s'en tenir et ils préfèrent, de beaucoup, que leurs aînés s'y entraînent sous leur surveillance, en s'amusant avec frères et sœurs et amis, plutôt que de les voir disparaître dans des amitiés particulières en d'interminables tête-à-tête, sous les ombrages qui dédaignent les reflets de la vive lumière.

Monique se souvient encore les confidences d'Hélène, une compagne de couvent, par cet après-midi frimassé de décembre, alors que le cœur de cette amie s'est glacé à jamais parce que sa mère se moqua de ses premiers amours et qui reçut du papa, à cette occasion, la plus formidable des semonces... Devant cette révolte si douloureuse, Monique prit la résolution, quand elle sera maman, plus tard, d'ouvrir son cœur et ses bras bien grands à ses adolescents aux prises avec leurs troublants problèmes.

Et c'est ce qu'elle fait. Il faut les voir, le papa et la maman, mêlés aux jeunes qui enchantent le foyer; même les amis sont instinctivement attirés par la sympathie de ces parents restés jeunes... Eux ne jettent pas d'eau froide sur les enthousiasmes, mais ils les encouragent ou les tempèrent de leur expérience et cela avec tant de tact, de délicatesse, que cette jeunesse n'a pas un instant l'idée de se dérober aux sages avertissements.

Ne craignant pas le ridicule, jeunes garçons et jeunes filles agissent sous leurs yeux avec spontanéité, ainsi les parents ont tout le loisir de juger la conduite de leurs grands enfants et de leurs compagnons. A l'occasion, dans un entretien cordial et secret, la maman verra à redresser les agissements répréhensibles; quand l'heure du grand amour sonnera, ces jeunes gens sauront comment maîtriser leur cœur et comment respecter l'être aimé.

Monique le dit et redit avec une conviction touchante: il ne faut jamais rire de l'amour, même quand il ne paraît que jeu d'enfant, c'est un mot et un sentiment trop sacré.

Jeanne L'Archevêque-Duguay

Les engoulements

Quand les autres oiseaux dorment sous la feuillée, ils sortent on ne sait d'où et lancent un cri strident. Ce cri et le sifflement des grenouilles sont les seules voix qui troublent la paix du soir estival.

Il leur faut tout l'espace; voilà pourquoi ils attendent que les autres oiseaux rentrent au nid.

Les dernières clartés s'éteignent et la silhouette des arbres se détache en noir sur la prairie.

Les engoulements montent jusqu'aux nuages et dessinent des arabesques gracieuses, toujours sur le même rythme, entre les étoiles qui percent la nue. Au milieu du grand silence, on ne perçoit plus que l'écho du cri unique de ces oiseaux passant la nuit à danser des rondes devant la lune.

Les livres, les pensées et le style modérés font sur l'esprit le bon effet qu'un visage calme fait sur nos yeux et nos humeurs.

J. JOUBERT

PEINTURE GARANTIE

directement du manufacturier

\$2.00

le gallon

VERNIS — EMAIL

Demandez notre liste de prix

Cie de Peinture et Vernis

"ENO"

2551, rue St-Zotique-Est
MONTREAL

Apprendrons-nous à nos enfants à mentir

par Marguerite St-Germain - Lefebvre

Dès son jeune âge, l'enfant contracte de bonnes ou de mauvaises habitudes, selon l'éducation reçue. De deux à quatre ans, l'enfant ne peut distinguer le réel de l'irréel, occasion de nombreux mensonges involontaires. D'après les grands psychologues, à quatre ans, l'enfant ment sciemment. Il convient donc de déraciner au plus tôt ce vilain défaut dans son cœur. Quand le petit commet une faute, on doit lui représenter de façon intelligente la gravité de sa mauvaise action, afin de ne pas l'exposer à mentir. Supposons qu'il casse de la vaisselle, la maman ne lui dira pas: "Est-ce toi, Lise, qui a brisé les assiettes?" Elle lui dira plutôt "Que c'est donc regrettable, Lise, que tu aies brisé la vaisselle, j'en avais tant besoin". Prise de cette façon, la petite avouera sa faute.

Un jour, une assiette de gâteaux disparaît. La maman dit d'un ton courroucé: "Est-ce toi, Yves, qui a mangé les gâteaux?" L'enfant effrayé ment, tandis que sa mère eût plus gagné en lui disant: "Yves, quand toi et tes amis voudrez manger, tu viendras me le dire et je vous préparerai un bon goûter".

Il faut accorder beaucoup de confiance à l'enfant. Ne pas craindre, par exemple, de laisser de l'argent sur les meubles. C'est tentant. Mais l'enfant doit être convaincu qu'il y a plus d'avantage pour lui à ne rien dérober et à dire la vérité. La droiture et la

franchise ne sont-elles pas toujours récompensées?

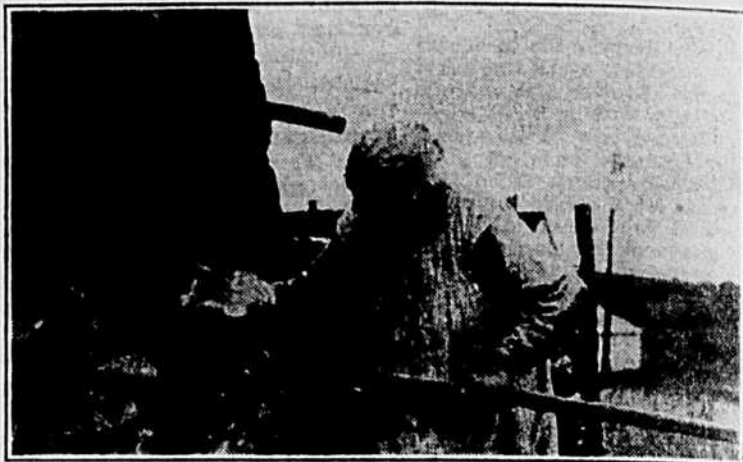
Une bonne méthode pour corriger les enfants du mensonge est peut-être de les prendre au sérieux. Un petit garçon qui avait la manie de mentir, se disait malade afin de manquer la classe. Sa clairvoyante maman le mit au lit: "Malade comme tu es, une bonne dose d'huile de ricin pourra seule te guérir" et le petit de saisir sa casquette et de passer la porte: "Non, non, j'aime mieux aller à la classe."

Un soir, un papa arrive chez lui et demande à son petit garçon: "Qu'est-ce que tu fais aujourd'hui?" "J'ai tué des tigres toute la journée", de répondre le petit. Le père met le bambin en pénitence et lui explique qu'on ne dit pas ainsi des choses insensées, mais exactement ce qu'on a fait. Le père savait fort bien qu'il s'agissait d'une plaisanterie, mais il voulait que plus tard, son garçon, devenu un homme ne soit pas un pantin de qui on ne peut rien tirer de sérieux ou de vrai.

Quoi de plus insultant, de plus révoltant que le mensonge! Aussi, les parents doivent-ils les premiers donner l'exemple de la vérité en tout. Quand ils mentent et font mentir leurs enfants, ils ne peuvent attendre d'eux la franchise. Mais l'enfant que, tout au long du jour, entend ses parents fausser la vérité au téléphone ou

(Suite à la page 12)

Le bon pain de ménage



Rien n'égale la saveur du bon pain de ménage que l'on cuit encore en beaucoup d'endroits dans nos campagnes. C'est la mère de famille qui d'ordinaire en surveille la cuisson. On voit sur cette photo une mère de famille en train de sortir une de ces belles fournées de "bon pain de ménage".

La première maille

Quand je regarde cet anneau, à mon doigt, cet anneau béni par le Sacrement;

quand je regarde cette alliance, simple objet, mince cercle d'or, si peu de chose, après tout;

je revois l'instant solennel où l'être bien-aimé, devant l'Evêque, la passa à mon doigt;

la même émotion d'alors me traverse le cœur et je remercie le Ciel et je prie, comme à cette heure unique.

Agenouillée sur le prie-Dieu de velours, mes lèvres restèrent muettes;

les lèvres impuissantes à dire les mots de l'âme, le langage des ultimes bonheurs.

L'âme se passe de son voile charnel, à ces heures d'au-delà, seule, elle peut s'élever aussi haut.

Et quand je regarde mon alliance que, d'un geste insouciant, je la roule sur mon doigt,

chaque fois, je pense à mon bonheur, à ma destinée; non pas la destinée du hasard,

mais la destinée de Dieu sur ses enfants qu'il gâte souvent à la manière des mamans.

Et je saisis le mystère de l'amour humain puisé dans l'amour divin.

A l'instant où tout deux agenouillés aux pieds du Prêlat, l'époux me passait au doigt l'alliance, la première maille de la chaîne qui ne se rompt jamais, même dans l'éternité.

Depuis, à deux, nous parcourons la vie, pas toujours clément, pas toujours douce,

mais, nous sommes deux et le joug est plus léger et la chaîne plus aimée.

A mesure que les jours passent, nous réalisons bien que la terre est le gagne-pain du Ciel;

mais nous sommes deux et un peu plus, chaque jour, nous apprécions cette chaîne;

la chaîne d'amour puisé dans l'amour divin et dont la première maille brille à mon doigt.

Les autres mailles se multiplient avec les chers petits, enfants de notre amour, vie de notre vie.

Ces êtres vibrants de tendresse qui nous sautent au cou, en criant: papa, maman!

Mélodie toujours la même, toujours nouvelle, toujours enivrante; mélodie que nous écoutons à deux.

Les autres mailles de la chaîne se multiplient avec les frères bébés blonds.

La première maille brille à mon doigt.

Jeanne L'Archevêque-Duguay

"Cantilènes"

Il faut apprendre à se taire comme il faut apprendre à parler et apprendre à parler n'est pas le plus difficile.

LOUIS VEUILLON

Demande d'institutrices

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-SEBASTIEN, IBERVILLE, par son secrétaire-trésorier, M. Albert Brault, de St-Bastien, demande des institutrices pour l'année 1944-45—salaire de \$500.00 —Dédommagera jusqu'à \$10.00 pour venir signer le contrat et visiter l'école — 5 écoles offertes dont une de deux classes — station d'autobus et des trains de 2 à 6 milles — routes améliorées ou en asphalte — 1 1/4 mille à 4 milles de l'église. Lettres de recommandation du curé de la paroisse et d'un inspecteur d'écoles exigées.

Brioche qui fondent dans la bouche SANS BEURRE

BRIOCHE
'MAGIC'
AU MIEL

2 tasses farine tamisée
1/2 c. à thé sel
1/2 tasse shortening
3 c. à thé Poudre à Pâte 'Magic'

1/2 tasse miel
1/2 tasse lait (à peine)
1/2 c. à thé zeste de citron râpé, si possible

Tamisez ensemble les ingrédients secs. Incorporez le shortening. Combinez 1/4 tasse de miel avec le lait et ajoutez au premier mélange. Pétrissez sur planche légèrement enfarinée pour former une boule molle. Abaissez à la main à 1/4 pouce d'épaisseur. Découpez à l'emporte-pièce, placez sur une toile et cuisez à four chaud (450°F.), 12 à 15 minutes. Mélangez le reste du miel avec le zeste de citron râpé et versez un peu du mélange sur les brioches avant de retirer du four. Donnez 14 brioches.



UNE GARANTIE DE REUSSITE

Service des

PATRONS

de la "Terre de Chez Nous"

Une robe de plus pour cet été

PATRON NO 4733

par Anne Adams



PATRON No 4733. — Vous aimerez cette nouvelle robe pour la sobriété de sa coupe. Vous n'aurez aucune difficulté à la confectionner. On remarque un empiècement en pointe de corsage, il peut être taillé dans un tissu contrastant, si désiré. Un tissu imprimé de pois conviendrait bien pour exécuter ce modèle.

LE PATRON No 4733 est offert pour les tailles 10, 12, 14, 16, 18, 20; 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44. La taille 16 requiert 2 3/4 verges de tissu de 35 pouces 3/4 verge de tissu contrastant.

Pour obtenir les patrons de "La Terre de Chez Nous" adressez 21 cents (taxe incluse). Mentionnez lisiblement nom, adresse, taille et numéro du patron. Evitez les erreurs, ces patrons ne sont pas échangeables. Instructions en anglais.

Vu les conditions actuelles, la livraison des patrons pourra être retardée de quelques jours.

Robe de maison très pratique

PATRON NO 4726

par Anne Adams



PATRON No 4726 — Attrayante robe de maison d'allure jeune et de coupe enveloppante. Elle peut se porter en guise de couvre-tout sur d'autres robes. Les petites manches à volants sont nouvelles, fraîches et confortables. Toutes les jolies cotonnades s'offrent à votre choix pour exécuter ce modèle.

Le patron No 4726 est présenté pour les jeunes filles dans les tailles 12, 14, 16, 18 et 20; pour les dames les tailles 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46 et 48. La taille 36 requiert 3 5/8 verges de tissu de 35 pouces.

Pour obtenir les patrons de "La Terre de Chez Nous" adressez 21 cents (taxe incluse). Mentionnez lisiblement nom, adresse, taille et numéro du patron. Evitez les erreurs, ces patrons ne sont pas échangeables. Instructions en anglais.

Vu les conditions actuelles, la livraison des patrons pourra être retardée de quelques jours.

ADRESSEZ TOUJOURS toutes vos COMMANDES au

Service des Patrons

LA TERRE DE CHEZ NOUS

515, avenue Viger

Montreal

Congrès diocésain des Dames
de l'U.C.C. de Rimouski

au Séminaire diocésain le 14 juillet

PROGRAMME

Avant-midi

Messe à 9 heures.
Ouverture du congrès par la Présidente diocésaine, Mme Paul-Etienne Lebel de l'Isle-Verte.
Rapport de la Secrétaire diocésaine, Mlle Marie-Anne Caron.
Compte rendu des activités locales par la déléguée de chaque cercle.
Conclusions par un aumônier de l'U.C.C.

Après-midi

2 heures: Rapport de la Secrétaire-gérante du Syndicat régional des Arts paysans.
Elections.
Causerie: Comment organiser une bibliothèque agricole paroissiale; Mme Elzéar Lagacé, de St-Mathieu.
Causerie: Rôle et importance du comité de surveillance dans un Syndicat local: Mme Adélaïde Thibault, de Cacouna.
Adoption des résolutions.
Causeries: Travail sur les activités sociales et économiques accompli au cours de l'année par les élèves: Mlle Simonne Lechasseur, élève des Ursulines; Mlle Aurore

Morency, élève de l'Ecole ménagère.
Remarques de la Gérante.
Conclusions par un aumônier de l'U.C.C.

Note: Toutes les Dames de l'U.C.C. devraient se faire un devoir d'assister à cette importante journée. Pour celles qui ne font pas partie de cette organisation mais qui sont des femmes de cultivateurs, ne croyez-vous pas que ce serait le moment pour vous de vous renseigner sur ce mouvement. Peut-être avez-vous déjà obtenu certains renseignements, mais d'une manière vague ou même d'une manière fautive par certaines gens, qui avaient tout intérêt à tenir nos cultivateurs dans l'ignorance. Cette journée qui peut, à première vue, vous paraître un jour de vacance, sera peut-être pour vous une journée bien précieuse.
Que les Dames qui se rendront à ce congrès apportent leur dîner car, vu les rationnements, il nous est impossible de préparer le repas.

La Secrétaire diocésaine,
Marie-Anne CARON.

Comment faire vos confitures et
vos conserves de petits fruits

Recettes fournies par l'Ecole ménagère moyenne de Limoilou, dirigée par les SS. Servantes du St-Coeur de Marie et publiées grâce à l'obligeance de Mlle Monique Bureau, visiteuse adjointe des Ecoles ménagères de la Province

Excursions délicieuses!

La mi-juillet nous ramène le temps des framboises. Qu'il fait bon, malgré la chaleur tropicale du soleil errer à travers champs et bois, à la recherche de ces délicieux petits fruits.

Il y a bien des épinettes à éviter et... quelquefois, des moustiques à congédier; mais, quelle rémunération lorsque la cueillette a été bonne, de revenir au foyer, paniers remplis!

Je vois alors, plusieurs mamans, soucieuses de présenter des plats "surprise" à leurs petits et grands marmots, se tourmenter à la recherche de nouvelles recettes pour mettre à profit telle provision! Voulez-vous modifier la solution de ce petit problème culinaire? Lisez ces quelques suggestions; peut-être, sauront-elles vous plaire.

Framboises à la crème aigre
Mélanger de la crème avec du lait caillé, mais égoutté. Fouetter une dizaine de minutes, jusqu'à consistance et verser le mélange sur des framboises sucrées. Parsemer la surface avec des noisettes hachées ou rapées.

Conserves de framboises

Choisir des framboises de bon arôme pas trop mûres et bien saines, enlever les queues et les ranger en flacons à large goulot, verser dessus, jusqu'à mi-hauteur, un sirop froid no 2. Boucher hermétiquement et laisser bouillir dix minutes; ce sont toujours des flacons d'une contenance de 1 chopine au maximum qui sont utilisés.

Sirop de framboises

Faire macérer 24 heures autant de framboises que de sucre, écraser et passer au tamis, mettre le jus à cuire 1/4 d'heure à petit feu. Refroidir et mettre en bouteille.

Sauce aux framboises pour entremets

Cinq tasses de framboises fraîches et sucrées, 2 tasses de sucre en poudre, 1/2 tasse de crème. Passer au tamis les framboises crues, les mélanger avec le sucre et remuer pendant 8 à 10 minutes et y ajouter la crème à moitié fouettée. On peut servir cette com-

position comme crème dans une coupe ou avec des biscuits.

Gelée de framboises

On peut obtenir de succulentes gelées de framboises, ayant un goût plus fin et plus prononcé de fruit, sans les cuire aucunement. On presse les framboises à froid et on ajoute le sucre à raison de 1 livre et demie par livre de jus. On laisse fondre dans une terrine puis on met en pots, que l'on expose ensuite au soleil pendant 5 ou 6 heures de suite et cela pendant 2 jours. On les bouche ensuite comme d'habitude, cette gelée ne se conserve pas aussi longtemps que celle qui est faite sur le feu.

Fruits à la crème vanillée

Framboises, petits morceaux, crème à la vanille. — Couvrir le fond d'un compotier, avec les framboises sucrées, placer dessus les macarons, ensuite des framboises et recouvrir avec la crème à la vanille chaude. Après refroidissement, décorer avec de beaux fruits et servir.

Melon en surprise

Prendre un beau cantaloup bien mûr. Faire une ouverture sur le dessus en coupant avec le couteau à quelques centimètres (4 ou 5 pces) de la queue et par cette ouverture, vider l'eau et les grai-

Le mariage

M. l'abbé J. Carrier, D. Th., est heureux de pouvoir offrir aux lecteurs une série de 154 tableaux synoptiques (format nouveau, 7 x 9) sur l'importante question du mariage. Cet ouvrage, honoré de l'Imprimatur et d'une lettre du Cardinal Villeneuve lui-même, est un exposé clair et complet des encycliques Casti Connubii, Arcanum divinae sapientiae, Divini illius magistri et d'une vingtaine de leurs commentaires choisis parmi les plus sérieux et les plus pratiques. C'est, en un mot, tout le problème matrimonial envisagé aux divers points de vue dogmatique, moral, canonique, éducationnel, économique et même médical que l'auteur a profondément étudié et tenté, grâce à la méthode synoptique, de rendre plus logique et mieux compréhensif. Ceux qui en ont pris connaissance n'ont pas hésité à affirmer que c'était "un travail de géant" et qu'il sera très utile aux prêtres, aux éducateurs, aux professionnels, aux gardes-malades, voire aux époux, aux fiancés et aux élèves des classes finissantes...

L'auteur consacre spécialement 27 pages à l'éducation physique et religieuse; 13 à l'éducation sociale (idées sociales — vertus sociales — devoirs sociaux envers sa famille, sa municipalité, sa paroisse, son pays, sa race); 18 à l'onanisme et à l'avortement, 7 à l'eugénisme et à la continence périodique; 5 aux fréquentations; 18 à la préparation au mariage; 9 au salaire familial, allocations familiales, assistance maternelle, etc, etc.

De plus, l'auteur donne la liste des ouvrages consultés et deux tables des matières: alphabétique et analytique.

Cet ouvrage est en vente chez l'auteur, M. l'abbé J. Carrier, D. Th., Couvent de Jésus-Marie, Sil-lery, Québec, au prix de 12 exemplaires, \$12.00; 50 exemplaires, \$45.00 FRANCO.

nes puis, avec une cuillère d'argent, on laisse la chair autour et on remplit le melon avec des fraises liées d'une purée de framboises et sucrées. Tenir au frais 2 heures.

Sauce melba

(purée de framboises)

On emploie la purée de framboises fraîche et sucrée pour du riz aux fruits ou à la crème, des crèmes glacées ou des entremets. On la sert aussi très volontiers avec de la glace vanillée, dans des coupes.

La Famille.

SOUFFREZ-VOUS DES
DOULEURS
FEMINIQUES

Accompagnées de sensations de faiblesse, de mauvaise humeur, de nervosité? Si pendant cette période vous souffrez de crampes, de maux de tête, de maux de dos, de fatigues, que vous vous sentiez nerveuse, irritable, mal en train — tout cela est causé par les dérangements fonctionnels mensuels — essayez les composés végétaux de Lydia E. Pinkham pour vous soulager de ces maux. Ce remède a un effet heureux sur l'un des organes les plus importants de la femme.

Les composés Lydia Pinkham aident la nature, voilà le genre de remède que vous devez acheter! Suivez le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette.

COMPOSES VEGETAUX
LYDIA E. PINKHAM

THE NATIONAL THREAD LIMITED

Fabricants de
FILS A COUTURE de haute qualité sur
bobines, cônes, bobines à tête unique

REGISTERED
TRADE
MARK

CHERCHER LA
COURONNE DE
FEUILLES D'ERABLE
Une garantie de qualité

Le Fil National Limitée

Sherbrooke - Québec



Connaissez-vous un autre journal qui prend votre défense et s'occupe de vos intérêts mieux que ne le fait la "Terre de Chez Nous"? Si non, pourquoi laisser vos parents, vos amis vos connaissances ignorer le seul journal qui soit cent pour cent dévoué au service de la classe agricole? Son tirage pourrait facilement doubler si seulement chacun des 60,000 abonnés en recrutait un autre. Y avez-vous songé sérieusement?

Le tarif sur les instruments aratoires a été aboli

Non seulement, le tarif a été aboli sur tous ces instruments importants, mais le tarif est également aboli sur les pièces et le fer en gueuse servant à leur fabrication au Canada, ainsi qu'à la fabrication de la ficelle servant à la mise en ballots des produits agricoles.

Voici la liste de ces réductions douanières:

A) Moissonneuses, 7 1-2 à néant, faucheuses, moissonneuses-javelleuses, moissonneuses-batteuses, charrues, rouleaux de ferme, champs, gazons ou jardins, pilons à fouler le sol, cultivateurs, herbes, semoirs, râteliers à cheval, hoes à cheval, sarclours, épancheurs de fumier, désherbeurs, charge-foin, faneuses, presses à foin, planteuses de pommes de terre, hache-paille, coupleurs à ensilage, concasseurs de grain, ébarbeuses de grain et de foin, instruments à creuser les trous à poteaux, manches de faux, essoucheurs, faux, faucilles, lames à foin ou à paille, lames de rechange, houx, fourches à trois dents, râteliers, incubateurs, couvreuses vanneuses, écosseuses, égreneuses à maïs, tarares pour batteuses, moulins à vent, pièces complètes des articles ci-dessus, instruments et machines aratoires non désignés.

B) Chaines pour instruments aratoires, 5 p. 100 à néant, pulvérisateurs et vaporisateurs mécaniques, appareils pour la stérilisation des bulbes, appareils d'essai des fruits, sécateurs, cisailles, appareils à écorner, machines à classer les fruits et les légumes, machines à râper les fruits et les légumes, machines à laver et à essuyer les fruits et les légumes, machines pour la mise en sac et le pesage des fruits et légumes, machine à étêter les légumes, machines à mettre en paquets et à lier les légumes, machines à mettre en paquets et à lier les plants de pépinière, machines à mettre en paquets et à lier les fleurs coupées, machines à fermer les boi-

tes, classeurs et nettoyeurs d'œufs, pièces achevées des articles ci-dessus.

C) Trayeuses mécaniques, 10 p. 100 à néant, machines centrifuges pour l'épave du gras, machines centrifuges pour l'épave du lait ou de la crème, certain matériel d'essouchage de ferme, parties achevées des articles ci-dessus.

D) Ecrèmeuses, 12 1-2 p. 100 à néant, cuvettes en acier, pour écrèmeuses, parties achevées des articles ci-dessus.

E) Machines portatives et leurs chaudières pour les travaux de la ferme, 15 p. 100 à néant, pièces d'aluminium pour classeurs d'œufs, pièces achevées des articles ci-dessus.

F) Chargeurs à céréales et monte-grain (d'une capacité d'au plus 40 boisseaux à la minute), 25 p. cent à néant, pièces achevées des articles ci-dessus, 25 p. 100 à néant.

On a supprimé les droits de 5 p. 100 à l'importation des Etats-Unis et des pays jouissant de la clause de la nation la plus favorisée de tous les articles entrant dans le coût de fabrication de la plupart des instruments et machines agricoles énumérées ci-dessus, lorsqu'ils sont importés par des manufacturiers pour la fabrication de ces mêmes machines.

On a aussi aboli le droit de \$1 la tonne sur le fer en gueuse et de \$2.75 la tonne sur les barres de fer et d'acier entrant dans la fabrication des mêmes machines.

Depuis nombre d'années, le tarif douanier accordait un "draw-back" de 80 p. 100 des droits acquittés sur le matériel utilisé dans la fabrication d'instruments aratoires. Dorénavant, ce pourcentage sera de 99.

On accorde aussi l'entrée en franchise des articles entrant dans le coût de production de la ficelle pour la mise en ballots des produits agricoles. Cette ficelle sert surtout à la mise du foin en ballots.

Résolutions adoptées lors du récent congrès des agronomes

A l'issue du congrès de la Corporation des Agronomes de la province de Québec, le vendredi 30 juin, au Château Frontenac, à Québec, on a adopté, entre autres, les résolutions qui suivent.

La recherche et l'enseignement

1. L'assemblée générale insiste fortement auprès du Conseil administratif pour que ce dernier étudie les moyens les plus propres à assurer la coordination et l'amélioration de la recherche et de l'enseignement agronomiques.

2. Considérant que les fils de cultivateurs qui fréquentent les écoles d'agriculture sont de plus en plus nombreux; que nos écoles actuelles ne peuvent suffire à la demande, il est suggéré que notre réseau d'écoles d'enseignement agricole populaire soit complété et que ces dernières soient organisées et outillées comme il convient.

Les sols

3. Attendu que la conservation et la restauration des sols sont d'une importance capitale pour la prospérité de l'agriculture du Québec; que les programmes d'après-guerre comportent divers travaux de conservation comme moyen d'utiliser avantageusement la main-d'œuvre disponible; que la conservation des sols constitue une technique particulière qui a pris, aux Etats-Unis, un développement considérable, il est résolu que la Corporation des Agronomes fasse des instances auprès du Ministère de l'Agriculture pour faire spécialiser en cette matière, et dans le plus bref délai possible, un nombre suffisant d'agronomes.

Industrie laitière

4. Attendu que l'industrie laitière est la base sur laquelle repose l'agriculture de la province de Québec; que cette industrie est en période de réorientation et que les techniciens compétents ne suffisent pas à la tâche, il est deman-

dé instamment à l'Etat de prendre sans tarder les mesures nécessaires pour former des techniciens spécialisés dans la transformation des produits laitiers, et pour faciliter à notre personnel enseignant sa participation à ce travail de recherche et d'organisation.

Electrification rurale

5. Attendu que la question de l'électrification rurale est à l'ordre du jour; que son développement contribuerait largement à l'épanouissement de notre agriculture; qu'il existe des agronomes spécialisés dans ce domaine; que le gouvernement provincial a voté un million de dollars pour l'électrification rurale, la Corporation demande à l'Hydro-Québec de s'adjoindre des agronomes spécialisés pour mener sa tâche à bonne fin.

La prochaine Semaine Sociale d'Ottawa

La prochaine Semaine sociale qui se tiendra dans la capitale fédérale, du 28 septembre au 1er octobre, et exposera un programme de reconstruction d'après-guerre, basé sur les directives pontificales, constituera l'une des plus importantes des vingt et une Semaines tenues jusqu'ici. Des conférenciers de haute valeur traiteront les différents aspects du sujet. Nos trois grandes Universités catholiques participeront à cet enseignement. Le programme contient les noms de Mgr Cyrille Gagnon, recteur de l'Université Laval, du R. P. Arthur Caron, O.M.I., vice-recteur de l'Université d'Ottawa, et de M. Maximilien Caron, professeur de droit à l'Université de Montréal. En outre, les séances auront lieu à l'Université d'Ottawa, gracieusement mise à la disposition des Semaines par son recteur, le R. P. Philippe Cornélius, O.M.I.

Comment faut-il interpréter les prix du marché?

Nous voulons donner quelques explications à ce sujet parce que bien des gens interprètent mal les rapports des journaux pour certaines catégories d'animaux vivants. Ces méprises se présentent surtout dans le cas des bêtes à cornes et des veaux, mais plutôt rarement en ce qui concerne les porcs et les moutons.

Le prix des porcs est établi sur la classe des B-1 qui sert de base, et celui des autres catégories est automatiquement fixé par la classification. Comme la liste des cotes est publiée toutes les semaines, chacun sait à quoi s'en tenir. Comme les classes d'agneaux et de moutons sont relativement peu nombreuses, il est assez rare que l'on se méprenne sur la valeur de chacune d'elles. Le prix des bons agneaux châtrés et des bonnes agnelles, celui des bœufs entiers et des communs, sont généralement bien connus et chacun sait assez bien à quelle catégorie appartiennent ses sujets. Aussi, il est assez rare que la vente des moutons occasionne des malentendus quant au prix qui varie selon leur état de chair et qui correspond généralement à l'une des trois classes suivantes: bonne, moyenne et commune.

Lorsqu'il s'agit des bêtes à cornes et des veaux, l'on paraît bien plus exposé à se méprendre sur la portée des prix qui apparaissent dans les journaux. Cette méprise provient d'abord du fait que le producteur est porté à surestimer ses animaux. C'est d'ailleurs tout naturel et cela explique facilement qu'un propriétaire voit son produit d'un oeil plus favorable que celui qui en fait l'évaluation d'une façon tout à fait objective et désintéressée. Il y a aussi autre chose qui peut entrer en ligne de compte: c'est que l'expéditeur n'est pas toujours au courant des exigences et des conditions du marché. Ainsi, il y a certaines catégories de bétail qui sont moins bien demandées à cause de leur manque de pesanteur et qui sont toujours difficiles à écouler. D'autres, à cause de leur rareté relative et de leur caractère exceptionnel, ne sont généralement pas cotées dans les journaux. Il ne faut pas oublier que ces derniers ne rapportent pas toutes les ventes par le détail, mais donnent plutôt un aperçu général de la situation en fournissant les prix des principales catégories. Si toutes les ventes étaient publiées, on pourrait voir comment il y a d'animaux vendus à tel ou tel prix, mais ce rapport serait si long que plusieurs ne le liraient pas en entier et ils ne seraient guère mieux renseignés sinon moins qu'avec l'état de chose actuel.

Les rapports de vente des animaux vivants sont fournis aux journaux par le représentant du gouvernement fédéral et ils sont censés représenter fidèlement les transactions du marché. Si quelqu'un veut évaluer ses bovins d'après des rapports, il devra se baser sur la classification dont s'est servi l'officier du gouvernement pour en faire une appréciation juste et exacte. Car autrement, il s'exposera à surestimer ou à sous-estimer ses animaux. Ainsi, si l'on se guide sur une liste de prix basée sur des animaux de type à boucherie pour trouver la valeur des bovins de race laitière, l'on risque de se tromper, ces sujets ne se vendant généralement pas aussi cher que les premiers.

Si la nomenclature des prix que nous fournissons diffère de celle qui paraît dans les journaux, c'est que nous tenons compte des bovins de types laitiers que nous manipulons et qui forment la majorité de nos réceptions. Il n'y a pas seulement le type et la conformation qui entrent en ligne de compte dans l'établissement des prix des bêtes à cornes; il y a aussi le poids, le fini, l'état de chair et le rendement que l'animal est susceptible de fournir. Nous avons déjà commenté la valeur de ces facteurs dans cette page; nous n'y reviendrons pas. Nous voulons cependant rapporter quelques faits pour illustrer ce que nous venons d'avancer.

(Suite à la page 16)

POUSSINS EN CROISSANCE

Aurez-vous besoin au mois de juillet de bons poussins nés en juin? Nous pouvons maintenant vous offrir des poussins vigoureux, très bien débutés, de race Leghorn et des races lourdes, de quelques semaines. Avec une bonne récolte de grain en vue, les poussins Bray éclos en juin devraient vous fournir les œufs si vous avez l'espace pour les élever convenablement. (Aussi un nombre limité de poussins d'un jour, si vous en avez besoin).

Ce sont tous des poussins approuvés par le gouvernement, provenant de troupeaux inspectés par le gouvernement. Si vous restez près d'un couvoir ou d'une colonie d'élevage Bray, entrez les voir. Si non, écrivez-nous.

Fred W. BRAY Limitée

125 John St. N. — Hamilton, Ont.

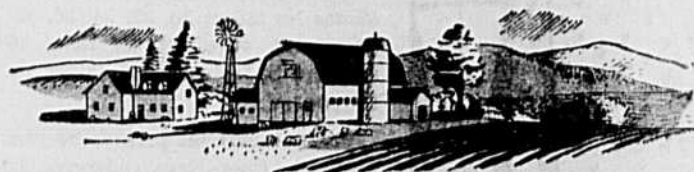
Couvirs dans la province de Québec à Sherbrooke et St-Félix de Valois.

La confection et la vente des ensembles trois-pièces pour dames en cuir pour la réparation des chaussures d'enfants jusqu'à la Commission des Prix et du Commerce. L'emploi des semelles complètes pointure 3 inclusivement est maintenant permis.

ÉQUIPEMENT DE FERME FAIRBANKS-MORSE

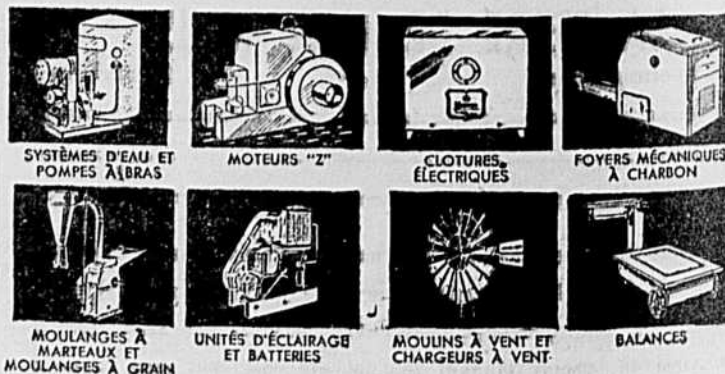
Le maximum en qualité et valeur

... UNE QUANTITÉ LIMITÉE EST DISPONIBLE



Si vous avez besoin d'équipement mécanique afin d'obtenir plein rendement de votre ferme, en vous épargnant du travail et du temps, passez voir votre détaillant Fairbanks-Morse immédiatement. De temps à autre il reçoit une quantité limitée d'équipement de ferme Fairbanks-Morse, solidement construit, qui donnera un service sans ennui et résistera au dur usage journalier.

Si votre détaillant ne peut pas vous fournir immédiatement l'équipement désiré, demandez-lui de placer votre nom sur sa liste de réserve pour 1945, et rappelez-vous que dans l'intervalle il peut vous offrir les pièces de rechange nécessaires au bon entretien de votre équipement actuel. Il est toujours heureux de vous venir en aide; consultez-le.



The CANADIAN FAIRBANKS-MORSE Company, Limited

St-Jean, N.B. • Montréal • Toronto • Winnipeg • Vancouver

de l'agronome...

...au praticien

Ne négligeons pas le troupeau laitier

Les périodes de sécheresse qui ont sévi un peu partout dans la Province au départ de la végétation et ensuite depuis la fin de mai à la mi-juin ont considérablement ralenti la pousse de l'herbe. On déplore aussi en maints endroits le manque de chaleur nécessaire à une végétation normale. Des observateurs signalent que le mil épie très court et que les céréales commencent à jaunir. Sur bon nombre de pâturages la croissance de l'herbe est lente et pauvre et il est fort à craindre que la production laitière s'en ressentira, nous dit le dernier rapport télégraphique sur l'état des cultures.

Heureusement les pluies prolongées de ces derniers temps remédieront à cet état de chose, du moins en ce qui concerne les pâturages, car elles arrivent un peu tard pour activer la pousse du foin qui est déjà avancé.

En dépit de ces conditions adverses le producteur de lait doit aviser aux moyens d'empêcher une diminution trop prononcée de rendement laitier jusqu'à ce que la situation soit redevenue plus normale, car les produits laitiers sont au nombre des denrées dont le pays a le plus grand besoin.

Lorsque les pâturages sont abondants et de première qualité, les vaches consomment généralement assez d'herbe pour produire trente à quarante livres de lait par jour sans qu'il soit nécessaire de leur servir de la moulée. Mais dans les conditions actuelles, il y a lieu de compléter leur ration d'une façon ou d'une autre.

"L'ensilage des fourrages verts pourrait rendre de grands services comme récolte supplémentaire aux pâturages, écrivait récemment M. Rolland Lepage. Dans les régions les plus chaudes de la province, là où l'on cultive actuellement le maïs fourrager, là où les pâturages sont susceptibles de souffrir de la sécheresse en juillet et en août, l'ensilage du trèfle et de la luzerne permettrait aux cultivateurs de servir à leurs troupeaux laitiers des rations supplémentaires économiques, hygiéniques et éminemment propices à la production laitière".

Malheureusement ceux qui disposent d'ensilage d'été sont encore l'exception, c'est pourquoi il semble n'y avoir actuellement d'autre moyen d'obvier à l'insuffisance des pâturages qu'en complétant par un mélange d'engrais alimentaires la ration des vaches dont la production dépasse vingt livres de lait par jour. Comme la teneur en protéine des plantes diminue à mesure que l'herbe durcit, ce mélange devrait doser 15 à 16% de protéine totale.

Lorsqu'il devient nécessaire de servir de la moulée comme complément au pâturage, il faut le faire d'une façon économique et proportionner la quantité de grain servi au rendement laitier.

Les premières livres de moulées que l'on donne produisent généralement un surplus de lait suffisant pour payer plus que le coût de la moulée. Par contre, à mesure que s'élève le niveau de l'alimentation, il arrive un moment où le surplus de lait obtenu est à peine suffisant pour payer le surplus de moulée servie. Il faut cependant considérer qu'une ration de moulée tient la vache en meilleure condition et lui permet de prolonger la période de rendement élevé. Nous croyons que le prix actuel des produits laitiers justifie la pratique de servir de la moulée à toutes les vaches produisant plus de 20 livres de lait par jour et il semble économique de leur donner une livre de moulée pour chaque trois livres de lait excédant 20 livres de production. Ainsi une vache donnant 35 livres de lait par jour recevrait une ration quotidienne d'environ cinq livres de moulée. De cette façon le troupeau sera alimenté suivant l'aptitude individuelle des bêtes et c'est là le seul moyen de produire d'une façon économique. Il est essentiel, surtout durant

les chaleurs, de voir à ce que le troupeau ne manque pas d'eau ni de sel.

Sur beaucoup de fermes le soin journalier des vaches est une opération lente autant qu'ennuyeuse, faute de l'organisation nécessaire à la rapidité du travail. Surtout à une époque où la main-d'œuvre est rare, certaines pratiques désuètes et reconnues aujourd'hui comme inutiles ou même nuisibles devraient être abandonnées. Ainsi certains cultivateurs tiennent encore à compléter le lait écrémé en y ajoutant directement la moulée, parfois même après l'avoir échaudée. Non seulement c'est une perte de temps, mais cette façon de procéder est dommageable. Expliquons:

1.—Les féculents (farineux) sont mieux digérés quand ils sont imprégnés de salive, chose qui devient impossible s'ils sont avalés en même temps que le lait.

2.—L'eau bouillante, loin d'augmenter la valeur des concentrés, diminue la digestibilité de leurs protéines.

Les grains seront donc servis secs et de préférence grossièrement moulus ou simplement écrasés. Moulus trop finement, ils deviennent irritants pour les voies respiratoires. Si l'on ne donne que de l'avoine, il n'est même pas nécessaire de la faire moudre pour les vaches.

Théoriquement, l'élevage dans des cases individuelles complètement isolées par une cloison est préférable. C'est le meilleur moyen de prévenir les dangers de contagion en cas de maladie. La plupart des éleveurs cependant n'ont pas l'espace ni le temps voulus pour suivre ce système. D'ailleurs, dès que les vaches ont atteint l'âge d'un mois, ils s'élèvent très bien en groupes dans de grandes partitions avec panneaux à barres mobiles. Les maisons qui fabriquent des équipements de granges offrent des dispositifs de ce genre construits en tuyaux métalliques. Il est facile d'appliquer le même principe en se servant de panneaux de bois qui sont beaucoup moins coûteux et très faciles à construire.

Ils offrent tous les avantages de l'équipement moderne le plus dispendieux à savoir:

1.—Travail de main-d'œuvre réduit d'une façon surprenante. Un homme peut, sans aide, servir la ration de lait d'un nombre considérable de vaches.

2.—Cette méthode permet l'alimentation individuelle tout en n'exigeant qu'une grande loge pour plusieurs vaches, chacun d'eux étant retenu par le cou dans l'espace qui lui est assigné.

3.—La mangeoire, construite assez large pour pouvoir y placer les chaudières, permet de vacher à d'autres occupations pendant que les vaches prennent leur repas.

4.—Le veau peut aussi être retenu en place lorsqu'il s'agit de l'étriller, de le tatouer, de le tondre, etc...

5.—Le nettoyage d'une grande loge est beaucoup plus simple que celui de plusieurs cases individuelles.

6.—En servant la moulée immédiatement après que les vaches ont bu, on les empêche de contracter l'habitude de se têter les oreilles ou autres parties anatomiques.

Il faut laisser entre chaque veau une distance de 28 pouces et un espace de 4 1/2 pouces environ entre les barres est alloué pour l'épaisseur du cou. Les barreaux mobiles qui sont retenus en bas par un clou et réunis au sommet par une planche horizontale peuvent être enlevés après le sevrage alors que l'espace entre les barres n'est pas suffisant pour permettre aux vaches de s'y passer librement la tête.

Lorsque plusieurs ingrédients entrent dans la moulée servie, il est préférable d'en mélanger d'avance une certaine quantité que l'on placera dans une boîte étanche à proximité des loges à vaches. Les petits "à part" dans différents

sacs occasionnent une perte de temps ainsi que de moulée, sans compter qu'avec ce système la ration varie du jour au lendemain.

On se servira pour transporter la moulée d'un récipient assez grand pour contenir une quantité de moulée suffisante pour le repas de tous les vaches. La distribution individuelle peut se faire au moyen d'une boîte vide de conserves aux tomates, laquelle contient environ une livre de moulée ordinaire.

Il n'est pas inutile de rappeler que, sous prétexte d'économie de temps, il faut bien se garder d'omettre les soins de propreté essentiels à la santé des vaches, particulièrement en ce qui concerne l'hygiène corporelle et le lavage des ustensiles servant à leur alimentation.

J.-R. PROULX, agronome
Service de l'Information
et des Recherches.

Apprenons-nous...

(Suite de la page 10)

au salon, sera certainement porté à faire comme eux.

Une certaine dame avait accepté une invitation. Au dernier moment, elle appelle son amie: "Je regrette infiniment, je suis très malade, dit-elle, j'ai une migraine affreuse. Je ne puis manger. Nous n'irons donc pas chez vous". A peine le téléphone fermé, elle dit à son mari: "Restons ici. Nous n'aurons pas à les recevoir à notre tour et nous garderons pour nous seuls nos douceurs". Comme tous les mesquins menteurs, elle ne songeait qu'au peu qu'elle donnait et oubliait le don reçu.

Et c'est ainsi que, pour tromper ses parents, ses amis, cette dame dit à ses enfants: "Si votre tante vous demande ce que nous avons fait durant l'été, vous direz que nous sommes allés à la mer", quand en réalité, ils n'ont même pas quitté la ville.

Les enfants habitués à mentir tromperont leurs professeurs, leurs parents. S'ils échouent aux examens, ils mentiront encore plutôt que d'admettre ouvertement leur insuccès. Ce petit acte d'humilité leur porterait chance tandis qu'ils végèteraient peut-être, pour avoir perdu leur renommée d'hommes loyaux.

Y a-t-il une compagnie plus désagréable, une conversation plus blessante que celle de ces personnes qui nous trompent? Ce sont les yeux, les coudeuses qui jouent continuellement pour s'avertir entre elles de dire telle ou telle chose plutôt que la vérité.

Les enfants, ainsi formés, ne pourront jamais occuper aucun poste de confiance. Ils mentiront parfois pour des peccadilles. On les croira beaucoup plus coupables; ils sont tellement menteurs! Chez eux, le mensonge devient une seconde nature. Le menteur est habituellement renfrogné et ne peut envisager personne. L'enfant menteur deviendra un fourbe, un hypocrite. Nous ne voudrions certes pas une telle bassesse chez nos enfants. A nous donc d'agir en conséquence!

Il y avait dans un de nos pensionnats de la ville, une petite fille qui y fit son cours. Elle fut dix ans pensionnaire, de sept à dix-sept ans, elle se nommait Estelle. Les premières années, elle était espiègle, taquine, dissipée, cependant les religieuses et ses compagnes l'aimaient. Elle était si franche, disait-on. Elle termina ses études. De quel côté se dirigerait-elle? Mystère alors. Quelques mois à peine après sa graduation, le Divin Conquerant qui fait son choix parmi les âmes d'élite, la prit à son service au cloître et voilà ainsi pour toujours son beau front qui, jusque là, n'avait irradié que "La Vérité".

Marguerite St-Germain-Lefebvre
"L'Éducateur"

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

BULLETIN AGRICOLE

PLAFOND DES PRIX DES FRAISES ET FRAMBOISES

Il existe un plafond des prix pour fraises et framboises cultivées et récoltées au Canada. Les prix maxima courent du 29 mai au 30 septembre, avec une réduction saisonnière dans le prix des fraises, conformément à une baisse du marché, quand la cueillette bat son plein. L'ordonnance s'applique aussi aux fraises et aux framboises importées, depuis le 5 juin au 30 septembre, les plaçant au même plafond des prix que celui des fraises récoltées au Canada, pendant la même période. Le plafond des prix des framboises reste le même pendant toute la saison. Cette ordonnance s'applique seulement à la vente des fruits frais sur le marché et non à la vente aux consommateurs.

Les producteurs de fruits peuvent vendre directement aux consommateurs ou aux détaillants suivant les prix fixés pour chaque classe d'acheteurs. Pour les producteurs et les expéditeurs, les prix maxima sont F.A.B. du point d'expédition, plus livraison gratuite à moins de 15 milles du point d'expédition. Quand un vendeur transporte des fruits à un acheteur sur une distance de plus de 15 milles du point d'expédition ou de sa ferme, il peut ajouter les frais du transport, mais ces frais ne doivent pas excéder le taux de fret pour moins qu'un wagon de chargement.

PRIX DES FRAISES

ZONE 1
(Sud de l'Ontario et Sud de Québec)

	Aux grossistes		Aux consommateurs	
	Pinte	Chopine	Pinte	Chopine
Jusqu'au 24 juin.....	30c	16c	42c	23 1/2c
Après le 24 juin.....	19	10 1/2	26 1/2	15

(Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard, le nord et l'est de Québec, le nord de l'Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et la région de Kootenay dans la Colombie-Britannique.)

	Aux grossistes		Aux consommateurs	
	Pinte	Chopine	Pinte	Chopine
Jusqu'au 24 juin.....	27c	14 1/2c	39c	22c
Du 25 juin au 15 juillet.....	22	12	29 1/2	16 1/2
Du 16 juillet au 10 septembre.....	27	14 1/2	39	22

ZONE 3

(Toutes les autres régions)

	Aux grossistes		Aux consommateurs	
	Pinte	Chopine	Pinte	Chopine
Jusqu'au 27 juin.....	27	14 1/2	39	22
Après le 27 juin.....	22	12	29 1/2	16 1/2

PRIX DES FRAMBOISES

	Aux grossistes		Aux consommateurs	
	Pinte	Chopine	Pinte	Chopine
ZONE 1 (Ontario et Québec).....	30c	16c	42c	23 1/2c
ZONE 2 (Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et Ile du Prince-Edouard).....	32c	17c	44c	24 1/2c
ZONE 3 (Toutes les autres régions).....	28c	15c	40c	22 1/2c

CESSION DU SUBSIDE SUR LES ABELLES

Le subside de 50 cents la livre payé sur l'importation des boîtes d'abeilles vivantes, venant des États-Unis, ne s'applique plus à l'importation des abeilles livrées après le 15 juin 1944. Les cultivateurs qui ont reçu des abeilles importées le ou après le 15 juin doivent faire leur demande de subside dans les 90 jours de la date de réception. La formule qui devra indiquer la date de réception des abeilles importées doit être adressée au Comité de stabilisation du prix des denrées, Ottawa. Une amende et l'emprisonnement sont imposés à ceux qui font de fausses déclarations. Le paiement d'un subside est en vigueur depuis le 1er mars afin d'aider les cultivateurs canadiens à défrayer le coût plus élevé des abeilles importées des États-Unis.

COÛT DES CERTIFICATS DE CLASSEMENT DU PORC

Selon une ordonnance de la Commission, maintenant en vigueur, les abatteurs de porcs ont le droit de réclamer deux cents par porc pour l'émission des certificats de classement. La somme de deux cents pour chaque porc s'ajoute aux autres frais que l'abatteur est autorisé en loi d'exiger pour ses services. Les certificats de classement sont émis par l'abatteur et doivent être obtenus par le vendeur de porcs avant qu'il ne collecte la prime pour carcasses de la classe "A" et "B-1".

POIDS DU MOUTON AU MOMENT DE L'ABATTAGE

Les règlements qui restreignaient l'abattage des moutons trop légers ont été changés, et le poids minimum de l'animal sur pied fixé pour juin, juillet et août est de 60 livres, au moment de l'abattage. En vertu d'une ordonnance précédente de la Commission, le poids minimum d'un mouton à l'abattage, durant les trois mois d'été, était de 75 livres.

FRAIS D'ENTREPOSAGE DES POMMES DE TERRE

Depuis le 1er juin 1944, une charge additionnelle de 10 cents par sac de 75 livres ou 13 cents par sac de 100 livres est permise pour l'entreposage des patates comestibles. C'est la dernière augmentation de la saison et l'allocation d'entreposage totale depuis l'automne dernier et de 50 cents par sac de 75 livres ou 65 cents par sac de 100 livres.

PRIX DES CONSERVES DOMESTIQUES

Parce qu'il est difficile de vérifier les prix de revient individuels en saison, la commission a fixé un plafond des prix maximum pour les tomates, le blé d'inde, les fèves et le jus de tomate mis en boîtes par des particuliers. Des prix uniformes sont fixés pour toutes les régions du Canada parallèlement aux prix fixés pour les fabricants de conserves. Les nouveaux règlements affectent tous ceux dont la production de conserves ne dépasse pas 10,000 livres. Des prix maxima sont établis pour les ventes aux grossistes, détaillants, hôtels, restaurants, hôpitaux, camps, ainsi qu'aux consommateurs.

Pour plus amples renseignements au sujet des ordonnances ci-dessus, s'adresser au plus proche bureau de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre.

DAER

"Que serons-nous?"

ESCLAVES ou ...
MAITRES CHEZ NOUS?"

Par l'abbé J.-C. LECLAIRE,
professeur au Grand Séminaire de St-Hyacinthe

Cette petite brochure de 45 pages contient le texte d'une causerie donnée le 29 janvier 1943 à l'occasion de l'anniversaire de consécration de Monseigneur l'Evêque de St-Hyacinthe. L'auteur retrace différentes étapes de son voyage à Antigonish pour étudier sur place ce qu'on appelle le Mouvement d'Antigonish et il en tire des leçons fort utiles au point de vue social. A la demande de personnes averties, cette causerie a été publiée pour le bien commun des cultivateurs et de tous. Elle est en vente au prix minime de 10 cents, l'unité, 1.00 la douzaine plus 10 pour cent pour les frais de port, au

Service de Librairie de l'U.C.C.

515, AVENUE VIGER

MONTREAL

Convocations

JEUDI, LE 6 JUILLET:

Papineauville (Papineau)

SAMEDI, LE 8 JUILLET:

Bury (Compton)

DIMANCHE, LE 9 JUIL:

Albertville
Amos
Barraute (Abitibi)
Beaudry (Témiscamingue)
Compton
Contrecoeur
Davangus
Huberdeau
Lac-au-Saumon
Lac-aux-Sables
L'Annonciation
Rivière-Turgeon (Abitibi)
St-Athanase (Iberville)
St-Benoît Labre
St-Bruno
St-Martin
St-Tharsicius (Matapédia)
St-Vianney (Matapédia)
St-Gertrude de Pontiac
Stoke Centre
Ville-Marie
Montmagny

LUNDI, LE 10 JUILLET:

Angers (Papineau)
Arthabaska
Beauharnois
Cookshire
Fortierville (Lotbinière)
Katevale
Montebello
Oka
St-André Avellin
St-Barthélemi
St-Eusèbe (Témiscouata)
St-Justin
St-Valère
Thurso (Papineau)
Trois-Pistoles

MARDI, LE 11 JUILLET:

St-Thimothée
(Beauharnois)
Broughton ouest (Beauce)
Clerval
La Patrie (Compton)
St-Adrien de Ham
St-Claude (Richmond)
St-Pierre les Becquets
St-Robert (Richelleu)
Ste-Louise (L'Islet)
Ste-Thècle
Stanstead

MERCREDI, LE 12 JUIL:

Boileau (Papineau)
East Broughton
Loretteville
St-Benoît
(Deux-Montagnes)
St-Charles (Bellechasse)
Mont-Brun

JEUDI, LE 13 JUILLET:

Guérin
Notre-Dame de Ham
Sully

Pourquoi?

Un capitaine pose des questions à ses hommes.

— Pourquoi ne faut-il jamais perdre la tête dans une bataille? demande-t-il à l'un d'eux.

— Parce qu'on aurait plus rien pour poser son casque dessus, répond l'homme.

Le DEVOIR

depuis 34 ans,

a-t-il cessé de vous défendre?

Le DEVOIR

a-t-il jamais

failli à sa tâche?

NON.

Vous voudrez continuer à appuyer le DEVOIR pour qu'il poursuive la lutte au service des intérêts canadiens?

Le résumé quotidien des faits de guerre publié par le DEVOIR est unique au Canada.

Lisez et faites lire
LE DEVOIR

ADRESSE:

Le DEVOIR

C. P. 500, Place d'Armes,
Montréal
\$6.00 par année, \$3.15 par semestre.
Envoyez mandat-poste ou
chèque accepté.



NOS CERCLES AU TRAVAIL

Angers

(Papineau)

M. G. Larose présidait notre assemblée du 12 juin qui groupait 20 cultivateurs. M. l'aumônier nous parla de la caisse populaire. M. le président nous parla du coût d'entretien d'un enfant jusqu'à l'âge de 14 ans. Les différents sujets étudiés ont été la Mutuelle-Incendie, la caisse populaire et le coût d'entretien d'un enfant. Au cours du mois nous avons recruté des nouveaux membres et étudié les principes de la caisse populaire. Nous tiendrons notre prochaine assemblée le 10 juillet.

Henri CHARTRAND,
secrétaire.

St-Elie-d'Orford

Nous avons tenu une assemblée le 13 juin présidée par M. Alphonse Bell. M. l'agronome Bruneau était présent. Ce dernier nous parla du concours d'agrandissement de la ferme et de la prime de \$10.00 que le Gouvernement accorde aux cultivateurs qui veulent agrandir leur ferme. Plusieurs firent immédiatement application. M. Henri Vallée, vice-président, fut invité à nous donner ses impressions sur les allocations familiales. Nous croyons qu'un enfant coûte au moins \$200. par année jusqu'à l'âge de 14 ans. Nous voulons que le plein montant alloué soit versé immédiatement aux cultivateurs. Nous avons aussi discuté de l'épreuve du lait aux usines de concentrés. M. Amédée Morin nous donna un rapport financier de la caisse populaire depuis sa fondation.

Fernand ROY,
secrétaire.

St-Julien

(Wolfe)

A notre assemblée du 16 juin, il a été proposé par M. Hervé Beaudouin et secondé par M. John McKaig, que l'allocation familiale soit portée au plus haut montant possible et que les cultivateurs soient traités sur le même pied que les gens des villes afin de bien établir leurs enfants.

Wilfrid HENRI,
secrétaire.

Chambly

Conformément à la demande qui nous a été faite dans le Guide du mois de juin, une assemblée des membres du cercle de l'U.C.C. de Chambly a eu lieu le 20 de ce mois. Cette assemblée avait été convoquée spécialement dans le but d'étudier la question des allocations familiales. Après discussion préalable, la question suivante fut proposée: "Êtes-vous d'avis que l'on verse aux chefs de famille de la classe agricole une fraction seulement de l'allocation familiale et que le reste soit déposé au nom de l'enfant dans une section de dépôts à longs termes de la Caisse populaire, le dit dépôt devant lui être remis, à l'enfant, lors de son établissement?" A l'unanimité les membres présents répondent: Oui. Comme il est question que la limite d'âge à laquelle les parents auront droit de recevoir une telle allocation pour leurs enfants soit fixée soit à 14 ou à 16 ans, les membres de ce cercle désirent exprimer l'opinion suivante: "Qu'à 14 ans c'est un peu trop tôt pour quitter l'école, et qu'il vaudrait mieux que l'enfant continue à la fréquenter jusqu'à l'âge de 16 ans. Cela lui permettrait (à l'enfant) d'acquiescer une instruction plus solide et surtout plus pratique si l'on établissait, comme il en a été question, un programme d'enseignement spécialisé dans nos écoles, pour les enfants de 14 à 16 ans.

Le secrétaire.

Une bonne police
d'assurance pour
l'après-guerre

Un trop grand nombre de cultivateurs ne comprennent pas encore qu'il y va de leur intérêt immédiat et futur de faire partie de leur association professionnelle. L'U.C.C. n'a pas été fondée pour les ouvriers des villes ni pour quelques cultivateurs seulement, mais pour tous les cultivateurs sans distinction de couleurs ou de clans politiques. Il suffit de réfléchir un tant soit peu pour se rendre compte que ce ne sont pas les politiciens, à quelque parti qu'ils appartiennent, qui ont fait le plus pour la classe agricole. S'il est parfois arrivé qu'ils aient rendu service aux cultivateurs, c'était le plus souvent par préoccupation électorale et rarement par désintéressement. D'ailleurs ce n'est pas le rôle de l'Etat de grouper les cultivateurs en association professionnelle. Il appartient aux cultivateurs eux-mêmes de se grouper pour la défense de leurs intérêts. C'est précisément dans ce but que l'U.C.C. a été fondée il y aura bientôt 20 ans. Demandez-vous si vous avez fait tout votre devoir à l'égard de votre association professionnelle. N'attendez pas après la guerre pour reprendre le temps perdu et souvenez-vous que votre cotisation payée aujourd'hui même est encore la meilleure police d'assurance que vous puissiez prendre pour l'après-guerre.

B.B.

St-Luc-de-Matane

M. Ernest Fortin présidait notre assemblée du 4 juin, alors que nous avions l'honneur de recevoir M. l'aumônier diocésain. Il nous parla de notre Union professionnelle et de l'Association des commissions scolaires. Pour terminer, M. Jean Blanchet, propagandiste diocésain, nous parla de ce que l'U.C.C. a fait depuis 20 ans pour la classe agricole.

Louis FORTIN,
secrétaire.

Nouveau poste



M. J.-Bruno POTVIN, ancien agronome de Bellechasse-nord, promu au début de l'année au service de l'Information et des Recherches du ministère provincial de l'Agriculture, vient d'être nommé chef de la section des Renseignements agricoles à la division de la Publicité du même service.

Ste-Cécile-de-Milton

M. Roland Goyette présidait notre assemblée du 14 juin. Au cours de cette assemblée, nous avons étudié un nouveau projet d'électrification rurale. Une requête a été signée par presque tous les cultivateurs de la paroisse pour demander à la Régie des Services publics d'étudier notre demande et d'y donner suite. M. l'agronome Evariste Breton nous suggéra de nous mettre au cours de l'hiver prochain, à l'étude d'une coopérative d'électricité. Il nous dit aussi quelques mots sur l'attitude de l'U.C.C. envers M. Smith. Une caisse populaire sera fondée d'ici quelque temps par l'Union régionale de St-Hyacinthe. Le cercle a fait le choix du bureau de direction et en voici les membres pour la commission d'administration: MM. Honoré Gévry, Hormidas Couture, Irénée Rousselle, Hervé Gaviette et Hector Perrault, pour la commission de crédit: MM. O. Bernier, E. Cabana et Ubald Fontaine, pour la commission de surveillance: MM. Ernest Perrault, V. Lasnier et M. l'abbé V. Cordeau, aumônier et curé de la paroisse. Nous tiendrons notre prochaine assemblée le 12 juin. Un voyage d'étude sera organisé avec le cercle des fermières pour aller visiter l'école d'agriculture et l'école d'arts ménagers de Ste-Martine.

P. E. ST-JACQUES,
secrétaire.

Armagh

Nous avons tenu une assemblée le 18 juin. M. Adélaïde Isabelle présidait et 50 membres étaient présents. M. le président nous présenta M. l'abbé Alb. Painchaud, notre nouvel aumônier. Dans une résolution nous demandons au Ministère de l'Agriculture de laisser M. l'agronome Tremblay dans le même district avec résidence à Armagh. Nous tiendrons notre prochaine assemblée le 3 septembre prochain.

Félicien LABRECQUE,
secrétaire.

St-Pie

(Bagot)

Le 11^e juin, plus de 175 cultivateurs se sont réunis à la salle paroissiale pour étudier deux questions d'actualités. Une première résolution a été passée demandant à la Commission des Prix de ne pas plafonner les fraises à un prix plus bas que celui de l'an dernier. Pour ce qui est de l'électrification rurale, nous voulons que la paroisse de St-Pie soit électrifiée au complet et à un taux raisonnable.

Henri TETREAULT,
secrétaire.

Thurso

(Papineau)

M. Ludovic Leduc présidait notre assemblée du 12 juin. 25 cultivateurs étaient présents. M. le président nous parla de la propagande et l'agronome Morency nous expliqua le travail qu'un tracteur à lames peut faire pour les cultivateurs. Une résolution a été passée pour demander un de ces tracteurs pour la paroisse. Nous tiendrons notre prochaine assemblée le 10 juillet.

D. THIBEAUDEAU,
secrétaire.

Bromptonville

Nous avons tenu une assemblée le 21 juin. Nous avons passé une résolution pour demander le renvoi de M. J. K. Smith. Nous avons essuyé un refus à deux reprises pour l'achat d'un camion pour faire la livraison des produits de la ferme. C'est la Société coopérative qui s'est vue refusé ce permis alors que des entreprises privées ont été favorisées.

J.-Marie DUPUIS,
secrétaire.

L'Union Catholique
des Cultivateurs

- Président: M. ABEL MARION, Ste-Edwige.
- Aumônier général: R. P. LEON LEBEL, S.J.
- Vice-président: SAMUEL AUDETTE, Landrienne.
- Vice-président: HENRI-C. BOIS, St-Bruno.
- Secrétaire général: GERARD FILION, L.S.C.
- Directeur général de la Mutuelle-Vie: THURIBEL BELZILE, L.S.C.
- Conseiller juridique: M. WILFRID GUERIN, N.P.



Nécrologie

L'Union catholique des cultivateurs et les cercles paroissiaux recommandent aux prières de leurs membres le repos de l'âme de

Monsieur Edmond Lahaie, décédé subitement le 18 juin dernier à l'âge de 73 ans et sept mois à St-Julien de Wolfestown. Il était l'époux de dame Delphine Boulanger et l'un des membres les plus actifs de l'U.C.C. depuis sa fondation.

Aux familles éprouvées, les membres de l'U.C.C. et la "Terre de Chez Nous", offrent leurs bien sincères sympathies.

Faveurs attribuées à
saint Isidore

Deux cultivateurs, l'un de St-Damien, comté de Bellechasse, et l'autre, de Cookshire, comté de Compton, désirent remercier saint Isidore pour diverses faveurs obtenues par son intercession.

Dunham

(Missisquoi)

Nous avons tenu une assemblée le 7 mars présidée par M. Léopold Plouffe. Une trentaine de cultivateurs étaient présents. M. l'aumônier nous parla de l'utilité de la coopération pour la classe agricole. M. le président nous parla de la nécessité de l'association professionnelle. Le secrétaire donna différents exemples de réalisations coopératives. Un membre a posé plusieurs questions sur des sujets d'actualité, entre autres sur les octrois accordés sur divers produits agricoles. Nous voulons organiser un cercle d'éleveurs de moutons pour l'automne prochain. Nous avons demandé un conférencier pour nous exposer les principes de la caisse populaire.

Irénée DUGUAY,
secrétaire.

MANUEL DE L'INVENTEUR
10^e édition
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEDEUR DE BREVETS D'INVENTION
934 STE CATHERINE EST MONTREAL

J.-F. DIONNE

L.D.C.

COMPTABLE PUBLIC
1438, St-Jacques, Montréal

Vérification municipale, scolaire,
commerciale et industrielle.
Tél: CLairval 4940

TEL: LAncaster 2106

Jean-P. VERSCHOLDEN

AVOCAT

Etude légale:

Monette, Filion & Meighen

159 ouest, rue Craig Montréal

La correction des ravins

Voici le résumé d'une causerie donnée la semaine dernière devant les membres de la Corporation des Agronomes de la province de Québec, réunis en congrès à Québec, par M. Roch Delisle, I.F., directeur du Bureau de Renseignements forestiers.

A la limite nord de la paroisse de St-Clet, du comté de Soulanges-Vaudreuil, se trouve une terrasse sableuse dominant de quelque 100' la plaine argileuse qui lui fait suite au sud. L'extrémité ouest de la terrasse est comprise dans les cadres de la paroisse de Ste-Marthe, et l'autre section, à peu près exclusivement dans la paroisse de St-Lazare.

Après émergence des eaux de la mer Champlain, la terrasse se dota d'un système hydrographique. Il eut creusement de deux ravins profonds, bien évadés; les "coulées" Leclerc et Lafrance, au fond de chacune desquelles serpente un ruisseau d'un bon débit. Une troisième ravine, la "coulée" Saureault, prit naissance à l'ouest des deux premières. Ce couloir, long de 3417' et peu profond, ne servait qu'à l'écoulement passager d'une partie des eaux de fonte des neiges de la terrasse.

Aidées par le prolongement malheureux du fossé Saureault jusqu'à l'endroit où la "coulée" Saureault débouche sur la plaine, les eaux de fonte commencèrent à raviner le fond de cette "coulée", à creuser ce qui est aujourd'hui le ravin Saureault. Plus tard, d'autres ravins prirent naissance un peu partout: nommons les ravins Lafrance, Leclerc, Pilon, Marleau, Ranger. Il semble que ce fut au printemps de 1922 qu'eut lieu l'affouillement le plus intense.

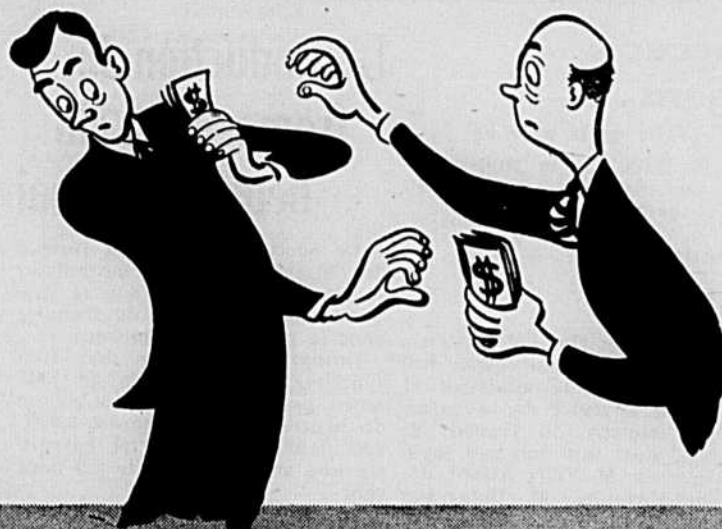
De ce moment, les fermiers de St-Clet redoutèrent le coup d'eau de fonte des neiges. Et avec raison. Chaque printemps, en effet, des milliers de verges cubes de sable arrachées à la terrasse, venaient remplir les fossés, les ruisseaux pour se répandre ensuite sur les terrains en culture.

Parfaitement conscients qu'elles n'avaient point les moyens pécuniers pour entreprendre à leurs frais la stabilisation des sables de la terrasse, les deux municipalités de St-Lazare et de St-Clet sollicitèrent l'aide du gouvernement provincial. Au printemps de 1927, le chef du Service forestier chargeait feu J.-H. Ménard, ingénieur forestier et conseiller technique de la pépinière provinciale de Berthierville de faire une étude des lieux.

Dans son rapport, Ménard mentionnait qu'en 1926, la municipalité de St-Clet avait dû dépenser le joli montant de \$450 pour nettoyer le ruisseau Leclerc enlisé par les sables des ravins Pilon et Leclerc; qu'à la date de son inspection, 20 arpents de terre cultivée répartis entre 13 cultivateurs avaient été recouverts, par le creusement du ravin Lafrance, d'une couche de sable dont l'épaisseur allait de 4" à 7"; que les sables provenant du ravin Saureault avaient ruiné 25 arpents de terre appartenant à 3 fermiers. Il évaluait à 57,000 verges cubes le volume des sables descendus dans la plaine. Ses recommandations peuvent se résumer comme suit: achat, au prix de \$1.00 l'arpent et par les deux municipalités intéressées, des terres rongées par le ravinement comme celles où le sable poudrait; correction des ravins; reboisement des parties déboisées contenues dans l'aire à acquérir. Evaluant le coût des travaux à \$30,000, Ménard prévoyait qu'au bout de 46 ans les plantations donneraient un rendement en matière de 30,000 p.m.p. à l'arpent, ce qui devait permettre au gouvernement de rentrer dans ses déboursés.

Les deux municipalités de St-Clet et de St-Lazare se décidèrent à voter chacune un montant de \$2,500 aux fins de créer le fonds requis pour l'achat des parcelles de terrains qu'il convenait d'acquérir, le paiement des honoraires du notaire chargé de voir à la passation des contrats, les frais d'arpentage du pourtour des terrains.

CE QU'UN HOMME A EN PLUS UN AUTRE L'A EN MOINS



L'INFLATION se manifeste par la hausse extraordinaire des prix: l'argent se déprécie et la confusion est générale. Afin de prévenir l'inflation, on a réglementé les prix et les profits—établi un contrôle sur les gages et les salaires.



IL M'EN FAUT DAVANTAGE!

NOUS EN VOULONS PLUS, NOUS AUSSI!

Si une personne augmente le prix de ses marchandises, une autre ses profits, et si une troisième exige un salaire plus élevé, bientôt, tout le monde éprouve les mêmes besoins.

Dans ces conditions, il devient impossible de contrôler le coût de production et celui de distribution. Le plafond des prix ne s'exerce plus.

revenus
dépendances
revenus
dépendances
commencent leur ascension vertigineuse.



L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE EST NÉCESSAIRE POUR RÉSOUDRE LES PROBLÈMES ACTUELS
RÉSULTANT DE LA GUERRE, ET POUR ÉTABLIR LA PAIX SUR DES BASES SOLIDES

Cette annonce fait partie d'une série de messages du gouvernement canadien soulignant l'importance d'enrayer la hausse du coût de la vie et de prévenir le danger de la déflation.

Au cours de l'été 1929, l'on procéda à l'achat des terrains, et les travaux de correction débutèrent le 7 octobre de la même année. Il y eut correction des ravins Leclerc, Pilon et Lafrance. Cette correction se fit au moyen de barres de branches lacées entre trois rangs de pieux, de clayonnages constitués également de branches et disposées en diagonale sur les flancs des ravins, une fois terminés les terrassements exécutés en vue d'assurer un bon angle de repos à la partie supérieure des berges.

Au printemps de 1930, l'on planta 20,000 arbres dans le fond des ravins corrigés, sur leurs berges et sur le pourtour de celles-ci. Les travaux de reboisement furent continués. A la fin de 1936, un million deux cent trente-cinq mille plants travaillaient déjà à recouvrir d'un manteau de verdure le périmètre d'alors, c'est-à-dire l'aire acquise au début.

A l'automne de 1934, nous procédions à la correction des ravins "du chemin du roi" et commençons l'attaque du Saureault. Les petits ravins Marleau et Ranger, qui furent surtout en activité au printemps de 1937 furent travaillés cette année-là.

Trois agents concouraient à l'agrandissement du ravin Saureault et étaient responsables d'une façon directe ou indirecte de la descente des sables dans la plaine. C'étaient: le soleil, le vent, l'eau. Ce dernier agent peut se subdiviser comme suit: l'eau des pluies, l'eau des sources qui jaillissent du fond de la tranchée ont donné naissance à un ruisseau dont le point de départ se trouve à 60' en aval de la tête du ravin, enfin l'eau de fonte des neiges.

Pour corriger le ravin Saureault, il fallait:

- 1.— Empêcher le coup d'eau de fonte des neiges d'allonger le ravin. Certains printemps, le ravin s'allongea le 100'.
- 2.— Stabiliser le fond du ravin et le pied de ses berges afin de prévenir l'approfondissement de la tranchée et l'éboulement des berges.
- 3.— Mettre la partie supérieure des berges à l'abri de l'action érosive du vent.
- 4.— Empêcher les berges d'être ravannées par les eaux sauvages.
- 5.— Soustraire les sables des talus à l'action désicative du vent.

(Suite à la page 16)

Le prix des légumes à Montréal

Tels que donnés par le Service provincial de l'Horticulture.

- PATATES: Nouvelles: \$2.25 à \$2.50 (75 livres)
 BETTERAVES: 25c à 30c la douzaine de paquets.
 OIGNONS: Blancs, 50c à 60c (beaux); rouges, 40c à 50c (beaux).
 RHUBARBE: Grosse: 50c la douz. de paquets; petite, 25c la douz. de paquets.
 NAVETS: Gros: 30c à 40c la douzaine.
 LAITUE: Iceberg, \$1.50 par 27 pieds; frisée, 25c à 40c la douz.
 ASPERGES: 15c la livre.
 EPINARDS: 50c à 60c le minot.
 FRAISES: Prix du plafond. Approvisionnements rares.
 CHOUX-FLEURS: De choix: \$2.50 par boîte de 18.
 CELERI: Gros, \$1.50 à \$1.75 la douzaine; moyens, 75c à \$1.00 la douzaine; moyens, 75c à \$1.00 la douzaine.
 CHOUX: 25c à 35c la douzaine.
 POIS VERTS: \$4.00 par 40 livres.
 FEVES EN GOUSSES: \$2.25 à \$2.50 par 20 livres.

Québec jugera...

(Suite de la page 5)

rons la force de le supporter." Voilà qui est très réconfortant. Que souhaiter davantage ?

Chacun

sa place

Avant chaque élection, nous assistons toujours à un sauve-qui-peut de la part de ministres et de députés heureux de se caser. L'ancien ministre du Travail, M. Rochette, s'est fait nommer juge, de même que M. Félix Allard, député de l'Abitibi. M. Delagrave est passé au conseil législatif. M. Oscar Drouin a troqué le portefeuille des Affaires municipales, du Commerce et de l'Industrie pour la présidence de la Commission municipale. D'ici quelques jours, d'autres événements analogues se produiront. Pour sa part, M. Hector Perrier a abandonné la politique, mais rien n'indique qu'il n'acceptera pas un jour ou l'autre un cadeau du parti. M. L.-E. Potvin ayant remplacé M. Bouchard à la présidence de l'Hydro, il reste vacant un poste de commissaire à \$15,000 par année, qui doit faire loucher certains ministres et députés inquiets de leur réélection.

Un tel exode n'a rien d'inédit, mais il est toujours amusant à constater. Avant que n'éclate l'orage, chacun s'emploie à assurer son avenir. Ce souci de la conservation personnelle origine d'un instinct primitif. On consent certes à militer pendant quelques années dans les rangs d'un parti, toujours dans l'espoir qu'un jour ou l'autre, il nous sera possible de recevoir la récompense promise aux élus. Ce phénomène intensifie toujours à la veille des élections, car on ne sait jamais de quoi demain sera fait et l'on se dit, avec une philosophie résignée: un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

Comment...

(Suite de la page 12)

L'on se plaindra, par exemple, du prix de vente d'un petit taureau ou d'une petite vache âgée d'environ un an ou un an et demi et ne pesant que de 400 à 500 livres, parce qu'on n'aura pas le prix minimum qu'on aura vu dans les journaux. Il n'y a rien d'étonnant à cela parce que ces catégories de bétail ne sont généralement pas rapportées dans les journaux. Ces sujets sont trop légers et la plupart du temps trop maigres. Ils ne sont pas demandés parce qu'ils ne sont pas profitables à abattre et ils sont toujours difficiles à vendre pour la boucherie. Le même problème se présente dans le cas des bouvillons. L'on verra que les bouvillons communs ont rapporté de 9c à 10½c et l'on voudrait obtenir pas moins que 9c pour un animal de mauvais type, très maigre ou trop léger qui peut à peine réaliser de 7½c à 8c parce que l'on croit que le plus bas prix est de 9c. Quand on parle de bouvillons communs, il s'agit de sujets d'une certaine conformation à boucherie et d'un certain poids, mais non pas d'un animal bâtard qui ne pèse que 500 à 600 livres, ou d'un taureau castré que l'on veut faire passer pour un bouvillon. Le même cas se présente pour les vaches trop décharnées qui se vendent ½c de moins que celles pour la mise en conserve, ou de certaines catégories intermédiaires, de qualité commune à moyenne, mais qui ne rapportent pas le prix des classes régulières, parce qu'elles sont trop anguleuses, trop ventrues ou trop mal conformées.

Il y a aussi le cas des veaux dont le poids varie entre 275 et 400 livres et qui sont trop lourds pour obtenir le prix des bons veaux de lait, même s'ils sont de bonne qualité. Les sujets pesants, de même que ceux des catégories intermédiaires qui ont reçu du lait entier mais en quantité insuffisante pour être bien finis, sont aussi une cause de désappointement et de récrimination de la part de l'expéditeur.

Nous tenons aussi à faire remarquer, en ce qui nous concerne plus particulièrement, que la liste de prix que nous publions le lundi midi et qui apparaît dans "La Terre de Chez Nous", n'est basée que sur les ventes du lundi matin.

La production du fromage et du beurre en mai

Le Section agricole du Bureau des Statistiques vient de publier son rapport mensuel sur la production de beurre et de fromage dans la province de Québec.

Durant le mois de mai 1944 (chiffres correspondants de 1943 entre parenthèses) la production de beurre s'est totalisée à 9,876,956 (9,591,280) livres et enregistre une augmentation de 3.0 pour cent.

La production de fromage s'est chiffrée par 5,611,367 (2,782,094) livres et accuse une augmentation de 101.7 pour cent sur le mois correspondant de l'an dernier.

Pendant les cinq premiers mois de l'année 1944, la production totale de beurre atteint 16,781,070 (19,537,893) livres et enregistre une diminution de 14.1 pour cent.

— La production de fromage se chiffre à 9,183,895 (3,878,735) livres et dépasse de 136.8 pour cent celle de la période correspondante de 1943.

Au cours du mois de mai 1944, 543 établissements ont produit du beurre, 319 ont produit du fromage et 126 fabriques combinées ont manufacturé du beurre et du fromage.

et qu'il peut se produire des changements dans l'après-midi et les jours suivants; c'est pourquoi nous recommandons, pour plus de renseignements, de lire nos commentaires du jeudi parce qu'ils donnent un meilleur aperçu de la situation du marché au cours des quatre premiers jours de la semaine.

J.-E. BISSON, Agronome,
Gérant de la Coopérative
Canadienne du Bétail de
Québec, Limitée.

Congrès...

(Suite de la première page)

- 4 h. Discussion et adoption des résolutions.
- 5 h. Election des officiers et choix des délégués pour le congrès général.

Tous les cultivateurs de la région sont invités et les dames seront les bienvenues. Les jeunes gens et les jeunes filles sont invités d'une façon particulière, car ils ne doivent pas oublier que l'Association professionnelle est à leur préparer un brillant avenir. Il ne faudrait pas qu'ils soient les seuls à s'en désintéresser.

Les résolutions des cercles doivent parvenir au Secrétariat régional avant le 8 juillet. Chaque cercle doit être représenté et se nommer des délégués officiels qui devront présenter une carte d'identification.

Il faut faire du congrès régional de l'U.C.C. dans Rimouski-Ouest le plus grand événement agricole de l'année et un grand ralliement qui montrera à tous l'augmentation constante des forces de notre Association professionnelle.

M. Ilsley...

(Suite de la première page)

vera d'autres détails dans ce journal concernant l'abolition des frais de douane sur les instruments aratoires. Le ministre des Finances se trouve donc à corriger certaines anomalies des impôts mais plutôt sur des points d'ordre secondaire.

Pas d'augmentation d'impôt
La principale caractéristique du nouveau budget consiste en ce qu'il ne relève pas l'échelle de l'impôt. Quoique les besoins sont plus grands, le gouvernement reconnaît qu'il a atteint l'extrême limite et qu'il ne peut pas aller plus loin. Le gouvernement s'est efforcé d'adoucir la rigueur du régime de l'impôt dans les cas où l'impôt crée un malaise réel à des groupes plus ou moins restreints d'individus.

Comme on peut le voir, les dépenses de guerre se sont considérablement accrues et les revenus du gouvernement seront quelque peu diminués. D'après M. Ilsley, les sommes que nous devons emprunter dépasseront de \$320,000,000 celles de 1943-1944. Les dépenses de guerre depuis le début du conflit se chiffrent à près de \$16,000,000,000.

Les allocations...

(Suite de la page 3)

mensuelle serait de \$5.25; et elle pourrait s'élever jusqu'à \$7.00, si ces enfants avaient respectivement neuf, onze, treize et quinze ans, comme les aînés de la famille de huit.

4. Au moment où les dépenses augmentent avec l'âge des enfants, l'allocation tombe. Quand de nouveaux déboursés s'imposent pour s'orienter vers une carrière, l'allocation, plus que jamais nécessaire, cesse. Cependant, les parents continuent à nourrir, à vêtir, à soigner, à instruire huit enfants. L'aîné devra peut-être renoncer à de légitimes ambitions et accepter un poste inférieur sans espoir d'avancement. Des surdoués, issus de familles nombreuses, sont ainsi condamnés à ne jamais donner leur mesure. Aussi comme les grosses familles sont plus exposées à cet état de choses, importe-t-il de ne pas réduire indûment leur allocation pendant qu'elles y ont droit.

5. La réduction de l'allocation pour les cinquièmes enfants et les suivants est une mesure mesquine représentant une faible économie pour le trésor public; car cette réduction n'atteint qu'un petit nombre. Les familles de huit enfants ou plus, — où tous ont moins de quinze ans, — ne pleuvent pas au pays. Raison de plus pour s'en occuper. Grosso modo, dans l'ensemble de l'humanité, à peine plus de quatre enfants.

6. La réduction de l'octroi frappé sur la province de Québec ou, proportionnellement, il y a plus de familles nombreuses.

7. Seules les familles de quatre enfants ou plus pourvoient à l'accroissement de la population. Ce sont elles surtout qui devraient bénéficier d'allocations familiales. Les populations instables et transitoires sont l'objet d'un perpétuel remous de bas en haut de l'échelle sociale. Un quart de chaque génération produit la moitié de la suivante, une moitié se reproduit semblable à elle-même, un quart ne contribue pas à celle qui suit. C'est ainsi qu'avec les familles d'un ou deux enfants des lignées sont condamnées à mourir. Quand mille mères ont 2,000 enfants, ce nombre compte 950 filles avant la date du mariage, 600 seulement se marieront et 480 au plus enfanteront. Si elles ont à leur tour deux enfants en moyenne, la nouvelle génération de 960 enfants représente moins de 50 pour cent de la précédente. Pour qu'une population soit simplement stationnaire et qu'une lignée familiale se maintienne, il lui faut en moyenne quatre enfants.

8. L'allocation familiale doit être progressive. Nulle pour les mariages sans enfants ou d'un seul enfant, réduite à un minimum fixe pour chaque enfant lorsqu'ils sont au nombre de deux ou trois, l'accroissement de l'allocation avec l'âge de l'enfant ne devrait s'appliquer qu'aux familles de quatre enfants ou plus. En outre, pour les familles de cinq enfants ou plus, non seulement il ne devrait pas y avoir de diminution d'allocation, mais celle-ci au contraire devrait augmenter avec le nombre d'enfants.

9. Enfin, comme l'Etat doit encourager toutes les mesures favorables aux familles nombreuses, l'allocation familiale bien comprise n'est qu'un premier pas dans la refonte de notre armature sociale. Comme le logement vient ajouter aux difficultés des familles nombreuses, l'Etat devrait favoriser les prêts pour la construction de demeures aux familles de plus de quatre enfants. Bien plus, un dégrèvement de la taxe foncière et du taux d'intérêt serait à conseiller dans ces cas.

Que l'Etat se hâte: demain il sera peut-être trop tard.

L'augmentation...

(Suite de la page 9)

indiqué le français comme étant leur langue maternelle, et 468,996 qui ont donné l'anglais pour langue maternelle.

"La population de religion catholique s'élevait en 1941 à 2,894,621 âmes, ou 86.87 p. 100, contre 2,463,160 en 1931, ou 85.7 p. 100".

"La population urbaine de la province se chiffrait par 2,109,684, et la population rurale par 1,222,198, soit respectivement 63.32 et 34.68 p. 100".

Les agronomes...

(Suite de la première page)

se prononcer sur "L'avenir de l'industrie laitière québécoise après la guerre" a déclaré avec optimisme: "Je vois pour cette industrie un avenir tout rose. Je prévois qu'elle prendra, que nous le voulions ou non, par la force des choses, des développements formidables que le profane ne peut certainement pas entrevoir.

"Nous pouvons prévoir pour l'après-guerre un marché domestique accru, un public renseigné sur la valeur alimentaire du lait et un marché d'exportation illimité. Dans ces conditions, l'ornementation qu'a commencé de subir l'industrie laitière chez nous, durant la période de transition, c'est-à-dire vers les produits laitiers autres que le beurre et le fromage, continuera de s'accroître."

D'autre part, M. J.-E. Lattimer, professeur d'économie au collège MacDonald, était d'avis que "l'exploitation laitière sera vulnérable dans la période de l'après-guerre". Il a fait, cependant, plusieurs suggestions concernant la "Possibilité d'amélioration de nos fermes laitières". On peut les énumérer comme suit: a) la décentralisation industrielle; b) la réorganisation des fermes dans les régions éloignées des marchés; c) l'aide aux régions moins favorables; d) l'encouragement aux arts domestiques; e) les productions supplémentaires pour propriétaires de fermes laitières; f) les "récoltes argent" sur les fermes laitières.

Enfin, M. Fernand Godbout, agronome, a présenté un rapport bien au point sur le travail accompli en vue de la conservation des sols à tabacs jaunes en 1942 et 1943; et M. Roch Delisle, I.F., directeur du bureau de renseignements forestiers, service forestier, ministère des Terres et Forêts, a rappelé le travail exécuté dans diverses parties de la province pour la correction des ravins, que nos gens appellent des "coulées", et qui transforment des terres arables en sable sous la force érosive de l'eau et du vent.

La correction...

(Suite de la page 15)

Le manque d'espace nous empêche de donner la description des ouvrages réalisés. Le début de l'été 1939 voyait la fin des travaux commencés à l'automne de 1929. Aujourd'hui, la terrasse, dans le périmètre acquis, ne voit plus ses sables descendre dans la plaine et les fermiers de St-Clet, convaincus maintenant que le ravinement des terres est chose qui s'enraye, — ils ne le croyaient pas au début des travaux — ne craignent plus le printemps avec son coup d'eau. Tout ce qu'ils redoutent, c'est un feu qui détruirait la jeune forêt qui chaque année remplit de mieux en mieux le rôle qui lui a été assigné.

Les élections...

(Suite de la première page)

aux Montréalais de ne pas se conformer aux prescriptions de l'enregistrement national. Les règlements de la Législature ne prévoient pas ce cas de sorte que ce siège a toujours été considéré comme théoriquement occupé.

La situation des partis	
Voici la situation des partis à la dissolution:	
Libéraux	59
L'Union nationale	17
Nationaliste	1
Indépendant	1
Vacants	8
Total	86

On prévoit que le parti libéral et l'Union nationale présenteront des candidats dans toutes les circonscriptions. Le Bloc populaire présenterait des hommes dans 80 comtés. On prête à la "Cooperative Commonwealth Federation (C.C.F.) l'intention de mettre une trentaine de candidats sur les rangs. Une dizaine de circonscriptions urbaines auront des candidats ouvriers progressistes, d'après une déclaration d'un chef du mouvement. L'Union créditiste des électeurs aurait l'intention de présenter quelques candidats ici et là dans la province.

Porte-greffes rustiques

Les essais conduits par le ministère fédéral de l'Agriculture ont démontré que les sujets en porte-greffes venant d'Angleterre manquent de rusticité et que leur valeur à cause de cela, est douteuse dans les régions où il y a peu de neige. Il semble que les sujets d'origine russe permettront de résoudre ce problème et l'on fait actuellement une sélection dans cette voie.

Ephémérides...

(Suite de la page 2)

poses ses volontés aux magnats d'électricité.

Le citoyens de Ste-Anne de Bellevue ne s'en laissent pas imposer par la Montreal Light, Heat and Power qui veut s'emparer de force de leur réseau municipal de distribution. Ils fondent deux organismes pour que la lutte contre le trust de l'électricité soit plus efficace: L'Association de Ste-Anne de Bellevue pour la défense des droits municipaux et le Cercle d'étude.

Plan d'après-

(Suite de la première page)

produits et de maintenir notre production agricole à un niveau satisfaisant.

D'après les recommandations, il faudrait améliorer les chemins et les services de camions. Il faudrait aussi maintenir des programmes nationaux de nutrition. Nous croyons que le Comité a touché un point important en suggérant de développer davantage la formation professionnelle de l'agriculteur. C'est une question essentielle au relèvement économique et sociale de la classe agricole.

Le Comité propose de promulguer des mesures législatives semblables aux lois sur le rétablissement agricole des prairies et d'appliquer leurs dispositions à l'agriculture sur toute l'étendue du Canada.

La colonisation n'a pas été ignorée. Les membres de ce Comité proposent que l'on développe la colonisation sur des terres étudiées et connues. Ce point a fait l'objet d'une résolution au congrès de la Colonisation tenu à Montréal au cours du mois d'avril. Ils recommandent de soustraire les terres marginales ou peu favorables à la culture pour les reboiser, les mettre en pâturages communaux ou les affecter à d'autres fins utiles. Il est reconnu que dans notre province plusieurs centres agricoles n'auraient jamais dû être ouverts à l'agriculture à cause de la pauvreté du sol. Si on a fait des erreurs dans le passé, il ne faut pas en commettre de nouvelles.

Ces messieurs voudraient développer le crédit rural en élargissant les conditions de prêts sous la Loi canadienne du prêt agricole par l'établissement d'une banque centrale d'hypothèque et par l'encouragement aux caisses populaires. Toujours d'après ces recommandations, les plans de logement pour l'après-guerre devront prévoir la construction de maisons pour les engagés agricoles et un octroi pour aider les cultivateurs à construire et à améliorer les maisons de ferme et pour acheter des machines qui rendent le travail de la ferme moins ardu.

Le Comité suggère que le gouvernement fédéral collabore de façon active et efficace à l'électrification rurale.

Pour terminer, le sous-comité du programme agricole suggère une collaboration intelligente entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour encourager le développement dans les campagnes de centres communaux de récréation et de culture en mettant à la disposition des coopératives locales des prêts à faible intérêt et à long terme.

Il y a plusieurs points sur lesquels nous reviendrons quand les circonstances le permettront. C'est tout un programme qu'il y a de tracer dans ces résolutions. Il est peut-être difficile de réaliser mais avec le temps et l'argent les résultats pourraient s'avérer excellents.

La REVUE des MARCHÉS AGRICOLES

LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

PRIX DE REMISE

Animaux vivants —

Lundi, le 3 juillet
1944

A la Coopérative canadienne du Bétail, 316, rue Bridge, Montréal.

Porcs	Veaux de lait	Taures
A— 17.65; B1 — 17.25; B2 et B3 — 17.00; — C — 16.00; D — 15.75; légers, 15.75; lourds, 15.75; extra-lourds (196 à 215), 14.75; extra-lourds (216 lbs et plus), 13.00; Blessés, à leur valeur; demi-cas-trats, 13.00.	Choix 13.00—14.00 Bons 10.50—11.50 Moyens 9.00—9.50 Communs 6.00—6.50 D'herbe 5.00—6.00	Choix (type à boucherie) 10.75—11.25 Bons 10.00—10.50 Moyennes 9.00—9.50 Communes 6.50—7.50
Truies: 12.50. Verrats châtrés: 8.50.	Agneaux du printemps Bons—60 lbs et plus .. 15¢ la livre	Taureaux Choix (type à boucherie) 8.50—9.00 Bons 7.50—8.00 Moyens 7.00—7.50 Communs 5.50—6.00
Les octrois du gouvernement fédéral au montant de \$3 sur les A et de \$2 sur les B1 sont payés par mandats attachés aux certificats de classification.	Moutons Bons 4.00—5.00 Communs 2.00—3.00	Bouvillons Choix 12.50—13.00 Bons 11.50—12.00 Moyens 10.75—11.25 Maigres et légers .. 7.00—8.00 Communes 8.50—10.00
	Vaches Choix (type à boucherie) 8.75—9.00 Bons 8.00—8.50 Moyennes 7.00—8.00 Communes 5.50—6.00 Très communes 4.00—5.00	

Autres produits —

Semaine finissant le 1er juil. 1944
A Montréal, 130, est rue St-Paul.

Sur les prix, plus bas mentionnés nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

Poulets vivants "à griller"	Poulets vivants "à griller"	Poulets vivants à rôtir	Poulets vivants à rôtir
"Gris"	"Rouges et blancs"	"Rouges et blancs"	"Gris"
A—2½ lbs à 2¾ lbs 20c	A—2½ lbs à 2¾ lbs 20c	A—6 lbs et plus 25½c	A—6 lbs et plus 25½c
B—2 lbs jusqu'à 2½ lbs .. 18½c	B—2 lbs jusqu'à 2½ lbs .. 18½c	B—6 lbs et plus 24½c	B—6 lbs et plus 24½c
C—Moins de 2 lbs 16½c	C—Moins de 2 lbs 16½c	C—6 lbs et plus 23½c	C—6 lbs et plus 23½c
		A—Moins de 6 lbs 24½c	A—Moins de 6 lbs 24½c
		B—Moins de 6 lbs 23½c	B—Moins de 6 lbs 23½c
		C—Moins de 6 lbs 22½c	C—Moins de 6 lbs 22½c

N.B.—Les oiseaux de pesantier moindre et de mauvaise qualité qui n'entrent pas dans ces catégories indiquées seront payés aux prix qu'il nous sera possible d'obtenir.

Poulets abattus	Poulets abattus	Poules abattues	Oies abattues
(Engraisés au lait)	(sélectionnés)		
Spécial 38c	Spécial 36c	A— 27c	"Avec la tête et les pattes"
A— 37c	A— 35c	B— 25c	A— 28c
B— 35c	B— 33c	C— 23c	B— 26c
			C— 21c

Semaine finissant le 1er juil. 1944
A Québec, 38-40, Marché Champlain

Sur les prix plus bas mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux Coopératives affiliées et de 8% aux expéditeurs individuels.

Oeufs	Veaux abattus	Agneaux reçus vivants	Agneaux reçus abattus
A—(Gros) 35½c	(Engraisés au lait)	Bons—30 lbs et plus 28c	Bons—30 lbs et plus 28c
A—(Moyens) 32½c	Bons—90 lbs et plus 19c		
B— 29c	Moyens 17c		
A—(Poulettes) 26½c	Communs 13 à 15c		
C— 20½c			

Poules abattues	Poulets abattus sélectionnés	Poulets abattus	Jeunes dindes abattues
A—5 lbs et plus 25c	A—5 lbs et plus 33c	(Engraisés au lait)	
A—4 lbs à 5 lbs 24c	A—4 lbs à 5 lbs 32c	A— 29c	
B—4 lbs à 5 lbs 22c	B—5 lbs et plus 31c	B— 27c	
B—5 lbs et plus 23c	B—5 lbs et plus 30c	C— 22c	
B—3 lbs à 4 lbs 20c	C—5 lbs et plus 24c		
C—4 lbs à 5 lbs 18c	C—4 lbs à 5 lbs 23c		
C—5 lbs et plus 20c	C—3 lbs à 4 lbs 22c		
C—3 lbs à 4 lbs 15c			

Beurre et fromage

PRIX DE REMISE — MONTREAL et
SUCCURSALE DE QUEBEC

BEURRE FRAIS

Semaine finissant le 26 juin 1944 inclusivement

No 1 pasteurisé 32 11/16¢
No 2 pasteurisé 31 11/16¢
No 3 pasteurisé 30 11/16¢

FROMAGE BLANC

Semaine finissant le 27 juin 1944 inclusivement

No 1 20¢
No 2 19½¢
No 3 19¢

F.A.B. Point d'expédition de la fabrique.

N.B.—Ces prix sont nets, les frais de vente et d'entreposage ayant été déduits.

Commentaires

BEURRE

La semaine dernière, une demande plus active et une offre moins empressée ont contribué à raffermir quelque peu les prix.

Lundi matin, le 3 juillet 1944, le beurre No 1 pasteurisé, au gros, était coté à 33½¢ la livre.

FROMAGE

En vertu du contrat intervenu entre la Grande-Bretagne et le Gouvernement Canadien, le fromage fabriqué le ou après le 25 juin 1944, doit être livré à l'Office des produits Laitiers.

Le prix de remise, aux producteurs, pour le fromage No 1 est fixé à 20¢ la livre, f. à b. point d'expédition de la fabrique.

VOLAILLES VIVANTES:

Poules

Les arrivages ont quelque peu augmenté. La demande est régulière et les prix sont assez bien soutenus.

Poulets à rôtir

Les arrivages excèdent les besoins immédiats et une baisse a été enregistrée dans les prix.

Afin d'éviter une baisse plus prononcée, il est urgent de n'expédier que des oiseaux pesant 4 livres et plus.

Poulets à griller

Les arrivages sont modérés. La distribution est néanmoins très lente et les prix ont fléchi.

TRES IMPORTANT:

Nous conseillons fortement de n'expédier que des oiseaux fins et pesant, au moins, deux livres chacun rendu à Montréal.

Dindes

Les arrivages sont presque nuls. La demande est bonne aux prix actuels.

VOLAILLES ABATTUES:

(Poules et Poulets)

Les arrivages sont régulièrement absorbés et les prix sont stationnaires.

Dindes abattues

Les stocks disponibles suffisent aux besoins et les prix sont stationnaires.

OEUFs—MONTREAL et QUEBEC:

Les arrivages sont limités aux besoins domestiques et les prix se maintiennent fermes.

VEAUX ABATTUS— MONTREAL et QUEBEC:

Bonne demande et prix fermes.

PORCS LIVRES ABATTUS— MONTREAL et QUEBEC:

Marché stable et prix soutenus.

LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC
Par: J.-E. LUSSIER

Porcs livrés abattus (QUEBEC)

Pesantier de 100 à 160 lbs 18¢ — Prix net

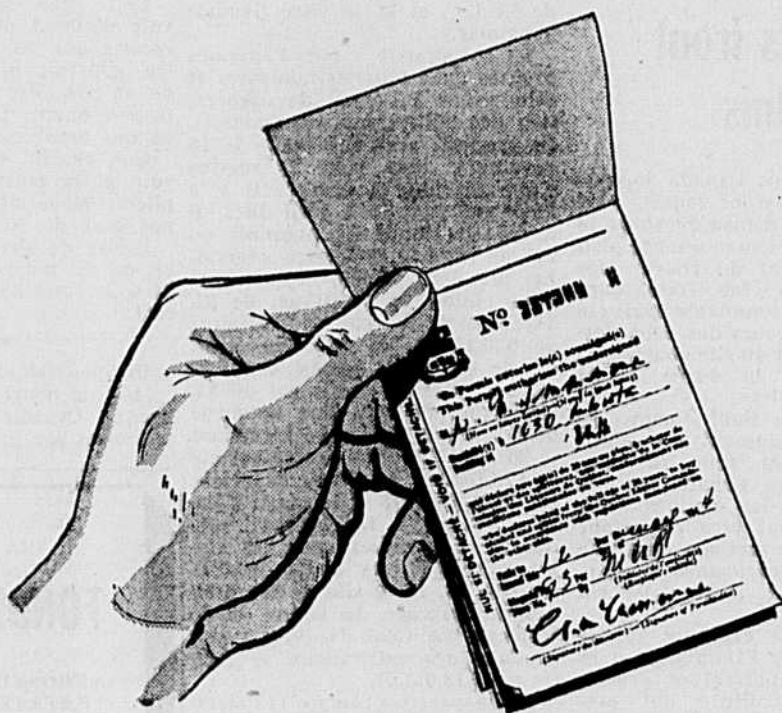
PORCS LIVRES VIVANTS: Classification établie après l'abattage, pesantier chaude: —

A—140 à 170 lbs 17.65c
B—1—135 à 175 lbs 17.25c
B—2—125 à 134 lbs 17c
B—3—176 à 185 lbs 17c
C—120 à 185 lbs 16c
D—120 à 185 lbs 15.75c
(Ces prix sont nets)
Légers—119 lbs et moins 15.75c
Lourds—186 à 195 lbs 15.75c
Extra—196 à 215 lbs 14.75c
Lourds—216 lbs et plus 12c
Truies — 12c
Verrats — 07c

Plus une prime fédérale de \$3.00 sur les "A" et \$2.00 sur les "B-1"



Tout citoyen est responsable de son permis de spiritueux



Aujourd'hui, grâce au nouveau permis de spiritueux, une surveillance plus étroite est exercée dans tous les magasins de la Commission des Liqueurs de Québec en vue de rendre service au public. L'obligation de soumettre la carte d'inscription nationale et de signer le permis d'achat permet un contrôle plus efficace qui se traduit par une répartition plus équitable des stocks disponibles.

Cependant, la Commission des Liqueurs de Québec compte sur la coopération du public — car, tout système de contrôle s'avère difficile et souvent inadéquat si chacun n'y apporte pas toute sa coopération.

Dans ce but, la Commission des Liqueurs de Québec demande aux acheteurs lorsqu'ils utilisent leurs permis de bien vouloir respecter deux conditions principales.

1. Le permis est personnel, c'est-à-dire à l'usage exclusif de la personne au nom de laquelle il est émis.

2. Il n'est pas transférable, ce qui signifie qu'un détenteur de permis n'a pas le droit de déléguer une autre personne à sa place pour acheter des liqueurs alcooliques.

Toute personne qui enfreint ce règlement s'expose à se faire confisquer son carnet.

La seule exception à cette règle est la suivante: "Le mari peut acheter pour son épouse en utilisant le permis de cette dernière ou vice versa." Cependant, les deux permis ne devront jamais être utilisés simultanément.

Cette nouvelle procédure est édictée dans le but d'aider les gens à s'approvisionner car il peut arriver que certaines personnes, à cause de leurs occupations, ne puissent se présenter aux magasins, aux heures d'affaires.

Que chaque citoyen suive ces directives en n'exigeant jamais plus que ce qu'il a droit et ainsi les consommateurs seront à même d'apprécier qu'après tout, ces restrictions, imposées par les circonstances, sont bien légères comparées à ce qui existe dans ce domaine, en dehors de la province.

Publiée par la

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

LC 15F

Bilan et ...

(Suite de la page 5)

lure actuelle. On se demande ce qui adviendra ensuite des opérations militaires russes lorsque tous les territoires de l'U.R.S.S. et des Etats convoités seront aux mains de l'ours soviétique. On peut craindre que son ardeur au

combat diminue lorsqu'il ne s'agira plus de libération de la patrie, car il faut bien l'avouer, les Russes, qu'on avait représentés jusqu'ici comme des internationaux peu patriotes, le sont au contraire fanatiquement. Le calme complet qu'on observe sur le front roumain ne laisse augurer rien de bon.

En Italie

Sur le front italien, les succès alliés se poursuivent. C'est devenu une marche forcée vers le nord qui offre pour le moment peu d'intérêt. Les Allemands livrent toujours leurs combats d'arrière-garde, question de retarder le plus possible l'avance alliée.

Mais nulle part la résistance allemande ne peut se comparer à celle que doivent affronter les troupes débarquées en Normandie. Florence aurait été déclarée ville ouverte par les Allemands, en raison des nombreux trésors artistiques qu'on trouve dans cette ville dont les alliés ne sont plus qu'à une trentaine de milles. Si les Allemands n'offrent

aucune résistance à Florence, qui est l'un des pivots de la fameuse ligne fortifiée avec Pise à l'ouest et Rimini à l'est, les Allemands pourraient bien être acculés jusqu'aux Alpes où, aux dires des experts, ils pourraient contenir indéfiniment les Alliés et les empêcher de pénétrer en Autriche.

R. D.

Programme fédéral-provincial de la main-d'œuvre agricole

Le ministre du Travail, l'hon. Humphrey Mitchell, a annoncé la semaine dernière que les gouvernements de Saskatchewan, de Québec et de l'Île-du-Prince Édouard ont maintenant conclu des ententes avec le gouvernement fédéral, assurant leur participation au programme fédéral-provincial de main-d'œuvre agricole de cette année. Les ententes sont toutes datées du 1er avril et couvrent les activités conjointes du ministère du Travail et des provinces entreprises depuis cette date. Des ententes semblables avec toutes les autres provinces en vertu de ce programme ont été annoncées plus tôt.

D'après ces ententes, les gouvernements provinciaux partagent conjointement avec le gouvernement fédéral le coût du recrutement, du placement et du transport plus efficaces des travailleurs pour l'industrie agricole dans les limites de la province.

En vertu de ces ententes, le gouvernement fédéral convient de

payer aux gouvernements provinciaux une somme totale de \$523,000.

En plus de seconder financièrement les provinces pour le recrutement et le transfert de la main-d'œuvre agricole, le gouvernement fédéral défraye le coût entier des mouvements agricoles inter-provinciaux. Actuellement deux mouvements inter-provinciaux sont en cours. Des récolteurs de fruits en grand nombre de l'Alberta, et peut-être un certain nombre de la Saskatchewan, ont été mis à la disposition de la Colombie canadienne. De plus, un certain nombre de travailleurs agricoles des provinces des Prairies arrivent actuellement dans l'Est pour aider les cultivateurs ontariens. On prévoit qu'environ 750 travailleurs agricoles de l'Ouest seront disponibles pour du travail dans l'Est, mais tous retourneront aux Prairies assez tôt pour aider à la récolte dans l'Ouest canadien.

Des équipes de batteurs iront travailler aux États-Unis

Il appert d'une déclaration faite la semaine dernière par l'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail, qu'en vertu d'une entente réciproque, conclue entre les États-Unis et le Canada, il sera visible aux équipes de batteurs de grain de traverser à volonté la frontière pour travailler dans l'un ou l'autre pays.

En vertu de dispositions spéciales, certaines formalités requises pour traverser la frontière seront suspendues, à compter du 1er juillet, en vue de permettre l'échange de batteuses et d'équipes de batteurs, entre les Provinces canadiennes des prairies et les États de l'Ouest américain qui leur sont contigus.

D'après l'entente, les batteuses et les équipes de batteurs pourront, durant la présente saison, séjourner aux États-Unis jusqu'au 15 septembre. Les batteuses et équipes de batteurs américains

seront admis au Canada lorsque leurs services seront requis, mais ne pourront y demeurer après le 31 décembre. En annonçant le plan le gouvernement de chacun des deux pays, a fait remarquer qu'une entente semblable avait été en vigueur au cours des deux dernières années et qu'elle continuera de l'être pour la durée de la guerre.

Cette entente tient compte du fait que normalement les grains sont moissonnés plus tôt aux États-Unis qu'au Canada, et que non seulement les équipes canadiennes pourront être de retour au pays pour la moisson mais que des équipes américaines y viendront également, si la chose est nécessaire.

M. Mitchell a expliqué que le Département de l'Immigration et les ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture ont pris part aux négociations.

La corporation des agronomes élit ses officiers

Vendredi, le 30 juin, M. William Houde, gérant des ventes pour l'Est du Canada, de la division des engrais chimiques à la Canadian Industries Limited, a été élu unanimement président de la Corporation des Agronomes de la province de Québec pour l'année 1944-45, à la troisième séance du Conseil général de cette association professionnelle, tenue au Château Frontenac, à Québec. Monsieur Houde a déjà été président de la section de Montréal et il fut vice-président de la Corporation générale durant plusieurs années. L'on peut dire que M. Houde a été l'un des piliers de la Corporation, puisqu'il n'a jamais cessé, depuis sa fondation, de mettre à son service le zèle le plus entier.

Monsieur Emile-A. Lods, un des membres fondateurs de l'ancienne Corporation et jusqu'ici deuxième vice-président de la Corporation actuelle, a été appelé à occuper la première vice-présidence pour

l'année 1944-45. Monsieur Lods est professeur agrégé d'agronomie au Collège Macdonald. C'est un bilingue parfait. Il est tenu en haute estime par ses confrères anglais et français.

Le Dr Georges Gauthier est une nouvelle figure au Conseil de la Corporation. Il est bien connu à l'Université Laval et dans le monde de la recherche scientifique, particulièrement chez les entomologistes. On a dit dans le temps beaucoup de bien de la thèse qui lui a mérité son doctorat. Monsieur Gauthier remplira la charge de deuxième vice-président au cours de l'année 1944-45. Monsieur Gauthier s'est toujours vivement intéressé à l'avancement de la profession.

Les autres membres qui composent le Conseil administratif sont MM. Hector Béliveau, P.-E. Bernier, T.-E. Boivin, P.-E. Boutet, E. Brochu, J.-L. Langevin, R. Langlois, G. Michaud, J.-P. Pagé. Monsieur René Monette a été maintenu au poste de secrétaire-trésorier de la Corporation.

Le Comité d'appel se compose des mêmes personnes que l'an dernier: MM. E. Campagna, J.-A. Proulx et G. Toupin.

Monsieur Henri Bois a été réélu syndic de la Corporation, et monsieur Roméo Martin demeure vérificateur.

Renseignez-vous sur le Refrigerateur à lait "NADEAU"

Il solutionne pour les cultivateurs le problème du refroidissement du lait. Il est indispensable sur la ferme bien organisée. Sa construction est de première qualité et il refroidit le lait à une température de 38° Fahrenheit en moins d'une heure. Capacité: 4, 6, 8, 10 ou 12 bidons.

DEMANDEZ NOTRE
CATALOGUE ET NOS PRIX
LA MAISON
J. A. NADEAU
4831, avenue Papineau,
Montréal.

La Coopérative de Notre-Dame de la Doré

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs un résumé des activités de la Coopérative de production et de consommation de Notre-Dame de la Doré, Roberval. Les chiffres que nous donnons sont ceux de l'année financière se terminant le 26 avril 1944. L'assemblée annuelle des membres a eu lieu le 26 juin dernier à la salle publique.

Le président est M. Simon Ouellette et le secrétaire-gérant est M. J.-P.-E. Chauvette. L'auditeur de la Société est M. E.-O. Hudon d'Hébertville.

L'assemblée annuelle a coïncidé avec la tenue d'une journée coopérative et professionnelle. Les conférenciers ont été M. l'abbé Arthur Fortier, aumônier diocésain de l'U.C.C., MM. Hidola Rochefort, agronome, Lorenzo Larouche, professeur, Alfred Tremblay, gérant de la Régionale, Rosaire Tremblay, Augustin Fortin, Simon Maltais, président diocésain de l'U.C.C. et M. le Curé Gaudias Tremblay.

La coopérative a fait d'énormes progrès dans tous les domaines et cela, grâce à l'esprit de coopération des cultivateurs de l'endroit. Ce syndicat avait été fondé le 19 novembre 1940 pour le service d'une machine à cribler. Il y a deux ans, soit le 2 avril 1942, il a été développé et organisé en vue de faire le commerce général. La première année, le syndicat avait réalisé un profit net de \$1,247.09 avec un chiffre d'affaires de \$36,138.13; la ristourne avait été de 4%. Cette année, le syndicat a réalisé un profit net de \$3,086.55 qui donnera une ristourne de 5%. Pour l'année se terminant le 26 avril 1944, les ventes ont été de \$70,182.19. L'actif de la société est de \$21,823.73 et le passif s'élève à \$18,256.74. Les produits vendus par le syndicat sont les animaux abattus, les oeufs, le foin les patates, les grains et les graines de semence, le beurre et le fromage. Le total des ventes des produits des cultivateurs se chiffre par \$18,677.67.

La Coopérative compte 112 membres qui ont payé un capital de \$3,775.87. La paroisse compte 190 familles.

Une semaine de sécurité chez Cockshutt

Le Ministère des Munitions et Approvisionnements télégraphie ses félicitations. "Félicitations aux employés de Cockshutt Plow Company Limited pour votre semaine de sécurité Stop C'est un effort vers la victoire Stop Meilleurs vœux de succès" — C. D. Howe

Le message ci-dessus a marqué l'ouverture de la semaine contre les accidents et de l'éducation des employés en vue de leur protection pendant le travail. Un grand nombre d'affiches distribuées à travers les usines, des annonces dans les journaux, les autobus, à la radio et dans les magasins ont servi à faire remarquer aux employés que "L'A.B.C. de la sécurité" — c'est d'être toujours prudent.

La Cockshutt Plow Company a toujours considéré la sécurité comme un facteur des plus importants, ce qui se voit dans ses machines: la protection du cultivateur ayant toujours guidé ses ingénieurs.

Cette semaine de sécurité a un sens plus étendu pour les agents et les clients de Cockshutt. L'habitude de travailler avec prudence non seulement augmente la production mais aide le travailleur dans sa tâche et améliore la qualité des machines agricoles.

Les nouvelles mariées ne devraient pas oublier d'avertir le comité local de rationnement le plus rapproché de tout changement de nom et d'adresse en ayant soin de donner le numéro de série de leur carnet de rationnement.

Qualité Première

THÉ "SALADA"

La marque reconnue depuis 50 ans pour son
saveur délicieuse.

Besoin urgent de main-d'œuvre agricole

L'Office de la main-d'œuvre agricole du Québec réclame l'embauchage immédiat d'au moins 500 jeunes gens — de 14 ans et plus — pour assurer la cueillette des fraises et autres produits de conserve.

Cette année surtout, c'est un devoir national de contribuer à la récolte des produits de la ferme. On pourrait plus tard regretter de ne pas faire tout son possible, présentement, pour sauver 100% de nos produits.

Que chacun fasse tout son devoir, et la cause commune triomphera. Nous devons bien cela à nos gars de Normandie!

Prière de s'enregistrer à l'Office de la main-d'œuvre agricole, 31 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal.

On pourrait accumuler 125,000 nes de nourriture par année si chaque Canadien en économisait une once par jour, fait remarquer

ON EST BIEN MIS dans un COMPLET



Synonyme de durée et
de qualité

Une fabrication de chez nous

ELZ. FORTIER, Limitée
117, rue St-Dominique,
Québec

le coordonnateur des Vivres à la Commission des Prix et du Commerce.

REOUVERTURE

de la

FONDERIE JULIEN à PONT ROUGE

Pièces de rechange pour:
ARROSEUSES "NATIONALES"; CLASSIFICATEURS A
PATATES "PONT ROUGE"; MOULINS A BATTRE
"JULIEN"; ENGINS A GASOLINE "JULIEN"; FOURNAISES
"SUPREME"; ET AUTRES PRODUITS "JULIEN".

La Cie J. A. Gosselin Ltée
Usines à Drummondville et Pont Rouge
Bureau Chef: DRUMMONDVILLE

PROFITS!

**ÉPARGNEZ
ET
FAITES DE
L'ARGENT**

LES SERTISSEUSES

"VICTORY"

Commandez dès maintenant chez votre fournisseur ou directement, l'un de nos nouveaux modèles de sertisseuses "VICTORY" perfectionnées, rapides et faciles d'opération, il vous permettra de vendre vos fruits, légumes et viandes à gros profit après les avoir mis en conserve. Même si vous ne vendez pas vos produits une sertisseuse est indispensable sur la ferme, car vous pouvez économiser considérablement en faisant votre mise en conserve et vous aurez pour tous les jours de l'année une provision variée qui vous permettra d'agrémenter votre menu.

**A MAIN
ou à
POUVOIR**

Demandez
notre
nouveau
catalogue
gratuit
en vous
adressant
au:
DEPT. T

L'extracteur 'Victorio'

de jus de fruits et légumes

vous permettra d'obtenir un jus de meilleure qualité et plus abondant. 3 modèles au choix. Capacités: 250 lbs, 350 lbs ou 450 lbs à l'heure.

VICTORY TOOL & MACHINE CO.
JOS. MATHIEU PROP.
236-250 ROSE DE LIMA - MONTRÉAL.